Nations Unies A/73/772*

Assemblée générale

Distr. générale
26 février 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 152 de l'ordre du jour
Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

			Page
I.		Mandat et résultats attendus	5
	A.	Vue d'ensemble	5
	B.	Hypothèses budgétaires et activités d'appui	6
	C.	Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	16
	D.	Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	16
	E.	Cadres de budgétisation axée sur les résultats	17
II.		Ressources financières	67
	A.	Vue d'ensemble	67
	B.	Contributions non budgétisées	68
	C.	Gains d'efficience	68
	D.	Taux de vacance	68
	E.	Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	69
	F.	Formation	70
	G.	Désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement	71

* Nouveau tirage pour raisons techniques (14 mai 2019).

19-03261 * (F) 140519 140519

Merci de recycler

H. Gestion des armes et des munitions .....

J. Autres activités de programmes 73

K. Projets à effet rapide 76

III. Analyse des variations 78

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 82

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 72/290 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale 83

A. Assemblée générale 83

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. 90

Annexes

I. Définitions 94

II. Organigrammes 96

Carte 98

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, dont le montant s'élève à 925 498 900 dollars.

Ce budget est en diminution de 4 713 000 dollars (0,5 %) par rapport au crédit de 930 211 900 dollars ouvert pour 2018/19.

Au cours de l'exercice, la MINUSCA s'emploiera à atteindre l'objectif stratégique général fixé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2448 (2018). Comme précisé dans son mandat renouvelé, en plus de protéger les civils et d'aider à la mise en place de conditions de sûreté favorables à l'acheminement immédiat, complet, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire, la Mission renforcera son appui au processus de paix, s'attaquera aux problèmes systémiques de sûreté et de sécurité, notamment en s'acquittant plus efficacement de son devoir de protection du personnel conformément à ses récentes initiatives visant à mieux protéger les civils, améliorera la sécurité globale des soldats de la paix et poursuivra tout particulièrement ses activités de maintien de la paix par l'intermédiaire de sa stratégie politique globale.

Le budget proposé doit permettre de financer le déploiement de 169 observateurs militaires, 11 481 membres des contingents, 400 membres de la police des Nations Unies, 1 680 membres d'unités de police constituées, 721 agents recrutés sur le plan international (dont 31 temporaires), 616 agents recrutés sur le plan national (dont 8 temporaires), 229 Volontaires des Nations Unies et 108 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2019/20 et l'objectif de la MINUSCA est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (Sécurité, protection des civils et droits de l'homme ; Appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation ; Lutte contre l'impunité et appui à l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit ; Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	*Dépenses (2017/18)*	*Montant alloué (2018/19)*	*Dépenses prévues (2019/20)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	449 025,0	487 538 5	483 017,1	(4 521,4)	(0,9)
Personnel civil	200 280,3	197 695,4	199 942,2	2 246,8	1,1
Dépenses opérationnelles	230 567,6	244 978,0	242 539,6	(2 438,4)	(1,0)
Montant brut	**879 872,9**	**930 211,9**	**925 498,9**	**(4 713,0)**	**(0,5)**
Recettes provenant des contributions du personnel	13 994,2	14 726,7	13 927,6	(799,1)	(5,4)
Montant net	**865 878,7**	**915 485,2**	**911 571,3**	**(3 913,9)**	**(0,4)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**879 872,9**	**930 211,9**	**925 498,9**	**(4 713,0)**	**(0,5)**

Ressources humaines[a]

	Observateurs militaires	*Contingents*	*Police des Nations Unies*	*Unités de police constituées*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*[b]	*Emplois de temporaire*[c]	*Volontaires des Nations Unies*	*Personnel fourni par des gouvernements*	*Total*
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	115	84	2	37	–	238
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	127	88	2	45	–	262
Composantes										
Sécurité, protection des civils et droits de l'homme										
Effectif approuvé 2018/19	169	11 437	400	1 680	49	30	7	27	108	13 907
Effectif proposé 2019/20	169	11 437	400	1 680	50	30	7	27	108	13 908
Appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	56	10	–	24	–	90
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	56	10	–	24	–	90
Lutte contre l'impunité et appui à l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	49	111	0	13	–	173
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	49	111	0	13	–	173
Appui										
Effectif approuvé 2018/19	–	44	–	–	404	367	30	109	–	954
Effectif proposé 2019/20	–	44	–	–	408	369	30	120	–	971
Total										
Effectif approuvé 2018/19	169	11 481	400	1 680	673	602	39	210	108	15 362
Effectif proposé 2019/20	169	11 481	400	1 680	690	608	39	229	108	15 404
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**17**	**6**	**–**	**19**	**–**	**42**

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.
[b] 108 administrateurs et 508 agents des services généraux.
[c] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : 31 agents recrutés sur le plan international, 1 administrateur recruté sur le plan national et 7 agents des services généraux.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2149 (2014). La dernière prorogation en date de ce mandat, jusqu'au 15 novembre 2019, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2448 (2018).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil à atteindre un objectif stratégique général, qui est d'aider à créer les conditions politiques, sécuritaires et institutionnelles qui permettront de réduire durablement la présence de groupes armés et la menace qu'ils représentent.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux s'articulent autour de quatre composantes (Sécurité, protection des civils et droits de l'homme ; Appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation ; Lutte contre l'impunité et appui à l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit ; Appui), qui découlent du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat prévu de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé de 2018/19 est analysée pour chaque composante.

5. Dans sa résolution 2248 (2018), le Conseil a décidé de fixer l'effectif maximal de la Mission à 11 650 militaires, dont 480 observateurs militaires et officiers d'état-major, et 2 080 policiers, dont 400 policiers hors unités constituées, ainsi que 108 agents de l'administration pénitentiaire. Il y a également décidé que la Mission aurait les nouvelles tâches suivantes :

a) renforcer son appui au processus de paix mené par le Panel de facilitation de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine via :

i) la participation du Représentant spécial du Secrétaire général aux travaux du Panel en tant que membre à part entière de celui-ci, notamment par la fourniture d'une assistance fonctionnelle et de services de médiation à l'Initiative africaine, ainsi que par le renforcement de son rôle de rassembleur et de coordonnateur de l'appui international apporté à l'Initiative, en vue de l'application d'un accord de paix le moment venu ;

ii) la promotion de la cohérence et de l'unité au sein du Panel de facilitation afin d'articuler l'action menée en faveur de la paix aux niveaux local et national avec les efforts destinés à favoriser le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre l'impunité et le rétablissement de l'autorité de l'État ;

iii) la fourniture de bons offices et de compétences techniques pour aider à la préparation et à la tenue d'élections transparentes et ouvertes à tous ;

iv) l'élaboration d'une approche régionale en appui aux stratégies nationales, dans le but d'améliorer la collaboration entre la République centrafricaine et les

pays voisins sur la sécurité des frontières et d'autres questions d'intérêt commun et bilatéral ;

v) le recours plus proactif à la communication stratégique, en particulier via la radio et d'autres outils de communication, pour appuyer sa stratégie de protection des civils, en coordination avec les autorités centrafricaines ;

b) renforcer son aide à la planification et son appui technique, et fournir un soutien logistique approprié au redéploiement d'un nombre limité de membres des forces de défense nationale et de sécurité intérieure.

6. Le quartier général et la base de soutien logistique de la Mission sont situés à Bangui et continueront de desservir les 114 sites implantés à Bangui et dans tout le pays. Les sites de la Mission comprennent 12 bureaux extérieurs dotés d'effectifs civils, policiers et militaires, dont celui de Bangui, et d'autres lieux d'affectation dotés d'effectifs militaires et policiers.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

7. Au cours de l'année écoulée, l'appui apporté par la MINUSCA a contribué à améliorer la sécurité et la stabilité politique en République centrafricaine. En coopération avec ses partenaires, la Mission a lancé, à l'appui des autorités centrafricaines, un certain nombre d'initiatives clefs qui ont permis de faire progresser le processus de paix et de réconciliation, d'améliorer la sécurité et la protection des civils, et d'étendre la présence de l'État à l'ensemble du pays par l'intermédiaire du déploiement de personnel civil et des forces armées nationales. Le Gouvernement a poursuivi l'application du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, financé par des donateurs. Le montant des contributions effectivement versées et la capacité de décaissement du Plan ont considérablement augmenté en 2018.

8. Sous les auspices de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, menée par l'Union africaine avec l'appui de l'ONU et considérée comme le cadre principal du processus de paix en République centrafricaine, les pourparlers engagés le 24 janvier 2019 à Khartoum ont abouti à la signature, le 6 février 2019 à Bangui, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine par le Gouvernement et les 14 groupes armés reconnus. En complément des efforts de paix de l'Initiative africaine et avec l'appui de la MINUSCA, les acteurs gouvernementaux ont participé à la conclusion d'accords de paix locaux adaptés au contexte. Ces accords ont permis d'améliorer les relations entre les communautés partout dans le pays et de réduire la violence. Dans le cadre de la stratégie nationale de rétablissement et d'extension de l'autorité de l'État et conformément au projet de réforme du secteur de la sécurité, le Gouvernement, agissant avec l'appui de la MINUSCA, a déployé et formé 16 préfets, 68 sous-préfets et plus de 750 acteurs étatiques (enseignants), recruté et formé 500 policiers et gendarmes et commencé le recrutement de 1 023 membres pour les forces armées. La Cour pénale spéciale a tenu sa session inaugurale et ouvert des enquêtes, et un comité directeur a été chargé d'aider le Gouvernement à constituer une commission de vérité, de réconciliation et de protection des victimes. Malgré ces avancées, les capacités institutionnelles dont dépendent les réformes susmentionnées restent fragiles et la situation est aggravée par le manque de confiance de la population envers les institutions publiques.

9. La Mission a protégé les civils et s'est employée à réduire la présence des groupes armés et à atténuer la menace qu'ils représentent en lançant des initiatives globales dirigées par des militaires et des civils, en mettant en place des dispositifs d'alerte rapide, en menant des opérations militaires géographiquement ciblées et en maintenant une présence militaire et policière importante et souple. Outre les accords

de paix locaux, elle a appuyé des initiatives de dialogue et de réconciliation entre communautés, des opérations militaires et des interventions de police, y compris des arrestations stratégiques, et exécuté des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de lutte contre la violence locale qui ont favorisé l'extension de l'autorité de l'État. Bien que les opérations de la Mission aient contribué à améliorer les conditions de sécurité, la stabilité de la République centrafricaine est constamment mise à mal par la présence de groupes armés et de bandes criminelles qui contrôlent toujours une grande partie du pays et influencent l'opinion publique en tenant des discours sectaires et haineux qui aggravent les tensions communautaires.

10. La mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, le déploiement progressif des forces armées et des forces de sécurité intérieure centrafricaines et l'exécution du projet pilote de désarmement, démobilisation et réintégration – autant d'activités appuyées par la MINUSCA – ont contribué à étendre l'autorité de l'État et ont commencé, dans certaines régions du pays, à créer un climat de confiance entre la population et les forces de défense nationales et de sécurité intérieure. Toutefois, l'État peine encore à gérer le problème de l'insécurité, ce qui permet aux groupes armés de continuer à menacer les civils, à exploiter illégalement les ressources naturelles, à compromettre la sécurité et l'état de droit et à saper les initiatives de paix et de réconciliation afin de maintenir leur contrôle. L'instabilité qui persiste est exacerbée par le manque de cohésion sociale et par le profond sentiment de marginalisation éprouvé par certains groupes de population, notamment dans l'est du pays, isolé et peu peuplé, où l'administration, les infrastructures publiques et les établissements financiers sont très peu présents, voire inexistants, et où l'accès à l'aide humanitaire est limité. Malgré l'action menée pour relancer l'économie, en particulier dans l'ouest du pays, la République centrafricaine est toujours aux prises avec l'extrême pauvreté, à la mauvaise gouvernance, la répartition inéquitable des ressources, un faible niveau d'instruction et un accès limité aux services.

11. Au cours de l'année écoulée, la République centrafricaine a fait face à une montée de violence dans l'est et le nord-ouest du pays, où les groupes armés sont en concurrence et mobilisent des ressources en contrôlant les sites miniers, les marchés, les couloirs de transhumance et les axes de communication. En dépit des efforts déployés par la Mission pour stabiliser la situation en matière de sécurité en dehors de Bangui et aider le système judiciaire national à poursuivre les auteurs d'actes criminels, cette situation a entraîné une nouvelle fragmentation des groupes armés, l'émergence de nouveaux groupes et une modification des alliances politiques et économiques. Les milices locales, notamment dans l'ouest, le centre-sud et le sud-est du pays, profitent de la situation d'impunité qui règne et continuent de commettre des exactions contre la population et le personnel humanitaire. La violence intercommunautaire alimentée par les clivages ethniques et religieux, qui vise de plus en plus fréquemment la population musulmane, attise encore davantage les tensions.

12. Cette situation a entraîné des déplacements de population et l'apparition de nouveaux besoins humanitaires. En janvier 2019, on comptait plus de 648 000 personnes déplacées en République centrafricaine et quelque 585 000 réfugiés centrafricains à l'étranger. Les organisations non gouvernementales continuent de sauver des vies dans un environnement de plus en plus instable où les acteurs internationaux, y compris les agents humanitaires, sont directement pris pour cible.

13. Les hypothèses sur lesquelles reposent les activités prévues de la Mission pour 2019/20 sont les suivantes :

a) le processus politique dirigé par l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation progressera après la signature, le 6 février 2019, de l'Accord politique

pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine par le Gouvernement et les principaux groupes armés. La phase d'application de l'Accord nécessitera un appui important de la MINUSCA, laquelle participera aux mécanismes de suivi avec l'Union africaine et d'autres partenaires. La Mission devra en particulier d'appuyer les dispositions transitoires de sécurité et les mécanismes de justice transitionnelle qui seront mis en place conformément à l'Accord. Elle collaborera également avec le Gouvernement pour accroître la participation d'éléments armés qui ne faisaient initialement pas partie de l'Accord afin d'atténuer les violences sporadiques tout en s'attaquant aux causes profondes du conflit, et de garantir une meilleure inclusion de toutes les populations, en particulier celles qui sont traditionnellement marginalisées ;

b) le Gouvernement mettra en œuvre, avec l'appui de la MINUSCA et de ses partenaires, certains éléments de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Cette mesure n'aura toutefois peut-être pas un effet durable, l'instabilité risquant de s'accentuer dans certaines régions et parmi certains groupes qui se sentent exclus ou pris pour cible. Certains groupes armés ne respecteront pas leurs engagements lors de l'application de l'Accord. Malgré les mesures prises aux niveaux national et régional pour favoriser l'intégration des communautés marginalisées et faire bénéficier la population des retombées économiques du processus de désarmement, les acteurs qui n'appartiennent pas aux principaux groupes armés et les personnes mécontentes du processus de paix pourraient avoir recours à la violence ;

c) les conditions politiques, sécuritaires et institutionnelles nécessaires à la réduction de la présence des groupes armés et à l'atténuation de la menace qu'ils représentent resteront difficiles à instaurer. Ces conditions modifieraient radicalement l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité, ce qui permettrait au pays d'opérer un virage stratégique vers une plus grande stabilité. La MINUSCA devra certainement poursuivre ses activités de sensibilisation et de coordination pour encourager les partenaires internationaux, régionaux et locaux à participer au processus politique et à l'action menée dans d'autres domaines essentiels à la stabilité du pays, alors que les ressources versées par la communauté internationale en appui à la République centrafricaine devraient diminuer ;

d) les élections nationales se dérouleront comme prévu au cours de l'exercice 2020/21. D'ici aux élections, la qualité des opérations électorales sera améliorée et le système démocratique du pays renforcé. Ces progrès faciliteront la réconciliation, puisque l'inscription sur les listes électorales réglera les questions liées à la citoyenneté. Avec l'appui de la MINUSCA et des partenaires internationaux, le Gouvernement adoptera un cadre législatif adapté à la tenue d'élections libres et régulières et s'emploiera à assurer la participation des réfugiés, des déplacés et des membres des minorités aux élections. Toutefois, si ces mesures ne sont pas pleinement mises en œuvre, les opérations électorales risquent d'être compromises, en particulier dans les régions qui sont encore sous le contrôle des groupes armés ;

e) les conditions de sécurité dans l'ouest du pays seront encore renforcées, ce qui facilitera la prestation des services de base. Toutefois, l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ne se traduira peut-être pas immédiatement par une amélioration des conditions de sécurité dans l'ensemble du pays et les violences sporadiques pourraient persister dans certaines régions. Des groupes armés et des groupes criminels locaux pourraient ne pas respecter l'engagement qu'ils ont pris de s'abstenir de toute violence envers la population, et il est probable que le programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement perde certains des groupes armés qui y participent. Diverses parties prenantes, y compris dans le Gouvernement, la société civile et les groupes armés, pourraient commencer à prendre position à l'approche des élections

de 2020/21, ce qui pourrait nuire à la situation politique et humanitaire et aux conditions de sécurité dans le pays ;

f) avec l'appui de partenaires internationaux, le pays commencera à mettre en place d'importantes réformes, y compris la décentralisation, ce qui aura un effet positif sur les relations entre les acteurs étatiques et non étatiques et permettra d'étendre davantage l'autorité de l'État. La création de commissions mixtes bilatérales permettra de traiter des dimensions transnationales du conflit, d'améliorer les relations avec les pays voisins et d'assurer l'intégrité territoriale de la République centrafricaine ;

g) la Cour pénale spéciale commencera à enquêter sur les crimes graves, ce qui permettra de s'attaquer aux problèmes d'impunité de longue date et de parvenir à la réconciliation nationale. Avec l'appui de la population, le Gouvernement élaborera et mettra en œuvre une stratégie nationale de justice transitionnelle destinée à rendre justice aux victimes de violences, notamment les femmes et les enfants. Il pourrait également demander à la MINUSCA de l'aider à arrêter les auteurs présumés de crimes, ce qui contribuera, parallèlement aux autres mesures prises en matière de justice pénale, à lutter contre l'impunité ;

h) malgré la signature de l'Accord politique de paix et de réconciliation en République centrafricaine, la situation humanitaire devrait rester préoccupante, les activités des groupes armés et criminels continuant d'engendrer l'insécurité. Certains partenaires humanitaires commenceront à recentrer certaines de leurs activités initiales sur la prestation de services de base, notamment dans les régions où les conditions de sécurité se sont améliorées, même si cette transition restera limitée à cause de la situation d'instabilité. Il restera difficile d'améliorer les infrastructures et d'assurer ces services dans l'ensemble du pays et par l'intermédiaire des autorités locales. Le renforcement de la confiance de la population envers les autorités nationales, y compris les forces armées et de sécurité intérieure centrafricaines, créera les conditions nécessaires au retour progressif et volontaire des déplacés et réfugiés centrafricains, ce qui contribuera à l'extension de l'autorité de l'État et de l'accès à l'aide humanitaire ;

i) des mécanismes efficaces seront mis en place pour accélérer le décaissement des fonds destinés au Plan national de relèvement et de consolidation de la paix du pays, ce qui aidera le Gouvernement à faire avancer l'exécution de programmes de développement et de consolidation de la paix qui devraient améliorer la vie de la population centrafricaine. L'augmentation des décaissements aura un effet positif sur l'économie du pays et pourrait conduire à une amélioration des conditions de sécurité. Il est toutefois peu probable que le développement économique et social progresse de manière significative, car la présence et l'influence des partenaires de développement dans le pays devraient rester limitées ;

j) malgré les contraintes logistiques et infrastructurelles qui pèsent sur le pays, la Mission combattra plus efficacement les menaces contre la sécurité en renforçant son dispositif militaire et policier et en accroissant sa flexibilité et sa mobilité dans tout le pays, comme indiqué dans la résolution 2448 (2018) ;

k) les hypothèses principales sur lesquelles reposeront les opérations et les plans de la Mission pendant l'exercice 2019/20 sont les mêmes que pour les exercices précédents, à savoir que celle-ci disposera des ressources dont elle a besoin pour exécuter pleinement et efficacement son mandat et qu'elle prendra des initiatives visant à accroître les gains d'efficacité dans la mesure du possible.

Principales priorités de la Mission

14. Pour qu'elle soit en mesure d'atteindre son objectif stratégique pendant l'exercice 2019/20, il a été décidé que la Mission continuerait de se concentrer sur quatre tâches prioritaires en matière de maintien de la paix : assurer la protection des civils ; exercer ses bons offices et apporter son appui en faveur du processus de paix, notamment de la réconciliation nationale, de la cohésion sociale et de la justice transitionnelle ; aider à mettre en place des conditions de sûreté favorables à l'acheminement immédiat, sans restriction, en toute sécurité et sans entrave de l'aide humanitaire ; assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies.

15. Outre ces tâches prioritaires, la MINUSCA est chargée, dans la limite de ses capacités et ressources et en coordination avec le Gouvernement centrafricain, de poursuivre l'intensification de son appui à l'extension de l'autorité de l'État, au déploiement des forces de défense nationale et de sécurité intérieure, et à la préservation de l'intégrité territoriale ; à la réforme du secteur de la sécurité ; au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et au rapatriement, ainsi qu'à la lutte contre la violence à l'échelon local ; à la promotion et à la protection des droits de l'homme ; à l'action en faveur de la justice nationale et internationale, de la lutte contre l'impunité et de l'état de droit. On recherchera des synergies entre ces diverses tâches et les quatre tâches prioritaires énoncées au paragraphe 14 ci-dessus.

16. Compte tenu de son mandat et des hypothèses susmentionnées, la Mission s'efforcera de progresser vers l'accomplissement de son objectif stratégique, qui consiste à contribuer à l'instauration de conditions, sur le plan politique, institutionnel et en matière de sécurité, qui permettent de réduire durablement la présence de groupes armés et la menace qu'ils représentent, en adoptant une approche globale à l'échelle de la mission et une position proactive et robuste, sans préjudice des principes fondamentaux du maintien de la paix. Elle contribuera également à la préservation de l'intégrité territoriale et elle apportera son appui au Gouvernement pour qu'il surmonte les obstacles rencontrés sur le plan politique et en matière de sécurité, en axant ses activités sur les trois composantes thématiques interdépendantes présentées aux sections ci-après et sur les priorités qui y sont définies.

Sécurité, protection des civils et droits de l'homme

17. À titre de priorité absolue dans le cadre de son mandat, la Mission s'attachera à améliorer la situation en matière de sécurité dans l'ensemble du pays, tout en aidant le Gouvernement à consolider sa présence dans les zones où la violence a considérablement diminué, et en renforçant la protection des civils et du personnel des Nations Unies. En poursuivant la mise en œuvre de sa stratégie de protection des civils, notamment en utilisant la communication stratégique de manière plus systématique, elle apportera son appui aux autorités nationales pour qu'elles soient en mesure de renforcer les capacités gouvernementales et d'assumer une plus grande part de l'action menée au titre de la protection des civils. Elle poursuivra ses efforts pour réduire les violations des droits de l'homme ; pour ce faire, elle mènera des initiatives militaires et civiles coordonnées et perfectionnera ses dispositifs d'alerte rapide, et agira en association avec les populations locales pour prévenir les crises et les flambées de violence soudaines.

18. On se concentrera sur l'élaboration d'une stratégie intégrée, à mettre en œuvre à l'échelle de la Mission, qui soit articulée sur le processus de paix, fasse converger les efforts déployés aux niveaux national, régional et local en faveur de la paix, et structure l'appui apporté, d'une part, à la réforme du secteur de la sécurité et au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration et, d'autre part, à la tenue des élections présidentielle, législatives et locales prévues pendant l'exercice 2020/21. On veillera à ce que la dimension politique et le volet lié à la sécurité de la stratégie

aillent dans le sens du processus politique en cours, et une présence solide et mobile sera assurée dans les nouvelles zones sensibles avec pour objectifs d'atténuer la violence, de protéger les civils et de créer des conditions propices à un règlement politique du conflit ; on aidera à la mise en place de mécanismes visant à prévenir les atteintes à la sécurité et les crises humanitaires dans d'autres localités au moyen d'une meilleure coordination avec le personnel civil, l'équipe de pays des Nations Unies, les agents humanitaires et la population civile. La stratégie sera alignée sur la stratégie de sécurité nationale : des actions coordonnées seront menées avec les forces nationales de défense et de sécurité intérieure par les composantes militaire et de police avec les objectifs suivants : renforcer la planification conjointe et la coopération technique ; fournir, pour la première fois, un soutien logistique – limité − aux forces armées et aux forces de sécurité intérieures centrafricaines, dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. La Mission continuera d'apporter son appui aux autorités nationales dans le cadre de leur campagne de recrutement sans exclusive dans les forces armées et les forces de sécurité intérieure centrafricaines, notamment aux titres suivants : intégration des combattants démobilisés ; renforcement de la confiance de la population dans les forces nationales ; satisfaction de certaines des principales demandes formulées par les groupes armés et prises en compte dans les dispositifs de règlement politique ayant été conclus.

19. En outre, la Mission s'emploiera à améliorer la protection et la promotion des droits de l'homme dans le pays, s'agissant en particulier des femmes et des enfants. Elle assurera un suivi et communiquera des informations au sujet des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, notamment de toutes les formes de violences et d'atteintes sexuelles, et en particulier de celles qui auront été commises à l'encontre de femmes ou d'enfants, contribuera aux enquêtes menées à leur sujet et appuiera les poursuites engagées, et elle apportera son concours au renforcement de la législation et des mécanismes nationaux idoines.

Appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation

20. La Mission accordera la priorité à l'appui politique au processus de paix engagé à la suite de la signature, le 6 février 2019, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine dans le cadre de la feuille de route de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, adoptée en juillet 2017 sous les auspices des autorités nationales et appuyée par l'ensemble des principales parties intéressées, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'Union africaine, avec le soutien de l'Angola, du Congo, du Gabon et du Tchad, gage de leur attachement à l'instauration d'une paix durable en République centrafricaine. L'Accord constitue le seul cadre pour parvenir à un règlement politique global en République centrafricaine. Grâce à la participation du Représentant spécial du Secrétaire général au Panel de facilitation de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, le processus de paix devrait aboutir à une diminution de la violence, à la réduction durable des activités des groupes armés et à l'extension progressive de l'autorité de l'État à tout le pays. À cet égard, la Mission facilitera autant que faire se pourra la phase de mise en œuvre du processus de paix. Elle renforcera son appui fonctionnel à la mise en œuvre de l'Accord conclu avec son concours et celui de l'Union africaine et jouera un rôle accru au titre de l'organisation et de la coordination de l'appui international. En intensifiant sa participation à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et au processus de mise en œuvre, la Mission sera en mesure de veiller à ce que le processus politique soit le fruit de l'harmonisation des initiatives de paix entreprises aux niveaux régional, national et local et à ce que le processus de paix repose sur une

approche axée sur l'être humain et tienne compte des principales préoccupations de la population.

21. Dans le prolongement de la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, on continuera de mettre en œuvre des initiatives locales en faveur de la paix avec les autorités et les communautés locales (notamment les femmes, les jeunes, la société civile et les chefs religieux) dans le cadre des efforts intégrés déployés à l'échelle de la Mission pour prévenir la violence contre les civils, renforcer la cohésion sociale et faire accepter le rétablissement de l'autorité de l'État.

22. Parmi les objectifs immédiats qui lui ont été prescrits et dans le cadre plus général de son appui au processus politique engagé dans le pays, la Mission apportera son concours aux autorités nationales aux fins de la préparation des élections nationales prévues pendant l'exercice 2020/21. Ces élections seront l'occasion pour le pays de s'attaquer aux causes profondes du conflit, notamment l'enjeu de l'identité nationale et les droits de ses citoyens. Un processus électoral libre, équitable et ouvert à tous, tenant compte des griefs formulés par la population et conciliant les demandes des diverses parties prenantes au processus de paix, jettera les bases d'une stabilité et d'un développement durables en République centrafricaine.

23. La mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité se poursuivra, contribuant ainsi à l'extension de l'autorité de l'État et au renforcement de la confiance du public dans l'État, grâce aux campagnes de recrutement inclusives prévues et à l'intégration des éléments démobilisés des groupes armés. Leur démobilisation et leur intégration dans les forces de défense nationale et de sécurité intérieure devraient créer les conditions d'un retour progressif et de plein gré des déplacés et des réfugiés et faciliter l'accès humanitaire. Toutefois, il sera difficile d'ancrer leur déploiement dans la durée si les ressources financières nécessaires pour les rémunérer et les équiper font défaut. Quoi qu'il en soit, la Mission continuera d'appuyer et de renforcer l'encadrement civil et de faciliter la mise en place d'un système de justice militaire efficace aux fins d'une application plus stricte du principe de responsabilité dans le secteur de la sécurité.

24. En outre, la MINUSCA continuera d'appuyer les autorités nationales aux fins du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration de membres des groupes armés dans tout le pays. Elle coordonnera l'exécution des programmes correspondants avec les partenaires et les donateurs, en faisant en sorte que les stratégies appliquées soient conformes aux dispositifs de règlement politique ayant été conclus, et aidera le Gouvernement à obtenir des groupes armés qu'ils honorent les engagements pris au titre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration en cours. En complément des opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration, la Mission intensifiera ses programmes de lutte contre la violence locale, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, pour atténuer la violence et créer des conditions favorables à l'affirmation de l'autorité de l'État et à la mise en œuvre d'initiatives locales en faveur de la paix et de programmes de renforcement des capacités et de réconciliation exécutés à l'échelon communautaire.

Lutte contre l'impunité et extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit

25. En étroite coordination avec les partenaires de développement, la Mission continuera de s'employer à mettre en place des institutions judiciaires et pénitentiaires efficaces et fonctionnelles, notamment la Cour pénale spéciale. Elle apportera également son appui au Gouvernement aux fins de l'instauration de nouveaux mécanismes de justice transitionnelle, ou du renforcement des mécanismes existants, s'agissant de la lutte contre l'impunité et de la promotion de la réconciliation nationale.

26. La Mission appuiera le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État dans des zones clefs, devenues plus stables à la suite du redéploiement des forces de défense nationale et de sécurité intérieure et grâce au dialogue engagé et aux accords de paix conclus au niveau local. En outre, à l'appui des autorités nationales, elle s'emploiera à déterminer quels partenaires, notamment parmi les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, sont le mieux à même de rendre possible l'accomplissement des objectifs définis pour le moyen et le long termes dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, à commencer par l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base.

27. La Mission aura recours de façon plus proactive à une communication stratégique, notamment en utilisant des outils de communication pertinents, pour mettre en œuvre une stratégie globale et cohérente de communication et de sensibilisation à laquelle soit associée le Gouvernement centrafricain, faire mieux comprendre les vues et les motivations qui s'expriment au plan local, informer la population de la progression de la mise en œuvre du processus de paix, préparer les échéances électorales, expliquer le mandat et les activités de la Mission et assurer un suivi plus rigoureux des assertions de la presse et des propos haineux. La stratégie continuera de porter sur l'ensemble du processus de paix, avec pour objectifs d'apaiser les tensions communautaires et de promouvoir le dialogue et la réconciliation nationale. La Mission continuera d'utiliser la radio et tous les médias sociaux pour expliquer au public, aux parties au conflit, aux acteurs régionaux et internationaux et aux autres parties prenantes le rôle qu'elle joue en République centrafricaine et dans le processus de paix. La stratégie, qui sera adaptée aux besoins respectifs de divers groupes, favorisera le dialogue et les consultations au niveau local. La Mission veillera également à intégrer la participation de la population dans l'ensemble de ses activités, adoptant ainsi une conception du maintien de la paix enracinée dans la communauté locale. On veillera en particulier à donner l'occasion aux femmes, aux jeunes et aux autres groupes marginalisés d'exprimer et de faire mieux comprendre leurs points de vue, leurs besoins et leurs attentes, mais aussi à renforcer leur participation à la prise de décisions au niveau local et au processus politique général.

28. La Mission continuera de s'acquitter de son mandat en menant les activités prévues dans son programme avec le concours de partenaires d'exécution, en privilégiant les tâches auxquelles sont associés des objectifs à moyen et long termes qui conviennent le mieux aux partenaires de République centrafricaine. Ces activités sont décrites à la section II.I du présent rapport.

29. En outre, la Mission continuera de lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles en s'appuyant sur les mesures adoptées les années précédentes, grâce auxquelles le nombre de cas signalés a diminué. Elle renforcera la mise en œuvre des programmes de sensibilisation de la population locale à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et fera mieux connaître les normes de conduite de l'Organisation, en mettant l'accent sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, sur les mécanismes existants de signalement des conduites répréhensibles et en diffusant d'autres messages essentiels à la radio et le service de minimessages.

30. Le projet de budget pour l'exercice 2019/20 tient compte des modifications apportées au tableau d'effectifs de la Mission sur la base des nouvelles tâches qui lui ont été confiées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2448 (2018) et des recommandations issues d'examens et d'enquêtes internes et indépendants. Les changements proposés concernent les rubriques Direction exécutive et administration et Appui à la mission et aideront notamment : a) le Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général à jouer un rôle encore plus concret dans le processus

de paix du fait de sa participation à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et compte tenu de sa nomination au Panel de facilitation de l'Initiative, notamment par son assistance fonctionnelle et ses services de médiation, ainsi que par le renforcement de son rôle de rassembleur et de coordonnateur de l'appui international apporté à l'Initiative, y compris en œuvrant pour que le Groupe international de soutien à la République centrafricaine serve de cadre international pour l'appui à l'Initiative africaine et en apportant d'autres formes d'appui à la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, signé en février 2019 ; b) le Centre d'opérations conjoint du Bureau du (de la) Chef de cabinet à faciliter l'action menée par les bureaux extérieurs en leur communiquant des informations en temps voulu, en validant les informations et en coordonnant certaines opérations et la gestion des crises, et à remédier aux problèmes systémiques auxquels la Mission fait face en ce qui concerne la sûreté et la sécurité du personnel et la protection des civils, notamment en élargissant le devoir de protection à la mise en œuvre de la politique d'évacuation sanitaire primaire, conformément aux recommandations figurant dans le rapport issu de l'enquête indépendante menée par le général de brigade (à la retraite) Fernand Marcel Amoussou et au plan d'action faisant suite au rapport sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies, établi par le général de corps d'armée (à la retraite) Carlos Alberto dos Santos Cruz ; c) le Service de la communication stratégique et de l'information à recourir de façon plus proactive à la radio et à d'autres moyens pour appuyer sa stratégie de protection des civils, en coordination avec les autorités centrafricaines, pour aider la population locale à mieux comprendre le mandat et les activités de la Mission, et pour instaurer des relations de confiance avec les citoyens de la République centrafricaine, les parties au conflit, les acteurs régionaux et d'autres acteurs internationaux et les partenaires sur le terrain.

31. Les changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs au titre de l'appui à la Mission concernent principalement le Pilier Services et la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications. S'agissant du Pilier Services, les changements visent à appuyer la création d'ateliers d'entretien des véhicules dans les principales zones d'opérations de la Mission en dehors de Bangui, conformément à la recommandation figurant dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur la gestion du parc de véhicules de la Mission, et à fournir des services médicaux spécialisés qui ne sont pas disponibles dans le pays hôte, conformément à la recommandation formulée par l'équipe d'évaluation médicale du Siège dans son évaluation des risques pour la santé. Pour ce qui est de la Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, les changements visent à fournir des compétences et un appui supplémentaire pour la mise en service de technologies novatrices, et à préserver l'intégrité et la sécurité des systèmes.

32. La structure de l'appui à la Mission comprend les principaux éléments constitutifs du dispositif normalisé. Elle s'articule autour de trois axes, de telle sorte que l'appui soit adapté aux besoins des clients et que la prestation de services intégrés puisse être assurée sans interruption. La Mission propose que sa Division de l'appui à la mission soit restructurée (transfert de sections et transfert, réaffectation et reclassement des postes) pour être plus conforme à l'initiative du Siège consistant à harmoniser les structures d'appui aux missions de maintien de la paix. À cet égard, elle propose de réorganiser les bureaux du Directeur et du Directeur adjoint de l'appui à la Mission et d'autres éléments de la Division de l'appui à la mission pour en faire une structure à même d'assurer la collaboration entre unités intégrées à différents niveaux. Il est proposé de restructurer l'ensemble des effectifs de la MINUSCA en définissant de nouvelles priorités pour les effectifs civils approuvés et en formalisant

les arrangements provisoires au moyen de réaffectations et du transfert de certaines fonctions, comme exposé dans le détail dans le présent rapport.

33. Les projets relatifs à l'hébergement des contingents et des unités de police constituées dans plusieurs camps de la zone d'opérations, aux installations destinées au personnel civil et à d'autres travaux non récurrents de transformation et de remise à neuf ont été menés à bien ou devraient l'être d'ici à juin 2019. Ils se traduisent déjà par une amélioration considérable des conditions de vie du personnel. Une fois les travaux d'aménagement des camps achevés, la nécessité pour les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police d'assurer un soutien logistique autonome, qu'il s'agisse de logements ou d'autres structures destinés aux militaires et aux membres des unités de police constituées, s'en trouvera réduite, ce qui a été pris en compte dans le projet de budget pour 2019/20. Compte tenu de ces réalisations et d'autres facteurs, les priorités pour l'exercice 2019/20 en ce qui concerne les grands travaux de construction sont : a) la construction du premier entrepôt intégré centralisé de la Mission sur le site de M'Poko, qui mettra fin à l'obligation d'entreposer temporairement du matériel et des biens dans des conteneurs maritimes disséminés dans quatre sites différents à Bangui, atténuera d'autant les problèmes de taille que rencontre la Mission en matière de gestion et de logistique de l'entreposage et entraînera une amélioration de la prestation de services et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; b) la construction d'un mur d'enceinte d'un périmètre de 5 250 mètres pour protéger le camp de M'Poko et le camp Fidèle à Bangui et renforcer la sécurité de ce périmètre − le mur en question remplacera la clôture délabrée existante, constituée de fossés et de remblais de terre difficiles à entretenir, à rénover ou à remettre en état en raison de la nature du sol et de précipitations intenses sur de longues périodes. En outre, à la suite d'un examen interne et compte tenu des besoins du pays hôte, deux projets sont proposés pour l'exercice 2019/20, combinant la construction de bâtiments et l'installation de structures préfabriquées. Ces projets consistent, d'une part, à mettre en place des ateliers d'entretien des véhicules dans les trois secteurs, conformément à la recommandation formulée par le Bureau des services de contrôle interne dans son rapport sur la gestion du parc de véhicules de la Mission, dans lequel le Bureau avait invité celle-ci à procéder sans délai aux aménagements voulus pour que la réparation et l'entretien de ses véhicules puissent être assurés dans les trois secteurs, sachant qu'il n'existe actuellement aucune installation de ce type, qu'aucun service n'est disponible sur le terrain et que les conditions dans lesquelles les véhicules sont utilisées sont très difficiles depuis plusieurs années et entraînent leur détérioration rapide, et, d'autre part, à construire une aérogare pour les opérations aériennes de la Mission, le pays hôte ayant en effet demandé que la capacité opérationnelle de l'aéroport international, à Bangui, soit utilisée à plein pour les opérations aériennes nationales qui vont en s'intensifiant et pour les vols commerciaux.

34. Conformément à la stratégie applicable aux missions en matière d'environnement, la MINUSCA continuera de s'efforcer de réduire son empreinte écologique globale, notamment par la mise en place de systèmes de gestion des déchets solides et liquides et de production d'électricité respectueux de l'environnement, en tirant parti des investissements consentis dans ces systèmes pendant l'exercice 2018/19. Elle continuera de procéder à des inspections environnementales systématiques dans tous les sites où la Mission est présente dans le pays − bases d'opérations permanentes comme temporaires. Pour réduire au minimum les risques liés aux déchets solides, elle poursuivra la mise en œuvre de la deuxième phase des projets de gestion des déchets. Il s'agira d'acquérir des incinérateurs et des broyeuses de déchets, de les installer et d'en assurer l'entretien, ainsi que d'expérimenter le compostage dans le but de réduire le volume des déchets.

35. La Mission s'emploiera à mieux utiliser son personnel, ses moyens de transport et ses moyens d'obtenir rapidement des informations fiables et concrètes sur les menaces qui pèsent sur les civils, et à utiliser des outils analytiques pour exploiter les informations, afin d'améliorer ses performances et de protéger son personnel. Elle continuera d'utiliser le système d'aérostats captifs (ballons), les capteurs mobiles et les systèmes de minidrones (deux engins) − mis à sa disposition par lettre d'attribution au titre de l'exercice 2018/19 pour collecter des renseignements et mener des opérations de surveillance, de reconnaissance et d'alerte rapide et ainsi assurer la protection de l'ensemble de son personnel. La Mission a remplacé les systèmes HoverMast attribués dans la même lettre par des services lui permettant de disposer de caméras supplémentaires, sans incidence sur les coûts. Ces services sont inscrits dans le projet de budget au titre des services de sécurité, à la rubrique Installations et infrastructures. Les systèmes de minidrones sont utilisés pour réaliser des levés photogrammétriques à haute résolution qui permettent d'obtenir des images statiques en temps réel des agglomérations, ce qui facilite la planification des besoins opérationnels et la protection du personnel de la Mission. La Mission se procurera un système captif par l'intermédiaire d'un fournisseur commercial et étendra son utilisation à chacun des trois secteurs pour assurer une surveillance mobile 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, afin de protéger ses convois. Ce système est inscrit dans le projet de budget au titre de l'équipement, à la rubrique Communications et informatique, et n'est pas associé au système existant, mis à disposition par lettre d'attribution.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

36. La Mission s'efforcera de réaliser des économies d'échelle autant que possible avec les autres missions opérant dans la région. S'il y a lieu, elle continuera d'exploiter les ressources d'autres missions après leur retrait et la réduction de leurs effectifs pour répondre à ses besoins. Elle continuera d'utiliser la plateforme logistique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à Entebbe (Ouganda), en y détachant deux agent(e)s du Service mobile et deux agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national et chargé(e)s d'apporter un appui dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le Centre de services régional à Entebbe continuera de fournir aux missions qu'il dessert, dont la MINUSCA, un appui au niveau régional dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, prestations et états de paie, paiement des fournisseurs, droits à prestation et voyages, traitement des demandes d'indemnités (par exemple pour les frais d'études et le remboursement des frais de voyage en mission), services de caisse, services de formation et de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

37. En coordination avec l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Mission continuera de s'employer à faire aboutir l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et à faire appliquer l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. En partenariat avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, elle continuera de chercher à promouvoir la coopération régionale à l'appui de la stabilité du pays.

38. Elle continuera de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires pour mettre en œuvre l'initiative pour l'action

humanitaire, le développement et la paix, fruit de la « nouvelle façon de travailler », en particulier dans le cadre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement. L'ONU continuera de coprésider le premier pilier du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, portant sur la paix, la sécurité et la réconciliation nationale, ainsi que le comité directeur national pour le rétablissement de l'autorité de l'État, et contribuera à créer les synergies nécessaires pour assurer la complémentarité des activités menées par les acteurs nationaux, les partenaires techniques et financiers et l'Organisation elle-même.

39. En coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux et régionaux, la Mission continuera d'exercer ses bons offices auprès des autorités nationales et à fournir un appui et une assistance technique aux fins de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État. En étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Banque mondiale et ses partenaires, elle s'emploiera à mobiliser des ressources et à renforcer la capacité du Gouvernement de développer sa présence et de fournir des services à la population, en donnant la priorité aux services et infrastructures de base. Elle continuera de collaborer avec les institutions spécialisées des Nations Unies actives en République centrafricaine, dans le respect de leur mandat, de ceux des fonds et programmes des Nations Unies, et de l'espace humanitaire, dans l'esprit de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies » et de suggérer des solutions multidimensionnelles et multidisciplinaires en réponse aux priorités nationales. Enfin, avec ses partenaires, elle continuera d'appuyer activement le dialogue et les efforts de réconciliation engagés aux niveaux national et local.

40. Par ailleurs, la Mission favorisera le renforcement de la présence des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies dans les régions, notamment en leur fournissant, sur la base du recouvrement des coûts, des locaux à usage de bureaux, des logements et d'autres formes de soutien logistique. Cet appui sera fourni conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique indépendant de la MINUSCA effectué en juillet 2018 et à l'initiative « Unis dans l'action ». Il s'agira d'un élément essentiel, s'inscrivant dans une stratégie plus vaste de transition et de réorganisation progressive de la présence des Nations Unies en République centrafricaine.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

41. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six catégories d'interventions concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A du présent rapport.

Direction exécutive et administration

42. Le Représentant spécial du Secrétaire général et son cabinet assurent la direction exécutive et l'administration de la Mission. L'effectif proposé est indiqué au tableau 1

Tableau 1
Ressources humaines : Direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international								
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2018/19	1	–	5	2	5	13	6	2	21
Postes proposés 2019/20	1	–	10	4	5	20	6	2	28
Variation nette (voir tableau 2)	**–**	**–**	**5**	**2**	**–**	**7**	**–**	**–**	**7**
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident)									
Postes approuvés 2018/19	1	–	3	1	1	6	2	–	8
Postes proposés 2019/20	1	–	4	1	2	8	2	–	10
Variation nette (voir tableau 3)	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**2**	**–**	**–**	**2**
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques)									
Postes approuvés 2018/19	1	–	6	6	1	14	3	–	17
Postes proposés 2019/20	1	–	6	6	2	15	3	–	18
Variation nette (voir tableau 4)	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**	**–**	**–**	**1**
Bureau du Chef de cabinet									
Postes approuvés 2018/19	–	5	24	20	12	61	27	21	109
Postes proposés 2019/20	–	5	24	21	12	62	27	29	118
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**8**	**9**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2018/19	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Emplois de temporaire proposés 2019/20	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel									
Effectif approuvé 2018/19	–	5	24	21	12	62	28	21	111
Effectif proposé 2019/20	–	5	24	22	12	63	28	29	120
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**8**	**9**
Service de la communication stratégique et de l'information									
Postes approuvés 2018/19	–	1	3	10	7	21	46	14	81
Postes proposés 2019/20	–	1	4	10	7	22	50	14	86
Variation nette (voir tableau 8)	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**4**	**–**	**5**
Total (postes)									
Postes approuvés 2018/19	3	6	41	39	26	115	84	37	236

	Personnel recruté sur le plan international								
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Postes proposés 2019/20	3	6	48	42	28	127	88	45	260
Variation nette	**–**	**–**	**7**	**3**	**2**	**12**	**4**	**8**	**24**
Total (emplois de temporaire)									
Emplois de temporaire approuvés[b] 2018/19	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Emplois de temporaire proposés 2019/20	–	–	–	1	–	1	1	–	2
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total									
Effectif approuvé 2018/19	3	6	41	40	26	116	85	37	238
Effectif proposé 2019/20	3	6	48	43	28	128	89	45	262
Variation nette	**0**	**0**	**7**	**3**	**2**	**12**	**4**	**8**	**24**

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint ; SSG = Sous-Secrétaire général.

[a] Administrateurs et agents des services généraux.
[b] Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 12 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 4 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 8 postes

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Tableau 2
Ressources humaines : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Postes				
Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
+1	P-5	Spécialiste des questions politiques (hors classe)	Création	(Chef d’équipe)
+1	P-5	Spécialiste des questions politiques (hors classe)	Création	(Conseiller pour la médiation)
+1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Création	
+1	P-4	Coordonnateur des mesures de sécurité	Création	
+1	P-4	Traducteur	Création	
+1	P-3	Spécialiste des questions politiques	Création	(Administrateur chargé des rapports)

	Postes				
	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
	+1	P-2	Spécialiste des questions politiques	Création	(Administrateur chargé des rapports)
Total	**+7**		(voir tableau 1)		

43. Suite à la décision adoptée lors de la réunion de haut niveau sur la République centrafricaine tenue le 27 septembre 2018, ultérieurement reprise par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2448 (2018), et dans l'objectif de renforcer le rôle politique de la Mission dans l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, une équipe de base est requise pour appuyer, à temps complet, la participation du Représentant spécial du Secrétaire général en tant que membre à part entière du Panel de facilitation de l'Initiative, comme indiqué au paragraphe 5 du présent rapport, et pour fournir l'appui voulu à l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, en coordination avec les autres sections concernées de la Mission et en collaboration avec d'autres acteurs clefs, y compris l'Union africaine. Il convient de souligner que le concours de la Mission à la mise en œuvre des mesures essentielles prévues par l'Accord, notamment les dispositions transitoires de sécurité et les mécanismes de suivi, sera crucial pour consolider le processus de paix dans l'ensemble du pays et atténuer le risque de reprise du conflit.

44. L'équipe d'appui sera composée de membres de l'effectif actuel du Bureau. Vu l'importance que revêt l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine sur le plan de l'instauration de la paix dans le pays et sur celui de la restauration et de l'extension de l'autorité de l'État, et compte tenu du caractère sensible du processus de paix et de l'impératif de confidentialité, il est proposé que les titulaires des sept postes (voir le tableau 2) fassent rapport au Représentant spécial du Secrétaire général, par l'intermédiaire de son Assistant spécial principal. Selon les besoins, des spécialistes du Groupe de l'appui à la médiation et des membres du personnel d'autres sections de la MINUSCA et de l'équipe de pays des Nations Unies fourniront un appui spécifique ou des conseils spécialisés supplémentaires à l'équipe.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident)

Tableau 3
Ressources humaines : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident)

	Postes				
	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
	+1	P-4	Assistant spécial	Création	
	+1	FS	Assistant administratif	Création	
Total	**+2**		(voir tableau 1)		

45. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident) continuera à jouer le triple rôle de Coordonnateur résident, de Coordonnateur de l'action humanitaire et de Représentant résident du PNUD, tandis que le Bureau du Représentant spécial adjoint continuera à assurer la liaison entre la Mission et l'équipe

de pays des Nations Unies, tout en veillant à l'adoption d'une approche cohérente, coordonnée et intégrée s'agissant des initiatives stratégiques, programmatiques et opérationnelles prises par la Mission, les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires humanitaires en République centrafricaine, ainsi que de la mise en œuvre du programme de réformes du Secrétaire général et de l'application de nouvelles méthodes de travail respectueuses de la relation entre action humanitaire, aide au développement et paix. Le Bureau assure une coordination efficace entre la composante de la Mission chargée de l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit et les autres composantes, aide les sections de la composante à atteindre les objectifs prescrits et contribue à renforcer l'intégration entre la MINUSCA et les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies.

46. Compte tenu des initiatives et des engagements susmentionnés pris par l'Organisation et le Secrétaire général et de la nécessité d'utiliser les ressources plus efficacement dans l'ensemble du système, le Bureau doit répondre à des demandes accrues en matière de coordination et d'appui aux fins de l'intégration de l'analyse, de la planification et de la programmation entre la MINUSCA, les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies et leurs partenaires, ainsi qu'entre les différentes composantes de la Mission, notamment dans le cadre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement. Le Bureau a également été chargé de superviser l'élaboration et la coordination de la mise en œuvre d'une stratégie à long terme de transition et de restructuration progressive de la présence de l'ONU en République centrafricaine.

47. Il est difficile au Bureau de s'acquitter efficacement de ses fonctions de coordination et d'intégration, faute de disposer du personnel voulu pour appuyer le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident) dans son double rôle, dont en particulier la gestion de diverses questions de fond qui nécessite des contacts fréquents avec de multiples acteurs. Le Bureau a besoin de moyens de coordination et de capacités administratives supplémentaires pour fournir en permanence un appui efficace et cohérent au Représentant spécial adjoint.

48. En outre, à mesure que des changements seront apportés au système des Nations Unies pour le développement, notamment en ce qui concerne la structure et le financement des bureaux des coordonnateurs résidents, l'appui fourni par le Bureau de la coordination des activités de développement est appelé à diminuer, de même que les capacités de coordination des institutions spécialisées dans un contexte de mission intégrée. Le plan de réforme prévoit que les chefs d'organismes des Nations Unies rendront directement compte au Coordonnateur résident, ce qui renforcera encore les fonctions d'encadrement du Bureau et l'appui qu'il devra fournir.

49. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer deux postes, comme indiqué au tableau 3, afin d'aider le Bureau à fournir l'appui administratif et la coordination supplémentaires nécessaires.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques)

Tableau 4
Ressources humaines : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques)

	Postes				
	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
	+1	SM	Assistant administratif	Création	
Total	**+1**		(voir tableau 1)		

50. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques) supervise l'exécution des principales tâches confiées à la Mission, à savoir : protection des civils, surveillance du respect des droits de l'homme et renforcement des capacités en la matière, réforme du secteur de la sécurité, gestion des affaires politiques et appui au processus de paix, de désarmement, de démobilisation et de réintégration et protection spécialisée des femmes et des enfants. Il incombe au Bureau de fournir un appui administratif, fonctionnel et politique au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et d'assurer une coordination efficace entre les quatre divisions techniques rattachées à ce pilier – trois groupes de la protection et le Service de la lutte antimines. Le Bureau aide les entités rattachées au pilier à s'acquitter de leurs tâches afin qu'elles puissent atteindre les objectifs prescrits et contribue à renforcer l'intégration avec le reste de la Mission.

51. Conformément au nouveau mandat, ainsi qu'aux recommandations du Secrétaire général et à celles issues du récent examen stratégique, le Bureau collabore avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour renforcer sensiblement l'appui de la Mission au processus de paix mené par l'Union africaine en République centrafricaine, mobiliser un large soutien populaire en faveur du processus et accroître la participation des partis politiques, des groupes de femmes, des personnes déplacées, des réfugiés, des jeunes et de la société civile. En outre, la MINUSCA a pour mission d'accroître son appui à l'établissement d'un dispositif national de justice transitionnelle dans le cadre du processus de paix ainsi qu'aux efforts de réconciliation nationale et de règlement des conflits locaux, d'exercer ses bons offices et de fournir un appui technique dans le cadre de la tenue des élections de manière à promouvoir le processus de paix. À l'appui de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, la MINUSCA devra également intensifier ses échanges avec les pays de la région, dont le concours sera crucial pour l'application effective de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Ces tâches supplémentaires, ainsi que le rôle accru des hauts responsables dans le pays et la région, créent de nouveaux besoins administratifs pour le Bureau du Représentant spécial adjoint, concernant notamment la coordination entre les interlocuteurs nationaux et régionaux de haut rang et la coordination des activités d'un nombre accru de conseillers des Nations Unies pour la médiation et de spécialistes techniques.

52. En outre, les fonctions du Bureau ne cessent de s'étendre, compte tenu de l'adoption de la nouvelle stratégie de protection des civils de la Mission. Comme prévu dans son mandat, la Mission améliorera son interaction avec la population civile à cet égard et contribuera à l'élaboration d'une stratégie plus globale de protection des civils associant les autorités nationales, l'équipe de pays des Nations Unies, les organismes humanitaires et de défense des droits de l'homme et les autres partenaires intéressés.

53. Par son appui spécialisé au processus de paix conduit par l'Union africaine, le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général assurera la cohérence du processus politique en harmonisant les initiatives de paix régionales, nationales et locales, tout en adoptant une approche centrée sur l'être humain et en plaçant les préoccupations de la population au cœur du processus de paix. Cela permettra également de continuer à soutenir les autres processus politiques et processus de paix et de réconciliation menés, à titre temporaire, par le personnel des groupes ou sections organiques de la Mission.

54. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste, comme indiqué au tableau 4, afin d'assurer la coordination et d'apporter un soutien administratif général aux experts des Nations Unis en visite et au Conseiller principal pour la médiation en poste au Bureau, ce qui permettra d'élargir la portée et d'améliorer l'efficacité de l'appui fonctionnel à la médiation que la Mission dispense dans le cadre du processus de paix de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation.

Bureau du Chef de cabinet

Tableau 5
Ressources humaines : Groupe des commissions d'enquête

	Postes				
	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
	1	P-2	Fonctionnaire des commissions d'enquête (adjoint de 1re classe)	Création	
Total	**1**				

55. Le Groupe des commissions d'enquête continue à s'acquitter de fonctions administratives et de procéder à des examens internes, conformément aux obligations redditionnelles de la Mission. Il assure le secrétariat des commissions d'enquête convoquées par le Chef de la Mission. En 2018, il a assumé la direction des équipes d'enquête mixtes. Depuis la création de la Mission, les responsabilités concernant l'examen d'affaires faisant l'objet d'enquête mixtes étaient partagées entre différentes sections de la composante Direction exécutive et administration et étaient attribuées au cas par cas.

56. En 2017, le Groupe a achevé d'examiner 24 affaires en souffrance de 2014 à 2016. En 2018, il a traité 11 affaires datant de la période 2014-2016 et dirigé 9 enquêtes mixtes. Le Groupe étant compétent pour connaître des affaires relevant des équipes d'enquête mixtes, en raison de la diminution de l'appui fourni aux commissions d'enquête, il reste encore à examiner 85 incidents datant de 2014 à janvier 2019 qui nécessitent la convocation d'une commission d'enquête, tandis que 13 dossiers traités doivent être transmis au Siège, comme indiqué au tableau 6 ci-après :

Tableau 6
Nombre d'affaires en cours d'examen par une commission d'enquête

Année	*Convocation d'une commission d'enquête en attente*	*Examen juridique en attente*	*Transmission au Siège en attente*	*En cours*	*Examen achevé*
2014	2	0	0	0	4
2015	2	0	3	0	26

Année	*Convocation d'une commission d'enquête en attente*	*Examen juridique en attente*	*Transmission au Siège en attente*	*En cours*	*Examen achevé*
2016	9	2	2	2	26
2017	28	2	7	0	5
2018	40	0	1	1	0
Janvier 2019	4	0	0	0	0
Total	**85**	**4**	**13**	**3**	**61**

57. Étant donné le nombre de dossiers en souffrance, comme indiqué ci-dessus, et sachant qu'il n'est plus possible de diriger les enquêtes mixtes au cas par cas, vu l'accroissement du nombre d'affaires à traiter chaque année, il est proposé de créer un poste, comme indiqué au tableau 5, afin de doter le Groupe des moyens opérationnels et des capacités d'analyse dont il a besoin pour accélérer le traitement des affaires et/ou les enquêtes mixtes et réduire l'arriéré de dossiers, responsabiliser davantage la Mission et accélérer le versement d'indemnités en cas de blessures ou de décès parmi le personnel de maintien de la paix des Nations Unies.

Bureau du Chef de cabinet

Tableau 7
Ressources humaines : Centre d'opérations conjoint

	Postes				
	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
	+8	VNU	Fonctionnaire chargé des opérations conjointes	Création	
Total	**+8**				

58. Conformément au mandat et aux impératifs opérationnels de la Mission, le Centre d'opérations conjoint joue le rôle de catalyseur stratégique dans les opérations de maintien de la paix. Il étaye la prise de décisions par les hauts responsables de la Mission en leur fournissant, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, des informations intégrées sur la situation sur le terrain et en définissant des procédures de coordination des opérations pour les membres du personnel civil, militaire et de police. Il recueille, valide et analyse les informations provenant de toutes les composantes de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies afin d'établir des rapports de situation intégrés quotidiens, des flashs d'information sur les incidents et des rapports spéciaux qu'il communique au Siège, ainsi que pour alerter les hauts responsables de la Mission en cas de menace contre la sécurité et les informer de l'évolution des conditions de sécurité grâce à des alertes périodiques et à des rapports SAGE (système géospatial d'appréciation de la situation).

59. Dans le cadre de la structure mise en place pour fournir, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, des informations intégrées sur l'appréciation de la situation sur le terrain et pour assurer la coordination, le Centre d'opérations conjoint présente au Représentant spécial du Secrétaire général et à son équipe de direction des exposés bihebdomadaires sur la situation politique et opérationnelle et les conditions de sécurité. Il présente également un exposé hebdomadaire aux membres du corps diplomatique en République centrafricaine. Il assure le secrétariat de la structure intégrée de coordination des opérations de la Mission, celui de l'équipe de

coordination des opérations et celui des réunions de planification et de coordination des opérations, ainsi que la coordination entre les composantes civile, militaire et de police, le quartier général et les bureaux locaux, afin de veiller à l'application des décisions prises lors des réunions. Il incombe au Centre d'élaborer et de tenir à jour les plans de continuité des opérations afin de réduire au minimum l'interruption des opérations en cas de crise. Dans les situations de crise, il veille à l'état de préparation opérationnelle du Centre de gestion des crises de la Mission et assure le secrétariat de l'équipe de gestion des crises de la Mission. Il présente au Représentant spécial du Secrétaire général et à l'équipe de gestion des crises des exposés sur les situations de crise, établit des flashs d'informations sur les incidents et les communique au Siège, et assure la coordination entre toutes les composantes de la Mission avant, pendant et après une crise. Les centres d'opérations conjoints mis en place dans les onze bureaux locaux ont pour mandat d'apporter le même appui aux chefs de bureau, responsables de la gestion des crises au niveau régional.

60. Sachant que le Secrétaire général et son Représentant spécial accordent la plus haute importance à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui s'inscrit dans l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, la Mission met au point une directive générale concernant l'engagement pris dans la Déclaration d'adopter des mesures actives et concertées pour réduire le nombre de morts parmi le personnel de maintien de la paix et promouvoir la sûreté et la sécurité, notamment en renforçant le devoir de protection grâce à la mise en œuvre de la politique d'évacuation sanitaire primaire. Aux termes de la directive générale, le Centre d'opérations conjoint est le principal interlocuteur en ce qui concerne la coordination des opérations d'évacuation sanitaire primaire et la communication d'informations à ce sujet. Plus spécifiquement, les centres d'opérations conjoints sur le terrain sont les principaux points de contact car ils assurent la liaison entre les installations médicales de la Mission et les zones reculées où son personnel est déployé. En outre, la MINUSCA s'emploie à renforcer ses moyens d'appréciation de la situation ainsi que ses capacités d'analyse, afin de mieux percevoir les tendances et les contextes régionaux et d'évaluer les incidences de son action. La Mission privilégie également la mise en œuvre de technologies novatrices, notamment son programme d'appréciation de la situation vu la nécessité de développer son système de gestion de l'information (SAGE) dans toutes ses composantes, et élargit son projet de visualisation de la situation opérationnelle commune.

61. À cet égard, le Centre d'opérations conjoint assure la gestion quotidienne de la base de données SAGE, ainsi que la formation correspondante de toutes les composantes de la Mission, pour que toutes les données recueillies soient enregistrées dans la base de données en temps voulu et sans erreur. Il appartiendra aux huit centres d'opérations conjoints sur le terrain, à Bambari, Bangassou, Berberati, Birao, Bossangoa, Ndélé, Obo et Paoua, d'assurer la mise en service la base de données SAGE et d'amplifier le projet de visualisation de la situation opérationnelle commune de la Mission.

62. Afin d'appliquer la recommandation formulée dans le plan d'action tendant à donner suite au rapport du général de corps d'armée (à la retraite) Carlos Alberto dos Santos Cruz sur l'amélioration de la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies, aux termes duquel il convient de renforcer le rôle et les fonctions du Centre d'opérations conjoint, ainsi que les recommandations issues de l'enquête indépendante du général de brigade (à la retraite) Fernand Marcel Amoussou, notamment celle tendant à ce que les responsables de la MINUSCA améliorent leur processus de prise de décisions en recourant à des mesures préventives plutôt qu'à un système d'alerte précoce, notamment grâce à une meilleure prise en compte des besoins et préoccupations des bureaux locaux, il est proposé de créer huit postes,

comme indiqué au tableau 7. Les titulaires renforceront les capacités des centres d'opérations conjoints sur le terrain en établissant des rapports en temps voulu, en validant les informations, en assurant la coordination des opérations et la gestion des crises, et en aidant à mettre en service la base de données SAGE et à concrétiser les projets de visualisation de la situation opérationnelle commune de la Mission.

Service de la communication stratégique et de l'information

Tableau 8
Ressources humaines : Service de la communication stratégique et de l'information

	Postes				
	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
	+1	P-5	Spécialiste hors classe de l'information	Création	Production d'émissions radiophoniques
	+4	GN	Assistant de production radio	Création	
Total	**+5**		(voir tableau 1)		

63. La Mission multipliera les activités de communication et d'information afin de jouer un rôle renforcé dans l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, ce qui passe par l'accroissement du volume de produits de communication à l'échelle nationale. Le Service de la communication stratégique et de l'information devra accorder une attention particulière aux régions où les chefs et les membres des groupes armés, ainsi que l'ensemble de la population, sont plus susceptibles de s'opposer à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. Le renforcement des moyens de communication permettra de mieux lutter contre les fauteurs de troubles qui perturbent le processus de paix en République centrafricaine. Cela suppose des moyens supplémentaires pour concevoir, élaborer et mettre en œuvre des stratégies de production d'émissions radiophoniques, s'agissant notamment des communications numériques. La Mission pourra ainsi renforcer sa présence sur les médias sociaux, lancer des campagnes numériques pour accroître ses activités de sensibilisation du public sur tous les médias numériques et tirer parti des technologies naissantes, alors que la République centrafricaine aborde une phase très délicate – la mise en œuvre de l'Accord – qui nécessitera l'appui de la MINUSCA.

64. Bien qu'un noyau de personnel chargé de la communication ait été maintenu suite à l'approbation des postes proposés pour 2018/19, le nombre d'émissions et de spécialistes de la programmation radiophonique doit augmenter compte tenu des progrès réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un accord de paix, ainsi que des processus nationaux dans la région. Lors des consultations menées avec différentes communautés concernant l'élargissement de son public et la dissipation des rumeurs répandues par les fauteurs de troubles, il a été demandé à la MINUSCA de confier à des journalistes radio locaux le soin de communiquer avec les communautés et d'opérer de manière décentralisée pour produire à Sango des émissions de radio adaptées aux cultures et contextes locaux. En outre, selon les résultats d'une étude de perception réalisée par l'Université Harvard en 2018, ce type de programmation renforcerait l'utilisation de la radio en tant que moyen de communication le plus efficace en République centrafricaine et devrait porter à 49 % le taux d'écoute de la station radio de la MINUSCA. Malgré une solide infrastructure, seulement 17 % des auditeurs écoutent Radio Guira FM, la station de radio de la Mission, contre un taux d'écoute de 45 % pour Radio Ndeke Luka.

65. Il est donc proposé de créer cinq postes, comme indiqué au tableau 8, afin de refléter l'évolution du mandat et d'accroître la durée de la programmation radiophonique pour contribuer au succès du processus de paix.

Composante 1 : sécurité, protection des civils et droits de l'homme

66. Au titre de la composante 1, la Mission assurera les principales réalisations escomptées concernant la sécurité, la protection des civils et la promotion et la défense des droits de l'homme, notamment au titre des objectifs stratégiques suivants :

a) Continuer d'instaurer en République centrafricaine le climat de sûreté et de sécurité nécessaire au règlement politique du conflit et à la protection des civils. À cet égard, la MINUSCA continuera à mettre en place un dispositif dynamique de ses militaires et de son personnel de police pour accroître la souplesse et la mobilité, de sorte à sécuriser, pour les habitants, les zones critiques en crise et les principales nouvelles zones sensibles, tout en continuant à protéger les civils dans tout le pays. Ce dispositif sera renforcé par une meilleure coordination avec la composante civile et les intervenants humanitaires pour prévenir et combattre la violence par l'engagement politique et des activités de sensibilisation. Ces actions coordonnées s'inscriront dans le cadre des efforts déployés par la Mission en vue d'adapter sa stratégie de sécurité pour l'aligner sur sa stratégie politique et d'établir un dispositif militaire et policier mobile pour intervenir en cas de crises, tout en maintenant des zones sûres et sécurisées pour protéger les civils, appuyer l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et encourager les progrès des initiatives locales de paix qui concourront à l'extension de l'autorité de l'État. Parallèlement, la Mission collaborera avec les autorités nationales et les partenaires internationaux, en particulier la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine, dans le but d'accroître la mise en œuvre opérationnelle et le déploiement des forces de défense nationale et de sécurité intérieure conformément aux normes relatives aux droits de l'homme pour que les forces puissent assumer une plus grande responsabilité quant à la sécurité du pays ;

b) Continuer d'accorder la priorité à la protection des civils contre les menaces de violence, notamment la violence sexuelle liée aux conflits et les violations graves des droits de l'enfant, et aux stratégies intégrées et dynamiques de prévention de la violence. Cet objectif sera atteint au moyen d'une approche englobant l'ensemble du système des Nations Unies, et, parallèlement, d'une démarche impliquant l'ensemble du pays et associant les autorités nationales et d'autres partenaires, afin que les autorités nationales puissent assumer la responsabilité de la protection des civils. En coordination avec les autorités centrafricaines, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, la MINUSCA continuera de mettre en place un dispositif militaire et policier robuste et efficace qui comprendra une planification conjointe avec le personnel civil, une estimation conjointe des risques et des examens après les opérations militaires. La Mission renforcera également ses mesures de prévention des crises en matière de sécurité en intensifiant les liaisons avec les communautés et leur participation aux dispositifs d'alerte rapide et aux réseaux d'alerte locale pour lutter efficacement contre la violence et prévenir les violations des droits de l'homme, notamment par une meilleure collecte d'informations. La Mission incitera les partenaires et le gouvernement à élaborer des mécanismes de paix et de dialogue aux niveaux national et local, dans l'objectif principal de réduire la violence et d'améliorer les conditions des civils et des intervenants humanitaires ;

c) Continuer de surveiller, signaler, chercher à prévenir et réprimer les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment les

violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves des droits de l'enfant, tout en fournissant aux autorités nationales une assistance concernant la réalisation d'enquêtes professionnelles et le lancement de poursuites pour violations des droits de l'homme. Il s'agira principalement d'aider les pouvoirs publics à établir les cadres institutionnels et juridiques nécessaires à la protection des civils et d'assurer notamment l'entrée en activité de la commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales et du comité national de prévention du génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et de lutte contre la discrimination, pour lutter contre les violations des droits de l'homme, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre, dans le cadre d'un vaste processus de paix et de réconciliation et de la lutte contre l'impunité ;

d) Surveiller, signaler et limiter tout fait public d'incitation à la haine, à l'intolérance et à la violence pour prévenir les menaces contre les civils, notamment par l'élaboration de stratégies de communication et de plans d'action, en pleine coopération et adéquation avec les autorités nationales, pour lutter contre les discours haineux, promouvoir un processus de paix et de réconciliation et informer l'opinion publique sur les initiatives de paix ;

e) Se concerter étroitement avec les intervenants humanitaires pour continuer de faciliter l'instauration d'un climat de sécurité propice à l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire et au rapatriement, à l'intégration sur place et à la réinstallation des déplacés et des réfugiés.

67. Forte d'un effectif autorisé de 11 650 militaires, dont 169 observateurs et 311 officiers d'état-major, 1 680 membres d'unités de police constituées, 400 membres de la police des Nations Unies et 108 spécialistes des questions pénitentiaires fournis par des gouvernements, la MINUSCA continuera à déployer ses forces dans des zones géographiques en fonction des besoins et des priorités et adaptera ses stratégies et ses moyens d'action en fonction de la situation sur le terrain, accroissant ainsi sa souplesse et sa manœuvrabilité pour transformer les principales zones de conflit. Les opérations du personnel en tenue de la Mission seront coordonnées et harmonisées avec les priorités des processus politiques, notamment l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, pour assurer une démarche intégrée.

68. La Mission maintiendra le nombre de bases d'opérations permanentes et de camps intégrés pour créer les conditions propices à la résolution de crise et continuera d'appuyer les forces de défense nationale et de sécurité intérieure, tout en préservant sa capacité de déployer un nombre réduit de bases opérationnelles temporaires et de structures mobiles pendant des périodes limitées de manière autonome. Par le déploiement de contingents, les bataillons augmenteront la manœuvrabilité de la Mission. Pour gérer ce nouveau mode opératoire, chaque unité militaire disposera de moyens d'appui renforcés (transmissions, génie, soutien logistique et médical). Cette structure permettra à la Mission de déployer rapidement des bataillons et des forces d'intervention rapide pour des opérations stratégiques de courte durée, dans le but d'appuyer les forces de réserve dans les zones géographiques prioritaires et de circonscrire l'une après l'autre les zones d'opération des groupes armés. En outre, la Mission appuiera les comités de coordination de la sécurité établis à Bangui et dans les préfectures ainsi que les structures au niveau local, dans le but d'intensifier les relations avec les civils et les autorités locales et nationales pour sensibiliser les populations locales aux enjeux de sûreté et de sécurité. Les contingents effectueront simultanément des patrouilles de routine et des patrouilles aux frontières, sécuriseront les installations et réaliseront des vols de reconnaissance, notamment des activités de surveillance renforcées. Les membres d'unités de police constituées continueront d'effectuer des patrouilles, accentuant ainsi leur présence en dehors de Bangui, en

étroite collaboration avec les forces de sécurité intérieure, moyennant la création postes de police avancés, la conduite d'opérations ciblées, des patrouilles d'escorte et une protection rapprochée statique.

69. La Mission continuera d'aider les autorités nationales à renforcer leurs capacités à assurer la sécurité dans tout le pays, et d'instaurer un climat de sûreté et de sécurité pour protéger les civils. En coopération avec des partenaires internationaux, elle continuera à renforcer les capacités des forces de sécurité intérieure. En outre, elle intensifiera l'appui technique et l'aide à la planification qu'elle dispense aux unités des forces armées centrafricaines formées ou certifiées par la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine et à un nombre limité de membres agréés et formés des forces de sécurité intérieure qui participeront à des opérations conjointes avec elle, notamment des activités de planification conjointe et de coopération tactique, conformément à son mandat et à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. En soutien aux forces de défense nationale et de sécurité intérieure, la Mission fournira également un appui logistique et opérationnel limité aux membres des forces armées centrafricaines nouvellement déployés, à la police et à la gendarmerie pour soutenir les opérations dans les zones reculées où l'infrastructure est limitée. Cet appui permettra au pays de prévenir et de combattre la violence de façon plus efficace et progressive, tout en s'appuyant sur ses propres institutions, et d'assumer une plus grande responsabilité quant à la protection des civils.

Réalisation escomptée	*Indicateur de succès*
1.1 Amélioration des conditions de sécurité et protection des civils	1.1.1 Nombre d'attaques et d'affrontements armés entre les parties au conflit (2017/18 : 206 ; 2018/19 : 80 ; 2019/20 : 80)

Produits

- Maintien de 24 bases d'opérations permanentes et de 4 camps intégrés permanents, réduction à 10 bases opérationnelles temporaires maintenues et opérationnelles pendant plus de 30 jours chacune et constitution d'une compagnie de réserve dans chaque secteur pour accroître efficacement la portée et la mobilité de la force
- Conduite de 900 patrouilles quotidiennes (dont des patrouilles coordonnées avec les forces armées centrafricaines) dans l'ensemble de la République centrafricaine pour atténuer le danger que représentent les groupes armés et porter un coup à leurs moyens de financement en démantelant les points de contrôle irréguliers et en limitant leur influence et leur contrôle du territoire
- Déclenchement, par les forces spéciales ou les forces d'intervention rapide, de 13 opérations mobiles et robustes de courte durée menées par des bataillons entiers ou des éléments de bataillon et organisation, par les unités de réserve du commandant de la force, de 5 opérations de plus longue durée en vue de dissuader activement les groupes armés de mener des actions contre les civils dans les nouvelles zones sensibles et de réduire leurs moyens d'action dans la zone d'opérations de la Mission
- Organisation quotidienne de 3 heures de vol de drones et de 8 heures de vol d'hélicoptères à des fins de connaissance de la situation, pour anticiper les menaces contre la sécurité et pour appuyer les opérations militaires et les missions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance
- Organisation de 150 projets de réfection des routes, ponts et aéroports menés par les groupes du génie de la MINUSCA, affectation de 85 escortes armées chaque semaine à l'accompagnement des convois de l'ONU et des convois humanitaires et commerciaux et constitution de 40 équipes mixtes de protection des civils, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que les partenaires gouvernementaux et humanitaires dans le but de faciliter la protection des civils ainsi que l'acheminement et le suivi de l'aide humanitaire et du relèvement rapide

- Organisation par le personnel de police des Nations Unies de 3 744 séances de dialogue dans 24 localités pour rassurer la population locale sur sa sécurité et la sensibiliser à cette question
- Conduite de 476 patrouilles quotidiennes par l'Équipe spéciale conjointe de Bangui et le personnel de police des Nations Unies en collaboration avec les forces de sécurité intérieure pour assurer la liberté de circulation et la protection des civils 24 heures sur 24 et fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 aux magistrats de la Cour pénale spéciale et dans ses locaux
- Conduite de 54 patrouilles quotidiennes programmées par des unités de police constituées et de 6 patrouilles quotidiennes de renfort opérationnel pour procéder à des évaluations de la sécurité, fournir un appui au maintien de l'ordre public et collaborer avec la population et les autorités locales en vue de recueillir des renseignements
- Réalisation de 12 ateliers de formation sur les initiatives de dialogue communautaire pour renforcer les capacités de 300 participants en matière de sécurité locale, y compris les autorités locales, les acteurs de la protection et les représentants communautaires, et organisation de 24 groupes de discussion et séances de formation sur l'analyse des risques à l'intention de 720 membres de communautés, dont 350 femmes, notamment concernant la réaction aux menaces et la vulnérabilité de la population locale, dans le but de renforcer la participation de celle-ci aux dispositifs d'alerte rapide
- Tenue de 15 ateliers et poursuite de l'assistance technique, conjointement avec la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le comité national de prévention du génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et de lutte contre la discrimination, les organisations de la société civile et le Ministère des droits de l'homme pour développer une capacité nationale de surveillance, de collecte de données et d'alerte rapide et établir des mécanismes de dialogue aux niveaux local et national
- Organisation, conjointement avec les partenaires, à l'intention de 1 000 membres des forces de défense nationale, de 20 réunions intégrées pré-déploiement sur la protection des civils, y compris la prévention des violations commises contre des civils au niveau tactique et la façon d'y réagir
- Fourniture mensuelle de conseils techniques et d'un appui à 16 comités de coordination de la sécurité en opération à Bangui et dans les préfectures et composés d'administrations locales, d'organisations de la société civile et des forces de sécurité intérieure, pour sensibiliser la population locale aux enjeux de sûreté et de sécurité, réduire la vulnérabilité des communautés et renforcer les capacités de l'État à protéger les civils
- Tenue d'un atelier de planification avec les partenaires nationaux et internationaux concernés pour examiner les risques posés par les engins explosifs et fourniture d'une assistance régulière pour renforcer les capacités nationales d'intervention dans ce domaine
- Lancement d'une campagne de communication nationale d'une année ciblant en particulier les jeunes, par l'intermédiaire de la radio, de la presse écrite, de vidéos, des médias sociaux et d'activités de vulgarisation pour mobiliser un appui en faveur de la Mission et prévenir les différends intercommunautaires et intracommunautaires

Réalisation escomptée	*Indicateurs de succès*
1.2 Intensification de la promotion et de la défense des droits fondamentaux en République centrafricaine, en particulier des droits des femmes et des enfants, notamment en renforçant les capacités nationale et locale dans ce domaine	1.2.1 Augmentation du nombre d'affaires réglées concernant des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment des violations graves des droits de l'enfant et des violences sexuelles liées au conflit (2017/18 : 551 ; 2018/19 : 500 ; 2019/20 : 1 500)
	1.2.2 Des plans d'action destinés à prévenir et à éliminer les violations graves des droits de l'enfant sont élaborés, puis signés par des groupes armés (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 3)

1.2.3 Des enfants sont libérés des rangs de forces et groupes armés et confiés aux services de prise en charge compétents 2017/18 : 2,050 ; 2018/19 : 3 500 ; 2019/20 : 1 500)

1.2.4 Nombre de parties au conflit qui ont émis des instructions expresses en vue de proscrire toute violence sexuelle et adopté un code de conduite à cet effet (2017/18 : 1 ; 2018/19 : 8 ; 2019/20 : 2)

1.2.5 Nombre total d'agents des forces de sécurité intérieure qui ont suivi une formation sur les droits de l'homme, la protection des civils et des enfants, la prévention de la violence liée au conflit, la violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi que les relations entre civils et militaires (2017/18 : 2 496 ; 2018/19 : 3 500 ; 2019/20 : 3 500)

1.2.6 Nombre de mesures de protection et de politiques visant à prévenir les violations des droits de l'homme et les abus, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, et à y réagir (2019/20 : 2)

Produits

- Tenue de réunions mensuelles avec les dirigeants des groupes armés pour appeler à la signature et à la mise en œuvre de plans d'action et à la transmission d'instructions du commandement destinées à prévenir et éliminer les violations graves aux droits de l'enfant, organisation de réunions de coordination trimestrielles pour superviser et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces plans d'action et tenue de 30 séances de sensibilisation sur la protection de l'enfance
- Tenue de 10 séances de formation à l'intention des membres de la société civile et des organismes des Nations Unies (en tant que membres de mécanismes de suivi et de communication de l'information concernant les cas de violations graves des droits de l'enfant) sur le suivi et la vérification des violations graves des droits de l'enfant, organisation de 30 séances de sensibilisation aux préoccupations touchant la protection de l'enfance à l'intention de la société civile, des dirigeants communautaires, des chefs religieux et des autorités locales, tenue de 6 séances de formation à l'intention des membres de comités locaux pour la paix sur la prise en compte des préoccupations relatives aux enfants dans les initiatives locales de paix et organisation d'une campagne nationale de lutte contre le recrutement et l'utilisation d'enfants par les groupes armés, d'interventions à l'intention des victimes et d'une campagne de sensibilisation à la lutte contre l'impunité dans les cas de violence sexuelle liée aux conflits
- Élaboration d'un rapport annuel, de 4 rapports trimestriels et de 12 rapports mensuels sur la situation des droits de l'homme au pays, notamment sur les cas de violence sexuelle liée au conflit et d'enfants touchés par des conflits armés, et réalisation de 2 comptes rendus d'incident ou rapports thématiques concernant des violations graves des droits de l'enfant commises par les parties au conflit et sur les cas de violence sexuelle liée aux conflit
- Conduite de 36 missions d'enquête pour assurer le suivi d'allégations concernant des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment de cas de violence sexuelle liée aux conflits, et en établir le bien fondé, ainsi que réalisation de 60 missions de terrain pour suivre des atteintes aux droits de l'enfant, telles que la présence d'enfants dans des groupes armés, et en examiner le bien fondé
- Acceptation et application par la Mission et par les autorités civiles et militaires centrafricaines, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, des conclusions d'une estimation générale des risques et de 95 estimations spécifiques des risques liés au soutien fourni par la Mission aux forces de défense et de sécurité intérieure centrafricaines, dans l'objectif de prévenir les violations des droits de l'homme et d'intervenir pour protéger les civils

- Tenue de 40 séances de dialogue stratégique pour soutenir la commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales, réalisation de 30 ateliers et fourniture de conseils techniques sur une base régulière pour aider les membres de la commission nationale à élaborer et appliquer des mesures de promotion des droits de l'homme et à mettre en place d'un dispositif national d'alerte rapide
- Organisation de 16 visites de terrain et de 24 interventions/dialogues stratégiques avec les acteurs concernés aux fins du fonctionnement du comité national pour la prévention du génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et la lutte contre la discrimination, notamment de la publication des rapports qu'il est tenu de présenter
- Tenue de 20 séances de formation préalable au déploiement et 30 séances de formation après le déploiement sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire, notamment les cas de violence sexuelle liée aux conflits, à l'intention des forces de sécurité intérieure, élaboration de 4 programmes thématiques de formation sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire à l'intention des forces de défense nationale et tenue de 20 séances de formation sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfance à l'intention de 500 membres des forces de défense nationale et de sécurité intérieure, pour renforcer les mécanismes de responsabilité interne et le respect des règles et normes relatives aux droits de l'homme par les forces de défense nationale et de sécurité intérieure
- Réalisation de 120 interventions stratégiques avec les groupes signataires et tenue de 40 séances et dialogues de sensibilisation, mise à disposition de compétences spécialisées, sur l'application des dispositions du droit international humanitaire pour étayer les initiatives de paix locales et assurer le suivi des prescriptions relatives aux droits de l'homme contenues dans les accords de cessation des hostilités, afin que les groupes armés signataires respectent davantage les accords de paix par les groupes armés signataires
- Tenue de 12 séances de travail, de 5 ateliers et de 5 séances de discussion sur l'octroi d'une assistance technique au Haut Conseil de la communication, aux ministères d'exécution et à la société civile pour renforcer les capacités nationales de prévention et de réaction concernant l'incitation publique à la violence et au discours haineux

Facteurs externes

Conditions de sécurité et conduite des groupes armés, déploiement du personnel nécessaire en temps voulu, et capacités techniques des autorités nationales à assumer progressivement leurs responsabilités en matière de sécurité et de protection des civils

Tableau 9
Ressources humaines : composante 1 (sécurité, protection des civils et droits de l'homme)

Catégorie	*Total*
I. Observateurs militaires	
Effectif approuvé 2018/19	169
Effectif proposé 2019/20	169
Variation nette	–
II. Contingents	
Effectif approuvé 2018/19	11 437
Effectif proposé 2019/20	11 437
Variation nette	–
III. Police des Nations Unies	
Effectif approuvé 2018/19	400

Catégorie	*Total*
Effectif proposé 2019/20	400
Variation nette	–
IV. Unités de police constituées	
Effectif approuvé 2018/19	1 680
Effectif proposé 2019/20	1 680
Variation nette	–
V. Personnel fourni par des gouvernements	
Effectif approuvé 2018/19	108
Effectif proposé 2019/20	108
Variation nette	–

	Personnel recruté sur le plan international								
VI. Personnel civil	*SGA/SSG*	*D/2-D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Bureau du commandant de la force									
Effectif approuvé 2018/19	1	1	–	–	1	3	1	–	4
Effectif proposé 2019/20	1	1	–	–	1	3	1	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du chef de la police									
Effectif approuvé 2018/19	–	2	7	1	–	10	4	–	14
Effectif proposé 2019/20	–	2	7	1	1	11	4	–	15
Variation nette (voir tableau 10)	–	–	–	–	**1**	**1**	–	–	**1**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2018/19	–	–	3	4	–	7	–	–	7
Emplois de temporaire proposés 2019/20	–	–	3	4	–	7	–	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2018/19	–	2	10	5	–	17	4	–	21
Effectif proposé 2019/20	–	2	10	5	1	18	4	–	22
Variation nette (voir tableau 10)	–	–	–	–	**1**	**1**	–	–	**1**
Division des droits de l'homme									
Postes approuvés 2018/19	–	1	10	17	2	30	21	22	73
Postes proposés 2019/20	–	1	10	17	2	30	21	22	73
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2018/19	–	–	2	4	–	6	4	5	15
Postes proposés 2019/20	–	–	2	4	–	6	4	5	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

VI. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national[a]	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D/2-D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Total (postes)									
Postes approuvés 2018/19	1	4	19	22	3	49	30	27	106
Postes proposés 2019/20	1	4	19	22	4	50	30	27	107
Variation nette (voir tableau 10)	–	–	–	–	**1**	**1**	–	–	**1**
Total (emplois de temporaire)									
Emplois de temporaire approuvés[b] 2018/19	–	–	3	4	–	7	–	–	7
Emplois de temporaire proposés 2019/20	–	–	3	4	–	7	–	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)									
Effectif approuvé 2018/19	1	4	22	26	3	56	30	27	113
Effectif proposé 2019/20	1	4	22	26	4	57	30	27	114
Variation nette	–	–	–	–	**1**	**1**	–	–	**1**
Total (I à VI)									
Effectif approuvé 2018/19	1	4	22	26	3	56	30	27	13 907
Effectif proposé 2019/20	1	4	22	26	4	57	30	27	13 908
Variation nette	–	–	–	–	**1**	**1**	–	–	**1**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.
[b] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste

Bureau du chef de la police

Tableau 10
Ressources humaines : Bureau du chef de la police

Postes					
Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description	
+ 1	SM	Assistant administratif	Transfert	Depuis le Centre d'appui à la mission de la Division de l'appui à la mission	
Total	**+ 1**	(voir tableau 9)			

70. Le Bureau du chef de la police supervise le personnel de police des Nations Unies et les membres d'unités de police constituées qui continueront à seconder les autorités centrafricaines dans la protection des civils sur l'ensemble du territoire, principalement en fournissant un appui logistique et une assistance technique aux forces de sécurité intérieure pour stabiliser les conditions de sécurité établies grâce à la mise en œuvre de la stratégie de protection des civils de la Mission.

71. Le concept des opérations de la police a été ajusté pour inclure la coordination de l'appui administratif à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en ce qui concerne la rédaction et l'archivage de documents importants. Le concept des opérations prévoit également une présence plus active du personnel de police des Nations Unies sur l'ensemble du territoire et des déploiements temporaires additionnels de membres d'unités de police constituées.

72. Il est proposé de transférer un poste, tel qu'indiqué au tableau 10, du Centre d'appui à la mission pour épauler le Bureau du chef de la police dans ses responsabilités administratives accrues, concernant la contribution à la coordination entre la MINUSCA, les autorités nationales et d'autres partenaires extérieurs pour toute tâche relative aux ajustements apportés au concept des opérations de la police. En tant que point de contact principal à la MINUSCA pour les autorités nationales et d'autres partenaires externes, le titulaire du poste contribuerait en temps voulu à la coordination efficace de plusieurs questions complexes concernant la mission qui incombe à la police de renforcer les bonnes relations avec les pouvoirs publics et d'autres partenaires internationaux.

Composante 2 : appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation

73. L'appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation sera renforcé, et la Mission intensifiera ses activités de fond et de médiation à l'appui du processus politique mené dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, en plus du soutien technique et logistique et de l'appui en matière de sécurité qu'elle continuera d'apporter au processus de paix. La Mission facilitera le dialogue entre les principales parties prenantes et aidera à l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine signé le 6 février 2019. En outre, elle renforcera ses activités de bons offices dans le cadre du processus de paix et s'efforcera de mobiliser une action plus résolue aux niveaux national, régional et international en vue d'instaurer la paix en République centrafricaine. Elle s'emploiera également à mieux aligner les stratégies de ses composantes militaire, policière et civile sur le processus de paix dirigé par l'Union africaine. Elle soutiendra les autorités centrafricaines en mettant en place des mécanismes de suivi pour faire en sorte que les accords découlant du processus de paix soient respectés et contribuent à la stabilité du pays. Si l'action menée au niveau local par le Gouvernement et dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation sera plus étroitement reliée aux processus politiques nationaux et régionaux et associera les principaux groupes armés en vue de créer un processus politique sans exclusive, la Mission continuera pour sa part à soutenir les initiatives locales de dialogue, d'atténuation des conflits et de réconciliation entre les communautés. Elle s'attachera à renforcer la participation des autorités et de la population locales (y compris les femmes, les jeunes, la société civile et les chefs religieux) aux initiatives de paix locales dans le cadre de son action intégrée visant à lutter contre la violence faite aux civils, à renforcer la cohésion sociale et à mobiliser l'adhésion au rétablissement de l'autorité de l'État.

74. Des conseils et un appui stratégiques seront fournis aux autorités nationales pour les aider à préparer les élections nationales de 2020/21 et à mettre en place les cadres institutionnel et juridique nécessaires à la tenue d'élections libres, régulières et transparentes avec la pleine participation et le plein soutien de la population. La Mission fournira un soutien technique et exercera ses bons offices pour faire en sorte que les cadres législatifs nécessaires soient mis en place de manière que le processus électoral, y compris la constitution des listes électorales, puisse démarrer. Agissant en coopération avec les partenaires internationaux, elle travaillera en étroite collaboration avec la commission électorale pour aider à l'élaboration des plans

budgétaires et opérationnels voulus, à la constitution des listes électorales et à la délivrance de cartes nationales d'identité à la population. Elle s'emploiera à promouvoir une large participation au processus électoral et à renforcer la crédibilité de celui-ci auprès de toutes les catégories de la société, y compris les femmes, les minorités, les personnes déplacées et les réfugiés centrafricains qui sont revenus dans le pays. L'appui au processus électoral s'inscrira dans le cadre du rôle plus important joué par la Mission dans l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et du soutien accru apporté par la Mission à l'Initiative. Une campagne de communication et d'information sera ainsi menée auprès de toutes les catégories de la société et des autorités afin de faire mieux connaître le processus électoral et de promouvoir la participation politique de tous, y compris des jeunes et des femmes.

75. En coopération avec les partenaires nationaux et internationaux, la Mission continuera d'aider le Gouvernement à appliquer la politique nationale de sécurité et la stratégie nationale pour la réforme du secteur de la sécurité et à renforcer les mécanismes de contrôle mis en place pour surveiller l'application de la stratégie. Elle coordonnera l'assistance internationale en faveur de la réforme du secteur de la sécurité et continuera de donner des conseils techniques sur les pratiques en matière de gouvernance, de finances et de budget, ainsi que sur l'application effective des nouvelles lois adoptées dans le cadre de la stratégie. Ses activités d'appui à la réforme du secteur de la sécurité viendront en complément de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et du processus de paix élargi et consisteront en particulier à renforcer la représentation de la population diversifiée du pays au sein des forces armées centrafricaines et à soutenir le déploiement des forces de défense nationale et de sécurité intérieure, y compris les bataillons nouvellement entraînés où sont intégrés des ex-combattants. La présence de ces forces sur l'ensemble du territoire est un élément essentiel de l'action intégrée visant à rétablir la sécurité et l'autorité de l'État partout en République centrafricaine.

76. La Mission continuera d'aider les forces de sécurité intérieure à rétablir l'ordre en République centrafricaine et à réduire les actes de violence, notamment en veillant à ce que la police des Nations Unies continue de partager des locaux avec les autorités nationales et de fournir à celles-ci un appui stratégique (soutien institutionnel). Elle aidera en priorité à la sélection, au recrutement, à la vérification des antécédents et au déploiement des policiers et des gendarmes, ainsi qu'au renforcement des structures de commandement et de contrôle et des dispositifs garantissant le respect des droits de la personne. Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, la Mission continuera de mettre en place, dans deux zones de défense, des infrastructures spécialisées pour la gestion des armes et des munitions. Des activités d'assurance qualité et de contrôle de la qualité seront entreprises pour faire en sorte que les membres entraînés des forces de défense nationale et de sécurité intérieure se conforment aux meilleures pratiques de gestion des armes et des munitions.

77. Maintenant que le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration a été mis en exécution dans l'ouest du pays, la Mission aura un rôle capital à jouer pour ce qui est de soutenir le Gouvernement et de créer des synergies avec les partenaires donateurs pour assurer le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés dans tout le reste du pays. À cet égard, la Mission continuera d'aider le Gouvernement à obtenir des groupes armés qu'ils s'engagent à participer au programme national conformément aux principes énoncés dans les accords politiques existants. Elle travaillera en étroite coordination avec les mécanismes de suivi de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine signé le 6 février 2019 pour veiller à ce que le désarmement et la démobilisation progressifs des groupes armés renforcent le dialogue politique entre ces groupes et le Gouvernement. Elle agira en coordination avec les partenaires nationaux et internationaux afin de synchroniser l'intégration des combattants

démobilisés avec les campagnes nationales de recrutement, de manière que les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration contribuent à l'établissement de forces de défense nationale et de sécurité intérieure plus inclusives et plus représentatives, dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité.

78. La Mission intensifiera ses activités de lutte contre la violence de proximité, pour en faire un programme souple et efficace qui contribue à la réduction de la violence et à la stabilisation, à l'exécution d'initiatives de paix locales, au renforcement des collectivités et à la réconciliation, à la relance de l'économie locale et à la prévention du recrutement des jeunes par les milices. Dans les zones où le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration a été mis en place, les combattants démobilisés qui n'ont pas le droit d'y participer se verront offrir des possibilités de réintégration socioéconomique offertes dans le cadre les programmes de lutte contre la violence de proximité. Ceux-ci seront donc entrepris dans les zones où se déroule le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et dans les zones où sévit la violence. La MINUSCA doit par conséquent continuer d'agir avec promptitude, déployer des équipes mobiles et fournir le matériel requis dans le cadre des projets de façon coordonnée, en respectant l'ordre des priorités établi dans sa stratégie politique. Pour appuyer la stratégie nationale de lutte contre la violence de proximité, la Mission concentrera ses capacités en la matière dans les préfectures où des milices sont actives, où des violences intercommunautaires se produisent et où aucun autre partenaire d'exécution n'est présent. Afin de suivre les progrès accomplis, la planification des activités de lutte contre la violence de proximité continueront d'être conjuguée à un suivi et à une évaluation effectifs de manière à guider l'action de la Mission et des partenaires s'occupant du développement à long terme.

Réalisation escomptée	*Indicateurs de succès*
2.1 Progrès sur la voie de la réconciliation, de la cohésion sociale et d'un processus de paix et d'un processus politique associant toutes les parties	2.1.1 Nombre d'initiatives d'atténuation des conflits entreprises dans les principales zones de tensions intercommunautaires (2017/18 : 24 ; 2018/19 : 24 ; 2019/20 : 27)
	2.1.2 Nombre de processus de réconciliation locaux contribuant à la paix et à la stabilité (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 6 ; 2019/20 : 8)
	2.1.3 Entrée en vigueur de l'accord conclu à la faveur de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et mise en place de mécanismes de suivi de l'application de l'accord (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 1 ; 2019/20 : 1)
	2.1.4 Adoption et mise en application des cadres juridique et institutionnel et du dispositif de coordination voulus en vue de l'organisation d'élections présidentielles et législatives ouvertes à tous (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 1)

Produits

- 12 processus de dialogue et campagnes de sensibilisation locaux et 3 forums de dialogue régionaux organisés à l'intention de 675 participants, y compris des organisations de la société civile, des chefs religieux et traditionnels, des représentants des femmes et des jeunes et des autorités locales et nationales, pour renforcer l'engagement de la société civile et du Gouvernement à s'attaquer aux causes profondes du

conflit et à formuler des propositions inclusives en vue d'y remédier, conformément aux recommandations de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation

- 8 conflits intercommunautaires traités par le dialogue et des initiatives organisés en étroite collaboration avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et la société civile en vue de renforcer les capacités d'analyse et de règlement des conflits de 600 intervenants locaux, y compris les autorités locales, les femmes, les jeunes, les comités de paix locaux et les chefs religieux, de soutenir leur participation aux initiatives locales de paix et de règlement des conflits et de maintenir et pérenniser celles-ci
- 50 réunions d'information entre la MINUSCA et le Président, le Premier Ministre et le Ministre de l'information de la République centrafricaine visant à renforcer le dialogue avec le Gouvernement
- 30 missions de terrain visant à soutenir les autorités nationales auprès de leur électorat et 5 visioconférences avec les autorités locales visant à faciliter le dialogue entre les parlementaires et l'électorat
- 4 réunions trimestrielles du Groupe international de soutien à la République centrafricaine, organisées en collaboration avec les partenaires pour suivre la tenue des engagements pris dans le Cadre de responsabilité mutuelle et appuyer la poursuite de l'Initiative africaine, et 1 rapport annuel d'évaluation de l'application du Cadre
- 3 ateliers trimestriels : a) un consacré à l'éducation des électeurs et à l'éducation civique visant à préparer la participation politique aux élections, l'accent étant mis sur les femmes, les jeunes, les réfugiés et les personnes déplacées ; b) un visant à sensibiliser et à préparer les intervenants politiques et les institutions nationales en vue de leur participation aux élections ; c) un organisé en collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux en vue de renforcer la capacité des organes de presse à couvrir les élections ; et réunions mensuelles avec les autorités nationales, les institutions, les représentants des partis politiques et les candidats aux élections visant à soutenir, en collaboration avec les partenaires, la participation politique aux élections
- 4 réunions avec les parties prenantes nationales et régionales, tenues en collaboration avec les partenaires en vue de faciliter la reconstitution et la mise en fonctionnement des commissions des frontières entre la République centrafricaine et le Cameroun, le Soudan et le Tchad ; 6 réunions avec les parties prenantes nationales et régionales visant à soutenir l'application de l'accord conclu à la faveur de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et ses mécanismes de suivi
- Assistance quotidienne à la Commission électorale grâce au partage de locaux avec la Commission et réunions mensuelles avec les autorités nationales sur la mise en place et l'application du cadre juridique voulu, assistance quotidienne aux préparatifs techniques (budgets opérationnels, plans et acquisition de matériel) et à la mobilisation des ressources pour la constitution des listes électorales, 3 réunions avec les partis politiques, les représentants des plateformes et les candidats aux élections visant à informer les candidats sur le déroulement des élections, et 4 ateliers visant à préparer les acteurs politiques et les institutions nationales en vue de la participation aux élections, de la collaboration avec les partenaires, de la rédaction d'un code de conduite des candidats et de son application
- 26 ateliers de renforcement des capacités dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits visant à donner aux comités de paix locaux les moyens de prévenir et de gérer les tensions
- 144 réunions de suivi à organiser aux bureaux locaux à l'intention des membres des comités de paix locaux en vue de faciliter le déroulement du processus électoral et l'application des décisions adoptées dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation
- 3 séances de sensibilisation des acteurs politiques, 1 campagne de mobilisation sociale visant les groupes vulnérables et 4 séances de communication avec les médias visant à mobiliser les journalistes et les communicateurs pour qu'ils soutiennent la paix et la réconciliation dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation

Réalisation escomptée	*Indicateurs de succès*
2.2 Progrès dans l'exécution de la réforme de l'appareil de sécurité et des mesures de stabilisation,	2.2.1 Progrès dans l'exécution de la stratégie nationale et des plans sectoriels (2017/18 : 1 stratégie

notamment la politique de sécurité nationale ainsi que la stratégie de réforme du secteur de la sécurité et ses plans sectoriels	et 2 plans ; 2018/19 : 1 stratégie et 5 plans ; 2019/20 : 7 plans) 2.2.2 Nombre de membres des forces de défense et de sécurité (y compris les ex-combattants) dont les antécédents ont été vérifiés (2017/18 : 3 500 ; 2018/19 : 1 000 ; 2019/20 : 4 000) 2.2.3 Nombre de membres des forces de sécurité intérieure sélectionnés, contrôlés et formés (2017/18 : 500 ; 2018/19 : 500 ; 2019/20 : 2 000)

Produits

- 4 ateliers stratégiques et 60 séances de travail visant à renforcer les mécanismes internes de responsabilité et de respect des normes relatives aux droits de la personne des forces de défense et de sécurité intérieure ; 4 réunions avec les comités directeurs et 2 rapports d'activité sur le contrôle de l'application du plan de développement des forces de sécurité intérieure au moyen d'activités de suivi, d'accompagnement et de conseil menées dans le cadre du partage des locaux
- 5 ateliers stratégiques sur l'harmonisation, l'adoption et l'application d'une politique nationale simplifiée de contrôle de sécurité à l'appui du Gouvernement et 2 ateliers et 6 réunions de coordination avec les parties prenantes nationales et internationales visant à valider et à mettre en place un dispositif national de contrôle de sécurité pour les forces de sécurité, en étroite collaboration avec les partenaires internationaux
- 24 réunions du groupe de travail international sur la coordination, tenues en République centrafricaine, en concertation avec la délégation européenne, la mission militaire de formation de l'Union européenne et la police des Nations Unies, et 6 réunions visant à faciliter la coordination de l'assistance internationale à la réforme du secteur de la sécurité
- 3 ateliers visant à appuyer l'élaboration des derniers plans sectoriels et l'exécution des plans sectoriels déjà adoptés dans le cadre de la politique de sécurité nationale et 12 séances de travail, 4 ateliers et 3 notes consultatives visant à aider les acteurs nationaux de la réforme du secteur de la sécurité à améliorer la gouvernance et le contrôle interne dans les domaines des finances et du budget, des ressources humaines, de la justice militaire et du contrôle démocratique du secteur de la sécurité
- 2 ateliers, 6 réunions de coordination avec les parties prenantes nationales et internationales et 2 notes consultatives à l'appui de l'application de l'accord conclu entre le Gouvernement et les groupes armés sur l'intégration d'ex-combattants dans les forces de défense nationale et de sécurité intérieure dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- 12 missions d'évaluation conjointes visant à aider le Gouvernement à évaluer l'efficacité, la viabilité et le sens des responsabilités des déploiements des forces de défense nationale et de sécurité intérieure et leur incidence sur la paix et la sécurité, ainsi qu'à mesurer la transformation du secteur de la sécurité
- 10 réunions avec les parties prenantes nationales et internationales et 2 ateliers visant à soutenir l'élaboration et l'application de la stratégie nationale de gestion des frontières
- 6 installations spécialisées de stockage d'armes et de munitions mises en place pour les forces de défense nationale et de sécurité intérieure dans 2 zones de défense et activités mensuelles de formation théorique et pratique connexes organisées à l'intention des forces de défense nationale et de sécurité intérieure
- Assistance technique hebdomadaire pour l'application de la stratégie et du plan d'action nationaux sur les armes légères et de petit calibre de la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre
- 1 campagne de mobilisation sociale et de communication avec les médias et 3 conférences de presse visant à faire mieux comprendre et accepter le processus de réforme du secteur de la sécurité et le redéploiement des forces de défense et de sécurité intérieure

Réalisation escomptée	*Indicateurs de succès*
2.3 Progrès dans l'exécution d'une stratégie nationale de lutte contre la violence de proximité et des activités de désarmement, démobilisation et réintégration	2.3.1 Augmentation du nombre de nouveaux membres de groupes armés durablement désarmés, démobilisés et réintégrés dans leur communauté (2017/18 : 439 ; 2018/19 : 1 000 ; 2019/20 : 2 000)
	2.3.2 Augmentation du nombre de nouveaux bénéficiaires directs (associés aux groupes armés et membres des communautés) participant au programme de lutte contre la violence de proximité (2017/18 : 6 283 ; 2018/19 : 8 500 ; 2019/20 : 12 500 (20 % de femmes)
	2.3.3 Accroissement du sentiment de sécurité dans les collectivités où sont exécutés des programmes de lutte contre la violence de proximité (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 10 % ; 2019/20 : 25 %)

Produits

- Réunions mensuelles avec les parties concernées visant à partager des informations et à créer des synergies dans l'exécution des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de lutte contre la violence de proximité
- 2 000 combattants bénéficiant d'une aide en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion pour pouvoir contribuer à la stabilisation de la situation dans des localités cibles, au titre du cadre national de désarmement, de démobilisation et de réintégration et conformément aux dispositions de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation
- 4 000 membres des communautés (20 % étant des femmes) bénéficiant des programmes de lutte contre la violence de proximité, y compris des jeunes risquant d'être recrutés par des groupes armés et des éléments associés à des groupes armés
- Fourniture pendant 6 moins d'une assistance et des conseils techniques aux institutions nationales chargées du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration visant à renforcer l'intégration des droits de la personne et la justice transitionnelle dans les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et les programmes de lutte contre la violence de proximité
- 1 activité de mobilisation sociale et de communication avec les médias visant à promouvoir des attitudes constructives et l'adhésion des collectivités concernées aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et les programmes de lutte contre la violence de proximité

Facteurs externes

Volonté des parties de dialoguer et de prendre part aux efforts menés dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et des groupes armés de respecter le processus de paix convenu ; acceptation par les groupes armés du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration ; élaboration et adoption d'une stratégie nationale de protection des civils.

Tableau 11
Ressources humaines : composante 2 (appui au processus politique, au processus de paix et à la réconciliation)

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
	SGA/SSG	*D-2/D-1-*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*			
Division des affaires politiques									
Postes approuvés 2018/19	–	2	12	17	2	33	3	14	50
Postes proposés 2019/20	–	2	12	17	2	33	3	14	50
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration									
Postes approuvés 2018/19	–	1	5	8	2	16	5	8	29
Postes proposés 2019/20	–	1	5	8	2	16	5	8	29
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Service de la réforme du secteur de la sécurité									
Postes approuvés 2018/19	–	1	3	2	1	7	2	2	11
Postes proposés 2019/20	–	1	3	2	1	7	2	2	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés 2018/19	–	4	20	27	5	56	10	24	90
Postes proposés 2019/20	–	4	20	27	5	56	10	24	90
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 3 : lutte contre l'impunité et appui à l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit

79. En étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission continuera de prêter assistance au Gouvernement au titre du renforcement des mécanismes judiciaires nationaux existants et de la mise en place de nouvelles structures qui auront pour vocation de favoriser la réconciliation nationale et l'application du principe de responsabilité, d'appuyer le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État, conjointement avec les initiatives de paix en cours, et de promouvoir la cohésion sociale, l'état de droit et la lutte contre l'impunité. La MINUSCA agira en coordination avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres partenaires techniques et financiers, conformément au Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement. Dans cette perspective, elle continuera d'axer ses travaux sur des priorités immédiates, à court terme ou à moyen terme, dans les zones où la sécurité a été rétablie afin d'appuyer l'extension de l'autorité de l'État et la fourniture de services sociaux de base dans tout le pays, tandis que ceux de ses partenaires qui seront le mieux à même d'œuvrer à la réalisation des objectifs de développement à

long terme et disposeront des capacités nécessaires à cet effet commenceront progressivement à prendre en charge des activités de longue haleine, en préparation du futur retrait de la Mission.

80. La Mission continuera d'appuyer le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre l'impunité, de telle sorte que les auteurs de violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme soient traduits en justice, en veillant à ce que les victimes et les témoins de violences prolongées bénéficient d'un soutien et voient leurs préoccupations prises en compte. Le bon fonctionnement de la Cour pénale spéciale est une priorité pour la Mission. Ainsi, en coopération avec ses partenaires internationaux, la MINUSCA s'attachera à aider le Procureur spécial à élaborer puis à mettre en œuvre une stratégie en matière d'enquêtes et de poursuites, en coordonnant l'assistance internationale pour que l'efficacité des institutions judiciaires et pénitentiaires soit optimale. Pour appuyer la Cour pénale spéciale, la Mission intensifiera ses activités d'information et de communication afin de sensibiliser le public au rôle et au mandat de cet organe, et elle entretiendra des liens avec les autres tribunaux nationaux pour consolider le système judiciaire à l'échelle du pays. Pour contribuer au maintien de l'ordre public, la Mission continuera d'appliquer des mesures temporaires d'urgence aux fins de l'arrestation − ou de l'aide à l'arrestation − de personnes coupables d'incitation à la violence et d'entrave au processus de paix ou d'infractions graves commises contre des civils ou des acteurs internationaux. En outre, en coopération avec ses partenaires, elle apportera un appui au Gouvernement, au titre de la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle aux prérogatives plus étendues, qui respectent les normes internationales relatives aux droits de l'homme et puissent être saisis d'enjeux tels que la violence fondée sur le genre et la protection des victimes et des témoins, tout en veillant à ce que ces outils soient compatibles avec l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et le processus de paix en général.

81. La Mission poursuivra le renforcement de l'appui à l'application de la stratégie de rétablissement et d'extension de l'autorité de l'État, tout en apportant son concours de façon continue au Gouvernement et aux partenaires compétents pour obtenir une mise en place effective et étendue des autorités locales (préfets, sous-préfets, maires et fonctionnaires), du personnel judiciaire et des forces de sécurité intérieure. Cette mise en place ira de pair avec des initiatives politiques visant à la faire accepter par la population et à en accroître la légitimité, ainsi qu'à créer des conditions propices à une meilleure gouvernance locale et à une décentralisation des pouvoirs, pour que les élections nationales et locales puissent se tenir selon le calendrier convenu et conformément aux exigences constitutionnelles. Plus précisément, la Mission fournira un appui technique et logistique aux acteurs étatiques au niveau local, en vue de renforcer les capacités institutionnelles, et facilitera leur formation et le renforcement de leurs capacités dans les domaines de la protection et du développement communautaires afin de leur permettre d'assumer davantage de responsabilités en la matière et d'améliorer la qualité des services fournis. Elle continuera de privilégier le déploiement de la police, de la gendarmerie et du personnel judiciaire et pénitentiaire lorsqu'elle procédera à la répartition géographique de ses effectifs, en tenant compte de l'incidence, de la pérennité et de l'existence d'autres partenariats et des enseignements tirés de l'expérience à ce jour. Elle appuiera l'amélioration du fonctionnement et le renforcement de l'indépendance des institutions judiciaires et la démilitarisation du système pénitentiaire, notamment en renforçant la capacité des autorités judiciaires de mener des enquêtes et des poursuites afin que l'État puisse assumer des responsabilités accrues s'agissant du respect de l'état de droit et du bon fonctionnement du système de justice pénale.

82. Des membres du personnel de police des Nations Unies seront détachés auprès de l'unité de police chargée d'enquêter sur les cas de fraude minière en deux endroits

stratégiques, tandis que la MINUSCA confiera à des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies et à des partenaires le soin d'aider le Gouvernement à élaborer une vaste stratégie de lutte contre l'exploitation illicite des ressources naturelles et à relever les défis qui se font jour sur le plan humanitaire et dans le domaine du développement, à commencer par le retour des personnes déplacées.

Réalisation escomptée	*Indicateurs de succès*
3.1 Amélioration des mécanismes de justice transitionnelle, notamment de la Cour pénale spéciale, et renforcement de la capacité de lutte contre l'impunité	3.1.1 Nombre de nouvelles opérations ciblées menées par la police et la gendarmerie nationales avec la MINUSCA (2017/18 : 25 ; 2018/19 : 20 ; 2019/20 : 20)
	3.1.2 Augmentation du nombre de mécanismes de justice transitionnelle (outre la Cour pénale spéciale) opérationnels et conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme (2017/18 : 1 ; 2018/19 : 1 ; 2019/20 : 4)
	3.1.3 Nombre d'enquêtes préliminaires menées par le Procureur spécial de la Cour pénale spéciale et soumises aux juges d'instruction (2017/18 : 0 ; 2018/19 : 5 ; 2019/20 : 5)
	3.1.4 Augmentation du nombre total de magistrats et de greffiers à la Cour pénale spéciale (2017/18 : 12 ; 2018/19 : 18 ; 2019/20 : 19)

Produits

- Avis de nature technique (appui juridique, budgétaire et administratif) dispensés quotidiennement à des magistrats et à des greffiers (7 Centrafricains et 9 d'autres nationalités) en ce qui concerne la mise en œuvre et l'application de la stratégie nationale en matière de justice transitionnelle
- Création, à la Cour pénale spéciale, d'un groupe de protection des victimes et des témoins et d'un bureau de coordination de l'assistance judiciaire, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et tenue de réunions hebdomadaires de conseil et d'encadrement avec ce groupe, en vue de lui fournir des avis de nature technique et de veiller à la bonne coordination des activités de la Cour pénale spéciale, de la MINUSCA et des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies
- Tenue de 1 atelier de formation consacré aux enquêtes, poursuites et procès pour infractions graves, à l'intention des magistrats de la Cour pénale spéciale, de 1 atelier de formation sur la protection des victimes et des témoins, de 1 atelier de formation à l'administration des tribunaux, à l'intention de 9 greffiers de la Cour, et de 1 atelier sur les techniques pour enquêtes complexes, à l'intention de 20 enquêteurs de la Cour pénale spéciale
- Tenue de réunions mensuelles avec le Bureau du Procureur spécial et prestation d'un appui technique et logistique aux fins de la mise en œuvre de la stratégie d'enquête et de poursuite de la Cour pénale spéciale, s'agissant notamment de quatre missions d'enquête de la Cour menées à l'extérieur de Bangui, dans le respect des normes relatives aux droits de la personne
- Tenue de réunions hebdomadaires consultatives et d'encadrement avec la Cour pénale spéciale, qui sont l'occasion de lui dispenser des avis de nature technique de veiller à la coordination entre ses travaux et ceux des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, notamment dans le cadre d'une campagne nationale de sensibilisation à ses activités, qui donnera lieu à la création d'un groupe de sensibilisation qui relèvera de la Cour et sera menée en coopération avec le PNUD

- 8 ateliers de formation tenus à l'intention de membres de la police judiciaire et activités quotidiennes de surveillance, d'encadrement et de conseil menées en matière de protection des lieux de crime, en vue notamment de sensibiliser les premiers intervenants
- Tenue de 4 ateliers de formation destinés aux membres des services spécialisés des forces de police et de la gendarmerie, portant sur les enquêtes menées au sujet d'infractions graves et de la criminalité organisée ; tenue de 4 sessions de formation consacrées à la lutte contre la corruption et la pratique des pots-de-vin et activités de sensibilisation à ces questions menées sur une base mensuelle ; activités quotidiennes de suivi, d'encadrement et de conseil menées à l'intention des services centraux d'inspection, lesquels sont chargés du contrôle interne des activités de la police et de la gendarmerie
- Tenue de 4 sessions de formation, et activités quotidiennes de suivi, d'encadrement et de conseil menées, dans le but d'appuyer la création d'une base de données commune sur les enquêtes criminelles destinée aux forces de sécurité intérieure : un appui sera apporté à des experts en criminalistique et une formation de base sera dispensée à 1 000 nouveaux cadets à l'occasion du déploiement de membres de la Mission dans les écoles militaires
- Tenue de 20 opérations conjointes ciblées avec les forces de sécurité intérieure, visant à arrêter les auteurs présumés d'infractions graves, parmi lesquels des chefs ou hauts dirigeants de groupes armés ; activités visant à déterminer les caractéristiques des affaires les plus représentatives et des violations flagrantes des droits de la personne, menées régulièrement et destinées à faciliter les enquêtes diligentées aux niveaux national et international
- Tenue de 5 ateliers stratégiques visant à renforcer la participation des sociétés civiles au processus de paix et de 1 programme de dialogue et de sensibilisation, dans le but de favoriser l'application des dispositions des accords de paix touchant aux droits de la personne et à la justice de transition, dans le respect de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation
- Tenue de 2 ateliers d'experts à l'appui de la mise en place opérationnelle de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation et organisation de 1 vaste consultation nationale à l'appui de l'élaboration et de l'adoption d'une loi portant création de la Commission
- Tenue de 2 campagnes de communication et de sensibilisation visant à mieux faire connaître les mécanismes de justice transitionnelle à la population et à encourager cette dernière à se mobiliser et à s'approprier le processus de justice, notamment en ce qui concerne la Commission nationale vérité, justice, réparation et réconciliation

Réalisation escomptée	*Indicateurs de succès*
3.2 Progrès dans l'extension progressive de l'autorité de l'État et de l'état de droit en République centrafricaine	3.2.1 Nombre de représentants des autorités locales, de chefs traditionnels et de fonctionnaires nouvellement formés et déployés (2017/18 : 600 ; 2018/19 : 500 ; 2019/20 : 1 000)
	3.2.2 Augmentation du nombre de membres du personnel judiciaire (magistrats et greffiers) déployés en dehors de Bangui (2017/18 : 39 ; 2018/19 : 45 ; 2019/20 : 60)
	3.2.3 Augmentation du nombre de sessions pénales tenues chaque année par les trois cours d'appel (2017/18 : 2 ; 2018/19 : 3 ; 2019/20 : 5)
	3.2.4 Nombre des poursuites engagées pour infraction grave qui ont été menées à leur terme (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 90)
	3.2.5 Augmentation du nombre d'agents de l'administration pénitentiaire civils recrutés sur le plan

national (2017/18 : 105 ; 2018/19 : 352 ; 2019/20 : 489)

3.2.6 Réduction du nombre moyen de faits graves survenant dans des établissements pénitentiaires et menaçant directement le fonctionnement de l'établissement et la sécurité publique, pour 100 détenus, tout au long de l'année (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 7,6 ; 2019/20 : 6,5)

3.2.7 Capacité d'accueil officielle des établissements pénitentiaires (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 1 102 détenus)

Produits

- Tenue de 1 session de renforcement de la capacité des pouvoirs publics de mettre en œuvre la stratégie de restauration et d'extension de l'autorité de l'État et de 6 ateliers de renforcement des capacités des préfets, de 150 sous-préfets et des maires de remédier aux lacunes techniques relevées par les inspecteurs centraux
- Organisation de 18 assemblées générales locales, dont 6 au niveau des préfectures, 6 au niveau des sous-préfectures et 6 au niveau des municipalités, réunissant 450 préfets, sous-préfets, maires et fonctionnaires, ainsi que des membres locaux de la société civile, en vue de recenser les priorités des communautés et de se préparer à y répondre, et d'apporter des solutions aux problèmes pressants auxquels font face les administrations locales en matière de sécurité, de stabilisation, de réconciliation et de paix, s'agissant notamment des obligations relatives aux droits de la personne
- Appui à l'organisation de 4 réunions des groupes de travail sur la coordination du premier pilier du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, qui a trait à la paix, à la sécurité et à la réconciliation nationale
- Remise en état ou construction de 2 tribunaux et fourniture de matériel à 6 tribunaux, dont la Haute cour de justice
- Renforcement de la sécurité dans 4 établissements pénitentiaires, dont 3 situés à l'extérieur de Bangui, et transport aérien de membres du personnel des tribunaux dans le cadre du soutien logistique fourni par la Mission au Ministère de la justice (70 vols)
- Tenue de réunions hebdomadaires consultatives et d'encadrement avec les institutions judiciaires afin d'améliorer la qualité des formations dispensées aux magistrats et aux greffiers et de renforcer ainsi les capacités nationales en matière d'enquêtes et de poursuites, et d'obtenir que le système judiciaire se saisisse des affaires portant sur des violences sexuelles liées aux conflits
- Tenue de 6 sessions de formation de trois jours, chacune à l'intention de 30 magistrats, consacrées aux techniques d'enquête, à la conservation des éléments de preuve, aux règles de bonne conduite et de déontologie, aux principes relatifs à un procès équitable et à la justice pour mineurs ; de 15 journées de formation à l'intention de 40 magistrats et du personnel judiciaire, sur des thèmes en lien avec la justice pénale, notamment la poursuite d'auteurs de crimes internationaux, la protection des témoins et des victimes et la poursuite d'agents de l'État ; de 6 journées de formation, notamment technique, à l'intention de 30 inspecteurs judiciaires, présidents de tribunaux et chefs des poursuites, sur la gestion des tribunaux et le principe du procès équitable
- Tenue de réunions hebdomadaires avec le Ministère de la justice, les services d'inspection judiciaire et d'autres autorités nationales compétentes, en coopération avec le PNUD, afin de planifier et de coordonner le redéploiement des acteurs du secteur judiciaire et la restauration de l'état de droit dans les régions ainsi que la fourniture d'un soutien logistique et d'un appui technique aux trois cours d'appel (Bangui, Bouar et Bambari)
- Fourniture d'un encadrement quotidien et d'un appui technique au personnel pénitentiaire, grâce à la présence (24 heures sur 24) de membres de la Mission dans les prisons de Bangui, et dans le cadre d'activités mensuelles de sensibilisation menées dans 6 prisons situées en dehors de Bangui (notamment à

Bimbo) et d'une formation en cours d'emploi destinée à 150 nouveaux agents de l'administration pénitentiaire civils stagiaires

- Tenue de 3 ateliers sur la mise en œuvre de la stratégie d'intégration sociale et de la politique sanitaire, et mise en œuvre de 5 projets de réinsertion sociale pour 150 détenus
- Construction, à l'École nationale d'administration et de magistrature, de 2 salles de formation d'une capacité totale de 60 places à l'intention des agents de l'administration pénitentiaire civils et d'une aire d'exercice destinée à l'équipe de gestion des crises en milieu carcéral, et tenue de réunions de sensibilisation hebdomadaires visant à appuyer le recrutement et la formation de 300 nouveaux agents de l'administration pénitentiaire civils et la vérification de leurs antécédents
- Tenue de 1 session de formation de trois jours sur l'autonomie des établissements pénitentiaires et la gestion des activités génératrices de revenus (produits fabriqués par les détenus), à l'intention de 15 membres du personnel pénitentiaire civil ; de 1 session de formation de deux jours en comptabilité (comptabilité d'entreprise et tenue des comptes), à l'intention de 10 directeurs et administrateurs pénitentiaires ; de 2 sessions de quatre jours de formation de formateurs en milieu carcéral à l'intention de 20 participants, à l'École nationale d'administration et de magistrature ; de 1 session d'une semaine de formation de formateurs en milieu carcéral, à l'intention de 8 agents de l'administration pénitentiaire civils, à l'École de sécurité pénitentiaire du Burkina Faso, en collaboration avec le Groupe des Amis des services pénitentiaires dans les opérations de maintien de la paix ; de 1 formation de 5 jours aux techniques d'intervention rapide, à l'intention de 150 agents de l'administration pénitentiaire civils
- Mise en œuvre de 10 projets à effet rapide de remise en état ou de construction destinés à améliorer l'infrastructure administrative de l'État et de remise en état de 10 commissariats de police ou gendarmerie, dont 2 commissariats de la police minière, dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de la personne
- Tenue de 50 ateliers de remise à niveau à l'intention de 1 500 membres des forces de sécurité intérieure (dont 300 femmes), auxquels seront fournis des avis et des orientations de nature technique sur les principales activités de police, en particulier celles qui sont menées par les unités de la police minière, et sur la préparation des élections prévues pendant l'exercice 2020/21
- Tenue de réunions mensuelles avec des responsables des forces de sécurité intérieure et de réunions de coordination avec les donateurs, le but étant d'appuyer l'exécution de la phase de court terme du plan de déploiement du personnel des forces de sécurité intérieure (35 unités dans 15 sites), notamment de 1 000 cadets récemment diplômés
- Activités de communication stratégique menées sur une base trimestrielle ou mensuelle avec le concours de professionnels de la presse écrite et audiovisuelle, afin de familiariser les Centrafricains avec leurs droits et les procédures juridiques, de promouvoir l'extension de l'autorité de l'État, l'état de droit et l'accès à la justice, et de sensibiliser l'opinion publique aux efforts déployés par la MINUSCA et les institutions nationales en vue d'améliorer le fonctionnement des institutions judiciaires et pénitentiaires

Facteurs externes

Les conditions de sécurité et la capacité des agents judiciaires de demeurer à leur poste, le déploiement en temps utile du personnel nécessaire et la volonté du Ministère de la justice d'appliquer des mesures disciplinaires, quand il y a lieu, pour maintenir les membres du personnel à leur poste. La capacité des fonctionnaires de demeurer à leur poste.

Tableau 12
Ressources humaines : Composante 3 (lutte contre l'impunité et appui à l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit)

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
	SGA/SSG	*D-2/D-1-*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*			
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires									
Postes approuvés 2018/19	–	1	15	14	1	31	19	5	55
Postes proposés 2019/20	–	1	15	14	1	31	19	5	55
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires civiles									
Postes approuvés 2018/19	–	1	7	8	2	18	92	8	118
Postes proposés 2019/20	–	1	7	8	2	18	92	8	118
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés 2018/19	–	2	22	22	3	49	111	13	173
Postes proposés 2019/20	–	2	22	22	3	49	111	13	173
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 4 : appui

83. La composante Appui continuera de fournir des services efficaces et performants afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat : pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficience. Elle fournira notamment des services au personnel militaire et civil dans tous les lieux d'affectation de la MINUSCA. Cet appui portera sur tous les domaines : audit, contrôle des risques et de la conformité ; opérations aériennes ; budget, finances et communication de l'information ; administration du personnel civil et en tenue ; installations, infrastructures et génie ; gestion du carburant ; technologies géospatiales, informatique et télécommunications ; services médicaux ; gestion de la chaîne d'approvisionnement ; sécurité ; gestion des véhicules et transports terrestres.

Réalisation escomptée	*Indicateurs de succès*
4.1 Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables	4.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations sanitaires primaires et secondaires) (2017/18 : ≥ 65 % ; 2018/19 : ≥ 90 % ; 2019/20 : ≥ 90 %)
	4.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2017/18 : 18,9 % ; 2018/19 : 10 % ± 1 % ; 2019/20 : 10.9 %)

4.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2017/18 : 29 % ; 2018/19 : ≥ 36 % ; 2019/20 : ≥ 30 %)

4.1.4 Nombre moyen de jours nécessaires à la sélection des candidats recrutés sur une liste de réserve, pour tous les postes soumis à recrutement international (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : ≤ 101 jours civils à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7)

4.1.5 Nombre moyen de jours nécessaires à la sélection des candidats recrutés par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, pour tous les postes soumis à recrutement international (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : ≤ 120 jours civils à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7)

4.1.6 Score global sur le tableau de bord environnemental de l'Administration (2017/18 : 43 ; 2018/19 : 100 ; 2019/20 : 100 %)

4.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés dans les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2017/18 : 81,2 % ; 2018/19 : ≥ 85 % ; 2019/20 : ≥ 85 %)

4.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

4.1.9 Score global concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clefs de résultats (2017/18 : 1 213 ; 2018/19 : ≥ 1 800 ; 2019/20 : ≥ 1 800)

4.1.10 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2017/18 : 75 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

4.1.11 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2017/18 : 97,5 % ; 2018/19 : ≥ 95 % ; 2019/20 : ≥ 95 %)

Produits

Amélioration des services

- Recours à des technologies novatrices pour confectionner des pièces de rechange et des équipements de petite taille permettant de repérer et de localiser précisément les incendies et de réduire le nombre d'agents déployés lors d'opérations tactiques

- Renforcement des capacités de surveillance de jour et de nuit pour assurer une couverture maximale de la ville et protéger le personnel, grâce à l'installation de caméras de ville intelligentes supplémentaires à des endroits stratégiques de Bangui
- Instauration de l'interopérabilité des dispositifs de communication radiophonique dans les trois états-majors de secteur pour renforcer la sûreté et la sécurité du personnel, en remplaçant le matériel d'information et de communication obsolète par du matériel plus récent
- Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement dans l'ensemble de la zone de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration et au programme de sécurité du travail sur le terrain et de gestion des risques

Audit, contrôle des risques et conformité

- Suite donnée aux recommandations des auditeurs en souffrance, après acceptation par la direction

Services de transports aériens

- Exploitation et entretien de 14 aéronefs (4 avions et 10 hélicoptères)
- Fourniture de 10 520 heures de vol prévues (4 880 par des prestataires commerciaux et 5 640 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherche et sauvetage, et évacuations sanitaires primaires et secondaires)
- Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 14 aéronefs, ainsi que pour 50 aérodromes et sites de débarquement

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 925,5 millions de dollars
- Appui à l'établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Mission, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 1 566 civils (721 agents recrutés sur le plan international, 616 recrutés sur le plan national et 229 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de mission (bénéficiaires : 4 655 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission (bénéficiaires : 141 membres du personnel civil)
- Appui au traitement de 1 560 demandes de voyages dans la zone de la Mission et de 1 541 à l'extérieur de celles-ci à des fins autres que la formation et de 141 demandes de voyages à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil.

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation pour 114 installations de la mission réparties entre 39 sites
- Exécution de 15 projets de construction, de rénovation et d'aménagement dans 45 sites à Bangui et dans 69 sites de régions : travaux de construction et d'entretien majeurs et mineurs de logements en durs et de renforcement structurel dans 32 sites ; construction de 4 hélidromes et de 1 aérodrome ; installation de 2 systèmes de ponts Bailey et remise en état de 15 ponts en bois de portées courte et moyenne ; réparation et entretien de 450 kilomètres de route

- Exploitation et entretien de 289 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et de 3 sites de panneaux solaires, en plus des contrats souscrits auprès de fournisseurs locaux d'électricité
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (53 puits/puits artésiens, 24 stations de traitement et de purification de l'eau et 57 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU) et forage et installation de 7 puits artésiens, de 10 stations d'épuration des eaux usées et de 4 stations de traitement des eaux
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 110 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres et de lutte phytosanitaire dans 28 sites, et de services de restauration dans 6 sites
- Exploitation et entretien de 2 unités d'un système de drones et de 3 dispositifs de surveillance, au titre d'une lettre d'attribution signée avec un pays fournisseur de contingents, pour la conduite d'opérations de renseignement, de surveillance, de reconnaissance et d'alerte rapide visant à protéger le personnel de la Mission

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 27,5 millions de litres de carburant (7,7 millions pour les opérations aériennes, 5,6 millions pour les transports terrestres et 14,2 millions pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis sur 14 sites

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

- Fourniture de 3 380 radios portatives à ultra-haute fréquence (UHF) et à très haute fréquence (VHF) et de bande aéronautique VHF, de 1 320 radios mobiles UHF/VHF et à haute fréquence (HF) et de 230 radios fixes UHF/VHF/HF et de bande aéronautique VHF, et fourniture de services d'appui connexes
- Exploitation et maintenance de 13 stations de radio FM et de 8 studios de production
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, notamment de 37 microterminaux, 22 systèmes Voix sur IP, 50 liaisons hertziennes point-multipoint et de 158 dispositifs hertziens poste à poste
- Fourniture de 2 606 ordinateurs et de 316 imprimantes pour un effectif moyen de 2 738 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 873 appareils et 234 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et d'autres services communs
- Services d'appui et de maintenance pour 200 réseaux locaux et étendus dans 75 sites
- Production de 6 000 cartes et mise à jour de 301 cartes topographiques et thématiques à différentes échelles
- Entretien de 71 quadrirotors servant à faire des relevés aériens à haute résolution de 20 camps et des relevés de 500 km^2 de terrain habité pour faciliter la planification opérationnelle et les opérations de renseignement, de surveillance, de reconnaissance et d'alerte rapide visant à protéger le personnel de la Mission, et fourniture de services d'appui connexes

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU [2 centres de consultation de niveau I, respectivement situés à Bangui et à Bouar (République centrafricaine), et 7 postes d'urgence et de secours à Bambari, Bangassou, Berbérati, Bossangoa, Ndélé, Obo et Paoua (République centrafricaine)] et fourniture d'un appui aux installations médicales appartenant aux contingents [33 centres de consultation de niveau I, 1 hôpital de niveau I+ à Bouar et 3 hôpitaux de niveau II à Bangui, Bria et Kaga Bandoro (République centrafricaine)]
- Gestion du dispositif d'évacuation sanitaire vers 4 installations médicales appartenant aux contingents (1 hôpital de niveau I + et 3 hôpitaux de niveau II) dans la zone de la mission (à Bangui, Bouar, Bria et

Kaga Bandoro) et 5 installations médicales (4 de niveau III et 1 de niveau IV) dans 2 sites à l'extérieur de la zone de la mission

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 150,9 millions de dollars
- Réception, gestion et redistribution d'un maximum de 12 347 tonnes de marchandises dans la zone de la mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 314 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 13 730 militaires et policiers (169 observateurs militaires, 311 officiers d'état-major, 11 170 membres des contingents, 400 policiers des Nations Unies et 1 680 membres d'unités de police constituées) et de 108 membres du personnel fourni par les gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 40 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 80 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 12 850 membres des contingents et des unités de police constituées
- Appui au traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 13 730 militaires et policiers et 108 membres du personnel fourni par les gouvernements
- Appui au traitement de 25 demandes de voyages en dehors de la zone de la mission à des fins autres que la formation et de 6 demandes de voyage à des fins de formation

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 1 166 véhicules appartenant à l'ONU (671 véhicules légers, 135 véhicules à usage spécial, 7 ambulances, 99 véhicules blindés et 254 autres véhicules, remorques et accessoires spécialisés), de 3 000 véhicules appartenant aux contingents, de 14 ateliers de réparation et de 20 pièces de matériel d'appui aux aérodromes, et fourniture de services de transport et de navette

Sécurité

- Fourniture de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 aux hauts responsables de la Mission et aux hautes personnalités en visite et de services de sécurité pour l'ensemble du personnel et les installations de la Mission
- Organisation, à l'intention des agents de sécurité, de 4 séances de formation par mois sur le combat à mains nues, les armes à feu, les procédures et techniques de protection rapprochée, les techniques d'enquête et d'autres domaines connexes afin d'obtenir des services de sécurité professionnels
- Organisation d'un stage de formation annuel à la sécurité pour tous les coordonnateurs régionaux et coordonnateurs de secteur (sécurité) et d'au moins 2 exercices de simulation d'évacuation et de réinstallation à l'échelle de la Mission
- Organisation de 6 séances de formation par mois sur la sécurité et la sûreté en mission pour le personnel de la Mission afin de réduire l'incidence des menaces contre la sécurité

Déontologie et discipline

- Application d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel, comprenant formation, suivi des enquêtes et des mesures disciplinaires, et mesures correctives

Facteurs externes

Plusieurs facteurs peuvent influer sur la capacité d'exécuter les produits prévus, notamment l'évolution, non envisagée dans les hypothèses budgétaires, des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire ; des cas de force majeure et des modifications apportées au mandat au cours de l'exercice.

Tableau 13
Ressources humaines : composante 4 (Appui)

Catégorie	*Total*
I. Contingents	
Effectif approuvé 2018/19	44
Effectif proposé 2019/20	44
Variation nette	**–**

	Personnel recruté sur le plan international								
II. Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2018/19	–	–	1	12	95	108	110	3	221
Postes proposés 2019/20	–	–	1	12	95	108	110	3	221
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Division de l'appui à la mission									
Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2018/19	–	1	8	5	26	40	20	7	67
Postes proposés 2019/20	–	1	2	2	3	8	2	1	11
Variation nette	**–**	**–**	**(6)**	**(3)**	**(23)**	**(32)**	**(18)**	**(6)**	**(56)**
Bureau du (de la) Directeur(trice) adjoint de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2018/19	–	1	5	9	22	37	55	16	108
Postes proposés 2019/20	–	1	14	12	42	69	71	21	161
Variation nette	**–**	**–**	**9**	**3**	**20**	**32**	**16**	**5**	**53**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2018/19	–	–	1	1	6	8	–	–	8
Emplois de temporaire proposés 2019/20	–	–	1	1	6	8	–	–	8
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	6	10	28	45	55	16	116
Effectif proposé 2019/20	–	1	15	13	48	77	71	21	169
Variation nette	**–**	**–**	**9**	**3**	**20**	**32**	**16**	**5**	**53**

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international								
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Bureau du (de la) responsable des services									
Postes approuvés 2018/19	–	1	10	10	52	73	79	59	211
Postes proposés 2019/20	–	1	9	10	53	73	83	71	227
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**1**	**–**	**4**	**12**	**16**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2018/19	–	–	–	1	9	10	7	–	17
Emplois de temporaire proposés 2019/20	–	–	–	1	9	10	7	–	17
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	10	11	61	83	86	59	228
Effectif proposé 2019/20	–	1	9	11	63	84	90	71	245
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**–**	**2**	**1**	**4**	**12**	**17**
Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Postes approuvés 2018/19	–	1	11	10	76	98	77	22	197
Postes proposés 2019/20	–	1	11	10	76	98	77	22	197
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Emplois de temporaire approuvés[b] 2018/19	–	–	–	2	3	5	–	–	5
Emplois de temporaire proposés 2019/20	–	–	–	2	3	5	–	–	5
Total partiel	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Effectif approuvé 2018/19	–	1	11	12	79	103	77	22	202
Effectif proposé 2019/20	–	1	11	12	79	103	77	22	202
Variation nette	**--**	**--**	**--**	**--**	**--**	**--**	**--**	**--**	**--**
Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications									
Postes approuvés 2018/19	–	–	3	3	40	46	24	2	72
Postes proposés 2019/20	–	–	3	3	43	49	24	2	75
Variation nette (voir tableau 22)	**–**	**–**	**–**	**–**	**3**	**3**	**–**	**–**	**3**
Équipe d'appui									
Plateforme logistique de la MONUSCO à Entebbe									
Postes approuvés 2018/19	–	–	–	–	2	2	2	–	4
Postes proposés 2019/20	–	–	–	–	2	2	2	–	4
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Personnel civil									
Postes approuvés 2018/19	–	4	38	49	313	404	367	109	880

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international								
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Postes proposés 2019/20	–	4	40	49	315	408	369	120	897
Variation nette	**–**	**–**	**2**	**–**	**2**	**4**	**2**	**11**	**17**
Emplois de temporaire *approuvés*[b] 2018/19	–	–	1	4	18	23	7	–	30
Emplois de temporaire proposés 2019/20	–	–	1	4	18	23	7	–	30
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total (personnel civil)									
Effectif approuvé 2018/19	–	4	39	53	331	427	374	109	910
Effectif proposé 2019/20	–	4	41	53	333	431	376	120	927
Variation nette	**–**	**–**	**2**	**–**	**2**	**4**	**2**	**11**	**17**
Total (I et II)									
Effectif approuvé 2018/19	–	4	39	53	331	427	374	109	954
Effectif proposé 2019/20	–	4	41	53	333	431	376	120	971
Variation nette	**–**	**–**	**2**	**–**	**2**	**4**	**2**	**11**	**17**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.
[b] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 4 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 2 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 11 postes

Division de l’appui à la mission

Bureau du (de la) Directeur(trice) de l’appui à la mission

Section des finances et du budget

84. Le transfert proposé de la Section des finances et du budget (22 postes approuvés) au Bureau du (de la) Directeur(trice) adjoint(e) de l’appui à la mission est présenté au tableau 15 et décrit au paragraphe 90 du présent rapport.

Bureau du (de la) Directeur(trice) de l’appui à la mission

Section de la gestion des ressources humaines

85. Le transfert proposé de la Section de la gestion des ressources humaines (36 postes approuvés) au Bureau du (de la) Directeur(trice) adjoint(e) de l’appui à la mission est présenté au tableau 16 et décrit au paragraphe 94 du présent rapport.

Bureau du (de la) Directeur(trice) adjoint(e) de l'appui à la mission

Tableau 14
Ressources humaines : Équipe de direction

Postes					
	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
	+1	P-4	Fonctionnaire d'administration	Reclassement	De P-3 à P-4
	- 1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Reclassement	De P-3 à P-4
	+1	SM	Assistant(e) au soutien logistique	Transfert	Du Centre d'appui à la mission
	+1	SM	Assistant(e) administratif(ive)	Transfert	
	+2	SM	Fonctionnaire d'administration	Transfert	
	+1	SM	Assistant(e) au soutien logistique	Transfert	
	+1	AN	Fonctionnaire d'administration (adjoint de 1re classe)	Transfert	
Total	**+6**				

Bureau du (de la) Directeur(trice) adjoint(e) de l'appui à la mission

86. Le Bureau du (de la) Directeur(trice) adjoint(e) de l'appui à la mission est chargé de la dotation globale en ressources, de la coordination de l'appui administratif et opérationnel, de la gestion de la performance et de la planification stratégique, ainsi que de l'assurance qualité, en appui à l'exécution du mandat de la Mission. Le Bureau aide et appuie le (la) Directeur(trice) de l'appui à la mission pour lui permettre de gérer de manière efficace les services d'appui à la Mission, notamment en surveillant le niveau et la qualité des services d'appui fournis au quartier général et aux bureaux locaux de la Mission.

87. Le (la) titulaire du poste approuvé de fonctionnaire d'administration supervise le bureau de liaison de la Mission à Entebbe, qui coordonne toutes les questions liées à la logistique et à l'appui administratif, notamment en ce qui concerne les fonctions services de santé, contrôle des mouvements et transports aériens, voyages, achats, ressources humaines et ressources financières, avec le concours des bureaux compétents à Entebbe (la Base d'appui et le Centre d'appui régional) pour veiller au règlement des problèmes et fournir dans les délais les services requis aux clients de la MINUSCA, et celui du Groupe des conférences et de la traduction, chargé de dispenser des services de conférence, notamment des services de traduction professionnelle à toute la mission et des services d'interprétation aux différentes composantes de la mission, dont les contingents et le personnel de police. Le (la) fonctionnaire d'administration assure également la liaison avec les fonctionnaires d'administration régionaux et leur donne des conseils spécialisés et coordonne le règlement des problèmes relevant de sa compétence.

88. Il est proposé, comme indiqué au tableau 14, de reclasser ce poste, compte tenu du niveau, de l'étendue et du contenu des responsabilités requises pour renforcer la capacité opérationnelle de l'équipe de direction et l'appuyer aux fins d'une supervision et une interaction efficaces avec les sections rattachées au pilier.

89. Compte tenu de la restructuration de l'appui à la mission et du fait que l'appui fourni par les services administratifs et techniques à tous les bureaux extérieurs, y compris ceux ayant une présence militaire permanente, sera coordonné par le (la) Directeur(trice) adjoint(e) de l'appui à la mission, il est proposé, comme indiqué au tableau 14, de transférer six postes du Centre d'appui à la mission au Bureau du (de

la) Directeur(trice) adjoint(e) pour constituer le Service de gestion des opérations et des ressources.

Bureau du (de la) Directeur(trice) adjoint(e) de l'appui à la mission

Tableau 15
Ressources humaines : Section des finances et du budget

	Postes				
	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
	+1	P-4	Spécialiste des finances et du budget	Création	
	+1	P-5	Chef de section	Transfert	De la Section des finances et du budget (Directeur(trice) de l'appui à la mission)
	+1	P-4	Spécialiste des finances et du budget	Transfert	
	+12	SM	Assistant(e) (budget et finances)	Transfert	
	+1	SM	Caissier(ière)	Transfert	
	+2	AN	Spécialiste des finances et du budget	Transfert	
	+4	GN	Assistant(e) (budget et finances)	Transfert	
	+1	GN	Assistant(e) administratif(ive)	Transfert	
	+1	P-2	Spécialiste des finances et du budget (adjoint de 1re classe)	Reclassement	De SM à P-2
	-1	SM	Assistant(e) (budget et finances)	Reclassement	
Total	**+23**				

90. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui à la mission, il est proposé de transférer la Section des finances et du budget (22 postes approuvés) du Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission au Bureau du (de la) Directeur(trice) adjoint(e) de l'appui à la mission.

91. Comme pour les autres missions, le Secrétaire général compte sur le fait que la MINUSCA bénéficiera d'un engagement renouvelé en faveur de la décentralisation des pouvoirs à compter du 1er janvier 2019. Dans le cadre de cette initiative visant à mieux aligner les pouvoirs en matière de gestion des ressources et la responsabilité de l'exécution du mandat, le Secrétaire général, dans son rapport sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019, a noté que, pour que ce transfert de responsabilités du Siège aux missions s'accompagne d'un transfert des capacités connexes, six postes d'administrateur(trice) devaient être supprimés à la Division du budget et des finances des missions du Département de l'appui aux missions pour permettre la création d'autres postes dans un certain nombre de missions complexes et de grande envergure (A/72/790/Rev.1, par. 17 et 177). La création du poste de spécialiste des finances et du budget (P-4) à la MINUSCA, comme indiqué au tableau 15, permettra à la Mission de tirer parti des efforts visant à donner davantage de pouvoirs aux missions et à continuer de gérer rationnellement les ressources.

92. Depuis 2016, un certain nombre de nouvelles initiatives ont été engagées et des améliorations ont été apportées à Umoja, progiciel de gestion de l'Organisation, notamment le mécanisme de prestation de services et de recouvrement des coûts, les

modules de gestion des stocks et des actifs, le perfectionnement du module voyages, l'élaboration en cours d'une nouvelle méthode d'évaluation des biens, la mise en service d'Umoja-Extension 2 et l'élaboration connexe de modules financiers et budgétaires. Toutes ces fonctionnalités ont des incidences directes sur la charge de travail, les compétences requises, les méthodes de travail et le fonctionnement efficace de la Section des finances et du budget des missions. En conséquence du renforcement des attributions, de la responsabilisation, de la procédure de contrôle interne, du système de gestion des risques de la Mission et de l'expansion des centres de services partagés, la Section des finances et du budget fournira un appui stratégique accru et davantage d'informations décisionnelles et dispensera notamment aux composantes opérationnelles et aux responsables de la MINUSCA des conseils concernant la mobilisation et la gestion de ressources financières, la performance organisationnelle et la gestion des risques, conformément aux priorités de la Mission.

93. Dans ce contexte, il est proposé, comme indiqué au tableau 15, de reclasser un poste, dont le (la) titulaire assumerait les responsabilités correspondant aux changements mentionnés, en particulier concernant le renforcement du contrôle de la gestion des ressources financières et des résultats financiers et veillerait à l'utilisation optimale des fonctionnalités passées et futures du système.

Bureau du (de la) Directeur(trice) adjoint(e) de l'appui à la mission

Tableau 16
Ressources humaines : Section de la gestion des ressources humaines

Postes				
Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
+1	P-5	Chef de section	Transfert	
+1	P-4	Conseiller(ère) du personnel	Transfert	
+2	P-4	Spécialiste des ressources humaines	Transfert	
+1	P-3	Spécialiste des ressources humaines	Transfert	
+2	P-3	Conseiller(ère) du personnel	Transfert	
+3	SM	Spécialiste des ressources humaines	Transfert	
+5	SM	Assistant(e) chargé(e) des ressources humaines	Transfert	De la Section de la gestion des ressources humaines (Directeur(trice) de l'appui à la mission)
+2	SM	Assistant(e) (qualité de vie du personnel)	Transfert	
+2	AN	Spécialiste des ressources humaines	Transfert	
+8	GN	Assistant(e) chargé(e) des ressources humaines	Transfert	
+1	GN	Assistant(e) (qualité de vie du personnel)	Transfert	
+2	VNU	Assistant(e) chargé(e) des ressources humaines	Transfert	
+4	VNU	Fonctionnaire d'appui	Transfert	
+2	VNU	Assistant(e) chargé(e) des ressources humaines	Réaffectation	Depuis le Centre d'appui à la mission
Total	**+36**			

94. Dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui aux missions, il est proposé de transférer la Section de la gestion des ressources humaines du Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission au Bureau du (de la) Directeur(trice) adjoint(e) de l'appui à la mission et de la renommer Section des ressources humaines.

95. En outre, il est proposé comme indiqué au tableau 16, de réaffecter deux postes depuis le Centre d'appui à la Mission, pour gérer le recrutement, l'administration et la rémunération de près de 600 agents contractuels recrutés localement et un nombre maximal de 20 consultants recrutés sur le plan international, afin d'appuyer comme il convient les services de génie, d'administration des camps, de nettoyage, de transport, d'approvisionnement, de contrôle des mouvements et autres activités de la Mission, ainsi que la rémunération avec rigueur et en temps voulu du personnel, services actuellement effectués à l'aide de personnel temporaire.

Bureau du (de la) Directeur(trice) adjoint(e) de l'appui à la mission

Tableau 17
Ressources humaines : Groupe des conférences et de la traduction

	Postes				
	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
	-1	GN	Traducteur/interprète	Réaffectation	Au Groupe des transports
	-1	GN	Traducteur/interprète	Réaffectation	Au Groupe des transports
Total	**-2**				

96. Le Groupe des conférences et de la traduction dispense à la Mission des services de conférence, notamment des services de traduction professionnelle, et administre un système de gestion informatisé récemment lancé en collaboration avec le Siège, à savoir le système de gestion électronique des conférences (eCMS). Il fournit des traducteurs ou des interprètes afin d'appuyer les membres des contingents et le personnel de police, en particulier ceux venant de pays non francophones.

97. L'utilisation progressive de systèmes informatisés à tous les niveaux de la Mission et l'efficacité des services de conférence ont permis de renforcer l'appui à tous les effectifs, ce qui a entraîné une diminution des besoins en traducteurs et en interprètes. En conséquence, le nombre de traducteurs et d'interprètes initialement prévu a été revu, de même que les besoins de planification du Groupe des transports concernant le déploiement de 900 militaires supplémentaires et la proposition de créer des ateliers d'entretien des véhicules dans les principales zones d'opérations de la Mission situées en dehors de Bangui, conformément à la recommandation du Bureau des services de contrôle interne, en appui à ces opérations. Les besoins en traducteurs et en interprètes ayant légèrement diminué, il est proposé de réaffecter deux postes au Groupe des transports du Bureau du (de la) responsable des services, comme indiqué au tableau 17.

Bureau du (de la) Directeur(trice) adjoint(e) de l’appui à la mission

Tableau 18
Ressources humaines : Centre d’appui à la mission

	Postes				
	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
	+1	P-4	Logisticien(ne)	Transfert	De la Section du génie et de la gestion des installations
	-1	SM	Assistant(e) au soutien logistique	Transfert	À la Section du génie et de la gestion des installations
	-1	SM	Assistant(e) administratif(ive)	Transfert	Au Bureau du chef de la police
	-1	SM	Assistant(e) au soutien logistique	Transfert	Au Bureau du (de la) Directeur(trice) adjoint(e) de l’appui à la mission
	-1	SM	Assistant(e) administratif(ive)	Transfert	
	-2	SM	Fonctionnaire d’administration	Transfert	
	-1	SM	poste d’Assistant(e) au soutien logistique	Transfert	
	-1	AN	Fonctionnaire d’administration (adjoint de 1re classe)	Transfert	
	-1	VNU	Logisticien(ne)	Réaffectation	À la Section des services médicaux
	-2	VNU	Assistant(e) au soutien logistique	Réaffectation	À la Section de la gestion des ressources humaines
Total	**-10**				

98. Le Centre d’appui à la mission est chargé, avec la Division de l’appui à la mission, d’établir et d’analyser tous les plans multisectoriels relatifs aux services logistiques et aux services d’appui destinés aux forces militaires et à la police ainsi qu’aux services de sécurité et aux services organiques de la Mission. En outre, il coordonne la gestion des besoins logistiques avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, d’autres organismes dans la zone de la mission et les organismes publics du pays hôte, et réalise des évaluations, des examens et des inspections périodiques de tout le matériel des contingents pour s’assurer de leur disponibilité opérationnelle, de leur efficacité et de leur efficience.

99. Le Centre continuera à établir des plans logistiques à moyen et à long terme afin d’assurer la coordination centralisée et la hiérarchisation de toutes les activités logistiques conformément au mandat, aux buts et aux objectifs de la Mission. Il s’agit là d’une tâche prioritaire pour la Mission, puisque la situation actuelle en matière de sécurité en République centrafricaine impose de disposer de plans d’ensemble pour apporter un appui rapide en cas de besoin. Le Centre fournira un soutien logistique pour la préparation et la planification de l’exécution du mandat électoral, ainsi qu’un appui pour le rétablissement de l’autorité de l’État. On prévoit que le Centre élaborera un plan d’appui au déploiement des forces de défense nationale et de sécurité intérieure sur le terrain dans toute la République centrafricaine et facilitera la planification des interventions d’urgence en cas d’urgence sanitaire publique, comme l’épidémie d’Ebola. Le Centre continuera de communiquer des instructions relatives à la mise en œuvre des mesures d’appui à toutes les composantes de la Mission, à l’état-major et dans les bureaux régionaux et locaux, ainsi qu’aux vacataires et aux unités de soutien militaires et tiendra l’équipe dirigeante de la Division de l’appui à

la mission au fait des déploiements de contingents, des relèves et des opérations en cours, ainsi que de leur incidence sur les ressources et les capacités de la mission. Il continuera de concevoir et d'appliquer des méthodes et des procédures opératoires standard aux fins de la bonne exécution des plans logistiques.

100. Compte tenu du caractère continu de ces activités et de l'augmentation prévue en matière d'appui, comme indiqué au paragraphe 99, il est proposé de transférer, comme indiqué au tableau 18, un poste de la Section du génie et de la gestion des installations pour renforcer le Centre en le dotant de la capacité opérationnelle nécessaire à la planification logistique, à la communication et à la gestion des informations, tâches pour lesquelles il recourt actuellement à du personnel de la Section du génie et de la gestion des installations, au titre d'arrangements temporaires.

101. Comme indiqué au tableau 18, il est proposé de transférer 8 postes et de réaffecter 3 postes, soit 11 postes, dans des entités qui recourent actuellement à du personnel du Centre d'appui à la mission, au titre d'arrangements temporaires.

Bureau du (de la) responsable des services

Tableau 19
Ressources humaines : Section du génie et de la gestion des installations

	Postes				
	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
	-1	P-4	Logisticien(ne)	Transfert	Au Centre d'appui à la mission
	+1	SM	Assistant(e) au soutien logistique	Transfert	Du Centre d'appui à la mission
Total	–				

102. La Section du génie et de la gestion des installations continuera de fournir des services de soutien technique et logistique au personnel militaire, civil et de police dans 89 sites et leurs multiples camps et locaux dans toute la République centrafricaine. Elle continuera de fournir un soutien génie global et des services d'entretien des locaux et des bureaux officiels, des installations médicales, des réfectoires, des cellules d'économat, des services bancaires, des équipements de loisir, des entrepôts, des ateliers, des sites de gestion des déchets, ainsi que des systèmes de production d'énergie, d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Elle fournira en outre des services d'administration des camps et des services environnementaux à Bangui et dans les trois secteurs et veillera à ce que toutes les installations soient conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle. Elle renforcera les capacités de la main-d'œuvre locale et formera le personnel militaire aux aspects techniques du bon fonctionnement et de l'utilisation efficace du matériel appartenant à l'ONU. Elle continuera de donner des orientations administratives et techniques concernant les activités du génie dans toute la zone d'opérations, en coordination notamment avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, les sous-traitants et les prestataires de services, et d'assurer la liaison avec les pouvoirs publics le cas échéant.

103. La construction de bâtiments en dur destinés aux contingents militaires et au personnel de police, dont les 900 militaires supplémentaires, devrait être achevée au cours de l'exercice 2018/19. Les projets concernant l'entrepôt intégré centralisé, l'enceinte de 5 250 mètres destinée à protéger les camps et à renforcer la sécurité du périmètre, l'aérogare pour les opérations de contrôle des mouvements de la Mission et les ateliers d'entretien des véhicules sont considérés comme prioritaires pour

l'exercice 2019/20. Compte tenu de l'importance de ces projets, il serait efficace qu'une fonction spécialisée continue de coordonner les diverses activités de génie et autres, telles que les convois et les mouvements, assurées par le Centre d'appui à la mission. En outre, cela permettrait de renforcer la coordination des projets avec le Groupe du contrôle des mouvements, le Groupe du matériel appartenant aux contingents, les contingents militaires et le personnel de police et de doter la Section d'un effectif proportionnel à ses fonctions d'assistance. Compte tenu de l'évolution des besoins de la Section du génie et de la gestion des installations et du Centre d'appui à la mission et des améliorations observées dans la prestation des services au sein de la Mission, il est proposé, comme indiqué au tableau 19, de transférer deux postes, l'un de la Section au Centre d'appui et l'autre depuis le Centre d'appui à la Section.

Bureau du (de la) responsable des services

Tableau 20
Ressources humaines : Groupe des transports

	Postes				
	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
	+5	VNU	Technicien(ne) automobile	Création	Bureaux régionaux et locaux/ateliers
	+1	VNU	Assistant(e) (sécurité routière)	Création	Bangui
	+1	VNU	Chef d'atelier de tôlerie	Création	
	+1	VNU	Technicien(ne) CarLog	Création	
	+1	VNU	Assistant(e) (transports)	Création	
	+2	VNU	Technicien(ne) automobile	Création	
	+1	GN	Technicien(ne) automobile (tôlerie)	Création	
	+1	GN	Électricien(ne)	Création	
	+2	GN	Assistant(e) (transports)	Réaffectation	Depuis le Groupe des conférences et de la traduction
Total	**+15**				

104. Le tableau d'effectifs approuvé du Groupe des transports, y compris les équipes chargées de l'entretien et de la gestion du parc automobile ainsi que de la sécurité routière, comprend 64 postes. Le Groupe est dirigé par le (la) Chef des transports (P-4) et compte 12 agents du Service mobile, 29 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 22 Volontaires des Nations Unies. Le Groupe des transports met en place un système de transport sûr, fiable, efficace et économique afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat. Il planifie, organise et contrôle les services de transport routier de la Mission, s'occupe de l'entretien et de la réparation de ses véhicules, élabore et applique des normes de sécurité routière et assure les services de répartition.

105. Le parc automobile de la MINUSCA compte au total environ 1 116 véhicules et divers équipements appartenant à l'ONU, dont 644 véhicules déployés à Bangui. Trois cent soixante-quinze véhicules sont déployés dans trois quartiers généraux de région, huit bureaux locaux et dans les bases opérationnelles militaires permanentes. Les 97 unités restantes sont des équipements spécialisés (véhicules d'éclairage blindés,

chariots élévateurs à fourche, camions citernes (carburants), modules et accessoires) déployés à Bangui et dans les secteurs. Étant donné que les secteurs sont situés à plus de 900 kilomètres de l'état-major de la Mission à Bangui et qu'ils sont accessibles par des vols de capacité limitée, il était impossible, sur le plan opérationnel, de centraliser l'entretien des véhicules de la Mission. Au départ, le concept de la mission en ce qui concerne l'entretien des véhicules était d'externaliser ces fonctions sur le terrain.

106. En outre, le Groupe des transports est chargé de l'essai des véhicules, de la délivrance des permis de conduire, de la gestion des véhicules et de leur entretien courant à des intervalles opérationnels de 5 000 kilomètres et de 250 heures pour les équipements spécialisés, y compris les équipements techniques et aéroportuaires. L'entretien courant est nécessaire pour s'assurer de la disponibilité opérationnelle des véhicules et des équipements aux fins de l'exécution du mandat. Le Groupe travaille en étroite collaboration avec le Groupe du matériel appartenant aux contingents pour effectuer des inspections techniques périodiques des véhicules appartenant aux contingents, y compris des équipements spécialisés. Ces inspections visent à évaluer la disponibilité opérationnelle du matériel et le respect des mémorandums d'accord par les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police. La MINUSCA utilise le système CarLog pour contrôler l'utilisation des véhicules et du matériel appartenant à l'ONU ainsi que la consommation de carburant et pour programmer les entretiens courants. Le Groupe des transports veille également à ce que son parc automobile réponde, pour chaque modèle, aux exigences d'entretien des véhicules énoncées dans les manuels de transport et d'entretien pertinents et établit des statistiques sur les accidents impliquant des véhicules et du matériel pour déterminer le coût des dommages et identifier la partie responsable (après examen des rapports d'enquête sur les infractions à la sécurité) afin d'obtenir une indemnisation au titre des réparations ou de la perte totale.

107. En raison de l'étendue de la zone d'opérations de la Mission et du terrain accidenté, l'entretien du parc de véhicules nécessite un soutien logistique accru. En outre, 40 % des véhicules avaient quatre ans d'âge au début de l'année 2019 et nécessitaient donc davantage d'entretien. La plupart des véhicules du parc automobile ont plus de 20 000 kilomètres au compteur, ce qui signifie que l'entretien nécessite la réalisation de réparations importantes, à raison de deux mécaniciens par véhicule pendant cinq jours, alors que l'entretien courant et les réparations de moindre importance peuvent être effectués par un mécanicien en une journée par voiture. La République centrafricaine ne dispose que de 539 kilomètres de routes à revêtement en dur sur l'ensemble du territoire national. Même si certains véhicules ont peu de kilomètres au compteur, leur mécanique se ressent considérablement du fait que les trajets ont été parcourus sur de très mauvaises pistes. De plus, l'entretien préventif, tel que recommandé par les constructeurs, exige que des réparations, comprenant notamment le remplacement de pièces, soient effectuées selon des directives précises, à intervalles réguliers, en fonction du kilométrage. De ce fait, le personnel actuel de l'atelier n'est pas en mesure d'assurer des services de réparation et d'entretien plus importants, d'où une accumulation de travail en retard. Actuellement, il n'y a pas de techniciens d'entretien des véhicules à Bambari, à Bria, à Kaga Bandoro, à Obo et à Paoua, qui comptent chacun 40 véhicules en moyenne. Comme indiqué plus haut, bien que chaque véhicule nécessite un entretien tous les 5 000 kilomètres, environ 33 % des véhicules de la Mission ont fait l'objet d'un entretien courant tous les 10 000 à 12 000 kilomètres environ, faute de techniciens véhicules dans les sites susmentionnés. Cela augmente le risque de réparations et d'entretien coûteux des véhicules et des équipements spécialisés, contribue à réduire la durée de vie des véhicules et des équipements et pourrait également exposer le personnel à des risques.

108. L'absence d'ateliers standardisés et le manque de personnel dans les secteurs et les bureaux locaux ne sauraient persister et les structures temporaires servant d'ateliers sont petites et inadaptées aux travaux d'entretien nécessaires dans ces sites, comme on a pu le constater ces trois dernières années. Les grosses réparations et les importants travaux de carrosserie concernant des véhicules en provenance des régions continuent d'être réalisés à Bangui, confiés à du personnel contractuel, dont le nombre est limité en raison du manque de compétences requises sur le marché et effectués dans certains cas dans des ateliers temporaires à Bangui. En outre, un véhicule arrivant à Bangui en provenance du terrain pour réparations sera absent de sa base régionale pendant au moins deux mois et devra être transporté par camion pendant deux semaines à un mois. On voit donc bien que les coûts de transport sont élevés et les délais de réparation longs.

109. Conformément aux recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne dans son rapport sur la gestion du parc automobile de la Mission (août 2017), la MINUSCA se prépare à construire des ateliers d'entretien des véhicules dans les états-majors de secteur et dans les bureaux locaux pour assurer des services adéquats de réparation et d'entretien courant.

110. En conséquence de l'augmentation des travaux d'entretien et de réparation résultant du vieillissement du parc automobile et de la création d'ateliers d'entretien des véhicules dans les principales zones d'opérations de la Mission en dehors de Bangui, conformément aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne, il est proposé de créer cinq postes, comme indiqué au tableau 20, dans les bureaux régionaux et locaux (Bambari, Bria, Kaga, Bandoro, Obo et Paoua).

111. Les techniciens véhicules à Bangui et dans tous les sites du secteur s'acquittent de fonctions similaires aux fins de l'entretien du parc automobile et du respect du principe de responsabilité en ce qui concerne les articles non consommables, y compris les outils et le matériel d'atelier. La structure du bureau local des transports nécessite une équipe expérimentée de techniciens possédant les compétences requises en mécanique, en systèmes électriques, en remise à l'état d'usine des véhicules et en hydraulique, ainsi que de solides compétences en matière de direction, de gestion, de contrôle et de tenue de registres sur le terrain. Il est proposé, comme indiqué au tableau 20, de créer huit postes à Bangui, afin de répondre aux besoins supplémentaires de techniciens dotés des compétences spécialisées requises pour effectuer les inspections techniques périodiques de 3 000 véhicules et équipements spécialisés appartenant aux contingents, dans le cadre du déploiement de 900 soldats supplémentaires autorisé par le Conseil de sécurité, pour assurer l'entretien et les services courants des 644 véhicules de la Mission déployés à Bangui et la gestion globale du parc de véhicules, comme décrit ci-dessus.

112. À la suite de la publication du Manuel de sécurité routière en octobre 2016, la Mission a créé, au sein du Groupe des transports, un Groupe de la sécurité routière constitué de trois équipes (formation, évaluation des conducteurs et sécurité des véhicules et contrôle du respect des règles). Ce dernier Groupe élabore et met en œuvre des programmes et des campagnes de sécurité routière en vue de promouvoir la sécurité et de réduire le nombre d'accidents en République centrafricaine, dispense régulièrement des formations sur la conduite préventive à l'ensemble du personnel des Nations Unies en poste dans le pays, veille à ce que les accidents et incidents de la route fassent l'objet de sanctions exécutées en temps voulu, gère la cellule chargée des permis de conduire, fait passer un test aux conducteurs et délivre des permis de conduire à plus de 300 agents civils et en tenue par mois. Comme indiqué au tableau 20, il est proposé de réaffecter deux postes depuis le Groupe des conférences et de la traduction du Bureau du (de la) Directeur(trice) adjoint(e) de l'appui à la

mission, pour répondre aux besoins mentionnés plus haut, tâches pour lesquelles le Groupe emploie actuellement du personnel au titre d'arrangements temporaires.

Bureau du (de la) responsable des services

Tableau 21
Ressources humaines : Section des services médicaux

	Postes				
	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
	+1	SM	Infirmier(ière)	Création	(Physiothérapeute)
	+1	VNU	Infirmier(ière)	Réaffectation	Depuis le Centre d'appui à la mission
Total	**+2**				

113. Il est proposé, comme indiqué au tableau 21, de créer un poste pour fournir des services médicaux spécialisés qui ne sont pas disponibles dans le pays hôte, conformément à la recommandation formulée dans l'appréciation des risques pour la santé réalisée par l'équipe d'évaluation médicale du Siège.

114. Le renforcement de la Section des services médicaux permettra de disposer à Bangui des services nécessaires que les membres du personnel obtiennent actuellement à l'étranger. Le poste proposé devrait permettre de réduire les longs congés de maladie de membres du personnel imposés par la nécessité de suivre à l'étranger des traitements de physiothérapie pour traiter des troubles musculo-squelettiques courants ; cela permettra également d'améliorer le moral des membres du personnel de la Mission et, partant, leur productivité et leur efficacité dans l'exécution des tâches qui leur sont confiées.

115. En outre, compte tenu de l'appréciation des risques pour la santé et en appui au protocole « 10-1-2 » relatif aux délais de prise en charge des blessés en cas d'urgence médicale, il est proposé de réaffecter, comme indiqué au tableau 21, un poste depuis le Centre d'appui à la mission au centre médical d'Obo pour contribuer au respect des procédures médicales lors des interventions d'urgence, en particulier lors des évacuations sanitaires primaires, pour lesquelles le centre fait actuellement appel à du personnel temporaire. Cette réaffectation permettra d'améliorer la mise en œuvre des activités de formation et de dispenser des soins médicaux d'urgence sur le terrain aux membres des contingents militaires et au personnel de police du lieu d'affectation, afin que les patients bénéficient d'un traitement satisfaisant ou soient rapidement transférés vers le prochain centre de traitement définitif (hôpitaux régionaux de niveau II ou à Bangui) ; elle permettra également d'améliorer la communication avec la Cellule médicale à Bangui, en cas d'intervention médicale d'urgence.

Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

Tableau 22
Ressources humaines : Section des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications

	Postes				
	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*	*Description*
	+3	SM	Assistant(e) aux systèmes d'information	Création	
Total	**+3**		(voir tableau 13)		

116. À la suite de l'augmentation du nombre de cas d'atteinte à la sécurité enregistrés ces dernières années dans la zone d'opérations, de nouvelles technologies ont été utilisées pour renforcer les capacités de surveillance des composantes de la MINUSCA afin de leur permettre de mener à bien les opérations, tout en assurant la protection du personnel des Nations Unies. Durant les exercices précédents, la MINUSCA a appliqué des technologies novatrices telles que le système d'aérostat captif à Bangui, des capteurs mobiles, des HoverMast, des caméras, deux mini-drones et des quadrirotors commerciaux pour surveiller le périmètre du camp de la Mission et évaluer les foules, aider les observateurs militaires et les troupes dans leurs opérations et appuyer les travaux de cartographie nécessaires pour le génie, ainsi que d'autres technologies contribuant aux mêmes objectifs. En outre, la MINUSCA lancera trois autres systèmes captifs à son état-major de secteur, ainsi que des capteurs haute fréquence et ultra-haute fréquence pour le système de localisation, fournira un appui technique et veillera à ce que le personnel de la Mission qui les utilisera soit formé à collecter les données, visualiser et signaler les incidents et concevoir des plans de patrouille, ainsi qu'à suivre le matériel et le personnel concernés, conformément au programme de situation opérationnelle commune de la Mission, dans le cadre du programme de perception de la situation établi par l'Administration en 2017. Ces initiatives ont contribué à l'expansion de l'infrastructure et des services informatiques destinés aux opérations de la Mission. Par conséquent, il faudra définir les rôles et les responsabilités des membres du personnel et des équipes qui participeront à la configuration et à l'entretien des systèmes, au suivi des systèmes, à l'examen et à l'analyse des registres, aux interventions en cas d'incidents opérationnels et d'atteintes à la sécurité, ainsi que les activités de formation.

117. De plus, compte tenu de la demande accrue de données opérationnelles en temps réel et de plateformes de diffusion en flux, des équipements supplémentaires ont été intégrés dans le réseau étendu qui nécessite des services d'appui. Les technologies utilisées par la Mission permettent d'accroître le volume des données et davantage d'informations circulent à des fins d'analyse à tous les niveaux de la Mission, ce qui entraîne une augmentation des besoins en matière de gestion du réseau et de contrôle de la sécurité des technologies de l'information et des communications à Bangui et dans les bureaux régionaux.

118. L'adoption de technologies novatrices dans la zone d'opérations ces dernières années s'est soldée par un accroissement du volume et de l'étendue des tâches et des responsabilités. Il faut maintenant : a) assurer l'intégration des données utiles et appropriées provenant des technologies pour les activités de suivi et d'analyse du personnel civil et militaire concerné de la Mission ; b) former la composante militaire lors des relèves, en tant que principale source des informations enregistrées dans ces outils ; c) assurer la gestion et la coordination générales de la mise en œuvre des

nouvelles technologies ; d) effectuer des audits périodiques pour vérifier la conformité avec les normes en matière de procédures, de réseaux et de sécurité, en même temps que les politiques et procédures existantes ; e) procéder périodiquement à des exercices d'assurance de la qualité pour évaluer l'infrastructure et les services dans les régions, y compris la gestion du matériel, les accords de licence et de connectivité, et évaluer les dispositifs de contrôle interne pour veiller à ce que les niveaux d'accès à l'information et les habilitations de sécurité appropriés soient respectés, notamment en ce qui concerne l'authentification, le contrôle des accès, les registres de vérification, la sécurité physique et l'accès à distance ; et f) appliquer les accords appropriés en matière de continuité des opérations. À cet égard, comme indiqué au tableau 22, il est proposé de créer trois postes pour disposer des compétences spécialisées et de l'appui supplémentaire nécessaires à la mise en service des technologies novatrices.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

				Variation	
	Dépenses (2017/18)	*Montant alloué (2018/19)*	*Dépenses prévues (2019/20)*	*Montant*	*Pourcentage*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4) = (3) – (2)*	*(5) = (4)/(2)*
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	7 318,8	7 621,1	7 584,3	(36,8)	(0,5)
Contingents	368 702,5	404 577,2	399 747,4	(4 829,8)	(1,2)
Police des Nations Unies	17 674,7	17 916,3	19 142,0	1 225,7	6,8
Unités de police constituées	55 329,0	57 423,9	56 543,4	(880,5)	(1,5)
Total partiel	**449 025,0**	**487 538,5**	**483 017,1**	**(4 521,4)**	**(0,9)**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	152 829,0	155 646,9	153 970,4	(1 676,5)	(1,1)
Personnel recruté sur le plan national	20 392,8	18 776,9	18 663,7	(113,2)	(0,6)
Volontaires des Nations Unies	12 001,1	11 039,0	14 632,7	3 593,7	32,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	10 311,2	7 180,3	7 228,2	47,9	0,7
Personnel fourni par des gouvernements	4 746,2	5 052,3	5 447,2	394,9	7,8
Total partiel	**200 280,3**	**197 695,4**	**199 942,2**	**2 246,8**	**1,1**
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	864,8	774,8	1 237,4	462,6	59,7
Voyages	3 803,6	3 778,0	3 853,3	75,3	2,0
Installations et infrastructures	71 441,5[a]	86 924,3	79 710,0	(7 214,3)	(8,3)
Transports terrestres	17 348,5	15 320,0	14 427,4	(892,6)	(5,8)
Opérations aériennes	56 898,4	60 515,4	59 959,4	(556,0)	(0,9)
Opérations maritimes ou fluviales	471,9	250,0	250,0	–	–
Communications et informatique	37 420,8[b]	36 157,3	39 522,3	3 365,0	9,3
Santé	1 221,0	2 266,0	1 580,4	(685,6)	(30,3)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	38 114,7[c]	35 992,2	38 999,4	3 007,2	8,4
Projets à effet rapide	2 982,4	3 000,0	3 000,0	–	–
Total partiel	**230 567,6**	**244 978,0**	**242 539,6**	**(2 438,4)**	**(1,0)**
Total brut	**879 872,9**	**930 211,9**	**925 498,9**	**(4 713,0)**	**(0,5)**
Recettes provenant des contributions du personnel	13 994,2	14 726,7	13 927,6	(799,1)	(5,4)
Total net	**865 878,7**	**915 485,2**	**911 571,3**	**(3 913,9)**	**(0,4)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**879 872,9**	**930 211,9**	**925 498,9**	**(4 713,0)**	**(0,5)**

[a] Les dépenses comptabilisées au titre des installations et des infrastructures se sont élevées à 71 034 400 dollars. Il y a été ajouté 407 100 dollars aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

[b] Montant combiné des dépenses comptabilisées au titre des communications (24 650 000 dollars) et de l'informatique (12 770 300 dollars) aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

[c] Les dépenses comptabilisées au titre des fournitures, des services et du matériel divers se sont élevées à 38 521 800 dollars. Le montant de 407 100 dollars en a été déduit aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

B. Contributions non budgétisées

119. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission[a]	68 916,1
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	**68 916,1**

[a] Représente les bâtiments, les terrains et les services fournis par le Gouvernement centrafricain.

C. Gains d'efficience

120. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*	*Mesure*
Installations et infrastructures	283,0	La synchronisation des principaux groupes électrogènes installés dans la base de soutien logistique de Bangui, au quartier général de la Mission et dans les sites d'Ucatex devrait permettre de réduire la consommation de carburant de 14 320 litres par mois.
Transports terrestres	124,5	La mise en œuvre de mesures visant à éviter la marche au ralenti des véhicules devrait réduire la consommation de carburant de plus de 3 000 véhicules en circulation de 2 litres par véhicule et par mois.
Total	**407,5**	

D. Taux de vacance

121. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

Catégorie	*Taux effectif 2017/18*[a]	*Taux budgétisé 2018/19*	*Projection 2019/20*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	16,0	15,0	15,0
Contingents	2,6	5,0	5,0
Police des Nations Unies	12,3	10,0	5,0
Unités de police constituées	0,7	1,0	1,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	18,9	10,0	10,9

Catégorie	*Taux effectif 2017/18*[a]	*Taux budgétisé 2018/19*	*Projection 2019/20*
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	22,3	15,0	8,4
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	25,7	15,0	15,4
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	12,6	12,0	9,6
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	1,8	2,0	2,0
Emplois de temporaire[b]			
Personnel recruté sur le plan international	27,5	10,0	19,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	-	15,0	15,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	87,5	15,0	15,0
Personnel fourni par des gouvernements	4,6	8,3	1,0

[a] Calculé sur la base du taux de déploiement mensuel effectif et du taux mensuel d'occupation des postes prévus.

[b] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

122. Les taux de vacance proposés tiennent compte des taux enregistrés par la Mission à ce jour, des particularités de la Mission concernant le déploiement de personnel en tenue et du recrutement de personnel civil en cours. Pour les militaires et le personnel de police, on a pris en considération les taux de vacance moyens constatés à ce jour pour l'exercice en cours, les tendances observées par le passé en matière de déploiement ainsi que le taux de déploiement prévu sur la base des engagements des pays et des gouvernements fournisseurs de contingents. Pour le personnel civil, il a été tenu compte des taux de vacance moyens constatés à ce jour pour l'exercice en cours, des tendances observées par le passé, des recrutements en cours et des changements qu'il est envisagé d'apporter aux effectifs.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

123. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 149 614 000 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

		Montant prévu	
Catégorie	*Contingents*	*Unités de police constituées*	*Total*
Matériel majeur	45 536,9	2 496,7	48 033,6
Soutien logistique autonome	51 977,7	7 448,7	59 426,4
Total	**130 712,3**	**18 901,7**	**149 614,0**

Facteurs applicables à la Mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,1	Octobre 2016	Mai 2016
Usage opérationnel intensif	3,8	Octobre 2016	Mai 2016
Actes d'hostilité ou abandon forcé	5,0	Juillet 2017	Mai 2017
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	1,0-5,0		

F. Formation

124. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Consultants	
Formateurs	295,7
Voyages	
Voyages au titre de la formation	627,3
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	636,6
Total	**1 559,6**

125. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2019/20, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

	Personnel recruté sur le plan international			*Personnel recruté sur le plan national*			*Militaires et personnel de police*		
	Nombre effectif 2017/18	*Nombre prévu 2018/19*	*Nombre proposé 2019/20*	*Nombre effectif 2017/18*	*Nombre prévu 2018/19*	*Nombre proposé 2019/20*	*Nombre effectif 2017/18*	*Nombre prévu 2018/19*	*Nombre proposé 2019/20*
Formation interne	1 997	2 964	2 676	1 837	2 547	1 979	16 973	17 834	17 501
Formation externe[a]	150	88	117	21	9	24	33	18	6
Total	**2 147**	**3 052**	**2 793**	**1 858**	**2 556**	**2 003**	**17 006**	**17 852**	**17 507**

[a] Comprend les formations dispensées à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

126. Le nombre de participants aux formations sera réduit pendant l'exercice 2019/20. Cette prévision tient compte de la stabilité des effectifs du personnel civil et du fait que certains cours de déontologie et de discipline et d'autres cours obligatoires seront organisés en interne et de manière ponctuelle. Alors que le nombre de participants aux cours de formation interne diminuera, des cours supplémentaires, concernant en particulier le journalisme en situations de conflit et d'après-conflit, seront proposés à l'extérieur, afin de doter le personnel de la Mission des compétences spécifiques dont il a besoin pour rendre compte efficacement de la situation dans ce

contexte difficile. L'augmentation des ressources demandées au titre des services de consultants correspond à la hausse du nombre de cours suivis à l'extérieur.

127. Les formations porteront avant tout sur les domaines suivants : la déontologie et la discipline, en particulier s'agissant de l'exploitation et de la violence sexuelles, les technologies utilisées dans l'administration, les finances et le budget, les ressources humaines et la gestion de la performance de la Mission, le perfectionnement du personnel dans les domaines de la direction, de la performance, du renforcement des compétences, des langues et de la gestion du stress, l'initiation des nouveaux fonctionnaires, les applications et les compétences en matière d'informatique et de communications, la gestion et la sécurité des fournitures et des biens et les activités de fond.

G. Désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement

128. Les dépenses prévues au titre du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement ainsi que de la lutte contre la violence locale pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Fournitures, services et matériel divers	6 258,0
Total	**6 258,0**

129. La Mission continuera de fournir une assistance technique et logistique au Comité consultatif pour le suivi du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et du rapatriement, instance gouvernementale chargée d'entretenir un dialogue avec les groupes armés sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et contribuera à l'exécution d'un programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement dans le respect des accords conclus dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation. Elle aidera l'instance gouvernementale nationale à mettre en œuvre ce programme national pour 2 000 ex-combattants présents dans les régions du centre et de l'est de la République centrafricaine. Elle appuiera les opérations de désarmement et de démobilisation menées par les équipes mobiles nationales chargées de la question et fournira une aide à la réinsertion des ex-combattants et un appui aux équipes mobiles en matière de logistique, de transport et de conduite des activités de communication et de sensibilisation (1 470 000 dollars).

130. Grâce à des partenariats établis avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres, la Mission continuera d'œuvrer en faveur des programmes de lutte contre la violence locale en mettant l'accent sur les combattants, notamment ceux qui ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, les jeunes exposés à la violence et d'autres personnes vulnérables. Les 4 000 bénéficiaires de ces activités recevront une formation professionnelle, un coaching et des outils pour lancer des activités génératrices de revenus, ainsi qu'une formation de sensibilisation à la coexistence pacifique pour étayer les mécanismes locaux de règlement des conflits. En outre, la MINUSCA tirera parti du programme de lutte contre la violence locale pour appuyer les accords de paix conclus au niveau local. En étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires

nationaux et internationaux, elle aidera les pouvoirs publics à mettre en œuvre, de manière harmonisée et coordonnée, une stratégie nationale de lutte contre la violence locale pour faciliter la réinsertion des jeunes combattants et membres des communautés (4 788 000 dollars).

131. Les dépenses prévues au titre des programmes décrits ci-dessus sont les suivantes : a) programme national de désarmement, démobilisation et réintégration : opérations de désarmement et de démobilisation, activités de réinsertion, activités de communication et de sensibilisation et indemnités versées aux ex-combattants (540 000 dollars), services (614 000 dollars) et voyages (316 000 dollars) ; b) programmes de lutte contre la violence locale : fournitures et matériel (2 millions de dollars pour les outils destinés au lancement d'activités génératrices de revenus), services (1 720 000 dollars pour la formation, le coaching et le travail qualifié) et voyages pendant les trois mois de formation (1 068 000 dollars).

H. Gestion des armes et des munitions

132. Les dépenses prévues au titre de la gestion des armes et des munitions pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Fournitures, services et matériel divers	6 200,0
Total	**6 200,0**

133. La MINUSCA continuera d'aider le Gouvernement à renforcer les capacités nationales de gestion des armes et des munitions. Ces activités, qui feront partie intégrante du mandat de la Mission, seront réalisées par le Service de la lutte antimines de l'ONU en collaboration avec l'UNOPS ainsi que des partenaires extérieurs et des sous-traitants privés nationaux et internationaux. Ces derniers seront sélectionnés pendant l'exercice en fonction des besoins, des priorités et des disponibilités.

134. Afin d'aider l'État à renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité intérieure de gérer les armes et les munitions, la MINUSCA mènera les activités suivantes : a) organisation de formations portant sur la sécurité et la sûreté de la gestion des armes et des munitions, à l'intention des forces nationales de défense et de sécurité intérieure ; b) construction et installation d'entrepôts d'armes et de munitions destinés aux forces de défense nationale, sur la base des travaux effectués au cours des exercices précédents ; c) assurance et contrôle de la qualité grâce à la surveillance étroite, réalisée par le Service de la lutte antimines, des forces nationales de défense et de sécurité intérieure dans deux zones de défense, ce qui permettra à la Mission de diffuser les meilleures pratiques en matière de gestion des armes et des munitions et d'appuyer la mise en œuvre et l'amélioration continue de ces pratiques ; d) organisation d'un atelier avec les partenaires nationaux et internationaux compétents en vue de gérer les risques liés aux explosifs et de fournir un appui complémentaire aux autorités nationales pour les aider à identifier les capacités institutionnelles qui leur permettront de coordonner les activités de neutralisation des explosifs et munitions au niveau national. Cet appui s'inscrit dans le cadre plus large de la réforme du secteur de la sécurité. Il comprend la fourniture de conseils techniques et de conseils en matière de coordination mais ne porte pas sur le retrait physique d'engins explosifs (6 200 000 dollars).

135. Les activités susmentionnées permettront d'étendre l'autorité de l'État et d'atténuer les risques potentiels, notamment le vol, le pillage, l'accès aux armes et aux munitions en dehors de l'exercice de fonctions officielles et leur utilisation à la suite d'une mauvaise gestion, ainsi que l'explosion non planifiée d'armes et de munitions mal entreposées ou gérées. En outre, une assistance technique continuera d'être fournie à la Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale adoptée en janvier 2019 et du plan d'action sur les armes légères et de petit calibre actuellement en cours d'élaboration, le but étant d'achever les dernières étapes de la feuille de route établie en juillet 2017 en vue du fonctionnement effectif de la Commission.

136. Les deux activités supplémentaires prévues pour l'exercice 2019/20 qui sont décrites aux alinéas c) et d) du paragraphe 134 ci-dessus s'expliquent par : les progrès réalisés dans le renforcement et le déploiement effectif des forces de défense et de sécurité intérieure, dans le cadre du plan centrafricain de défense nationale pour 2017, du document d'orientation pour 2017 des autorités nationales et du plan global de redimensionnement et de redéploiement des forces de sécurité intérieure de 2018, dont la version définitive a été récemment établie ; et l'arrivée et la distribution depuis 2018 d'armes et de munitions sur l'ensemble du territoire centrafricain, qu'il appartient désormais aux autorités nationales de gérer.

137. Le montant proposé tient compte des dépenses prévues au titre des services d'un prestataire extérieur (2 119 284 dollars), du personnel (2 854 929 dollars), des voyages (185 806 dollars), des fournitures et du matériel (155 000 dollars), des frais de fonctionnement (417 760 dollars) et des frais d'administration (467 221 dollars).

I. Autres activités de programmes

138. Les dépenses prévues au titre des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Description	*Montant proposé*
Affaires judiciaires et pénitentiaires (Cour pénale spéciale)	4 521,0
Affaires judiciaires et pénitentiaires (système pénitentiaire/démilitarisation des prisons)	1 237,0
Droits de l'homme	550,0
Affaires civiles (programmes de stabilisation des communautés)	437,2
Formation et partage des locaux des forces de police	536,0
État de droit/institutions chargées de la sécurité/réforme du secteur de la sécurité	750,0
Affaires politiques (consolidation de la paix)	388,0
Total	**8 419,2**

139. Les autres activités de programme, menées essentiellement en collaboration avec l'UNOPS, le PNUD et des organisations non gouvernementales locales, seront les suivantes :

a) Affaires judiciaires et pénitentiaires (Cour pénale spéciale) : renforcement du mécanisme de justice transitionnelle, qui passera par la fourniture d'un appui aux activités judiciaires et d'enquête, des activités de sensibilisation et de communication avec le public et les communautés touchées, la sécurité du personnel judiciaire et la

protection des victimes et des témoins, une gestion d'ensemble des juridictions et la fourniture d'un appui à la mise en place et au maintien du système d'aide judiciaire (4 521 000 dollars). Le montant proposé tient compte des dépenses prévues au titre du personnel (3 391 000 dollars) et des services (1 130 000 dollars). La MINUSCA collaborera étroitement avec le PNUD mais aussi avec l'ONUDC dans le cadre du projet conjoint relatif à la Cour pénale spéciale ;

b) Affaires judiciaires et pénitentiaires (système pénitentiaire/démilitarisation des prisons) : renforcement du système pénitentiaire grâce à l'élaboration d'un plan d'action et mise en œuvre progressive de la stratégie de démilitarisation des prisons. Il s'agira : i) de mener des évaluations de la corruption et des risques en milieu carcéral, d'améliorer la sécurité dans les prisons et d'organiser des activités de réinsertion sociale et de renforcement des capacités à l'intention du personnel civil présent dans des prisons ; ii) d'appuyer le pouvoir judiciaire en organisant, à l'intention du personnel judiciaire national (magistrats et personnel judiciaire), des séances de formation, des ateliers et des séminaires, de construire, de moderniser et d'équiper des tribunaux et d'élaborer une stratégie pour le secteur judiciaire ainsi qu'une politique en matière pénale pour les tribunaux ordinaires (1 237 000 dollars). Le montant proposé tient compte des dépenses prévues au titre des services (430 000 dollars) et des fournitures et du matériel (807 000 dollars). Dans le cadre du programme, la MINUSCA collaborera étroitement avec l'ONUDC, le PNUD et des organisations non gouvernementales ;

c) Droits de l'homme : favoriser la mise en place de dispositifs nationaux de responsabilisation aux droits de l'homme en se fondant sur les résultats du projet de recensement des violations des droits de l'homme mené par la Mission et sur les recommandations qui en découlent, et en encourageant l'application desdites recommandations et de celles découlant d'autres rapports ainsi que d'évaluations et de vérifications de la politique et des risques en matière de droits de l'homme lancées dans le cadre des procédures nationales de vérification des antécédents ; appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale de justice transitionnelle qui prévoie des mesures stratégiques, législatives et directives de lutte contre l'impunité ; appuyer les activités de suivi et d'enquête et les analyses des dispositifs d'alerte rapide ainsi que la collecte d'informations et l'établissement de rapports sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en mettant en place des mesures de protection physique préventives et réactives. On mentionnera les activités suivantes : élaborer une stratégie et un mécanisme visant à aider et protéger les victimes et les témoins amenés à comparaître devant la Cour pénale spéciale ou des tribunaux de droit commun ; appuyer la création d'une commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales en République centrafricaine ; fournir une assistance technique, des conseils et une aide au renforcement des capacités pour permettre à la commission susmentionnée d'établir un plan stratégique assorti d'un plan d'application, de surveiller la situation et d'en rendre compte, d'enquêter sur les différends et de les régler, d'appuyer les mécanismes de justice transitionnelle et les initiatives de réconciliation locales et de suivre les procédures judiciaires, l'objectif étant de promouvoir les principes relatifs à un procès équitable et le respect des normes internationales. Dans le cadre des activités de programmes, des programmes de formation et de renforcement des capacités seront mis au point et une assistance technique sera fournie aux acteurs nationaux, y compris les tribunaux, la Cour pénale spéciale et la société civile, dans le cadre de divers ateliers, et des consultations exhaustives seront menées avec ces acteurs et avec les victimes et les survivants pour faire que les autorités nationales tiennent compte des résultats du projet de recensement dans l'élaboration de la stratégie de justice transitionnelle destinée à donner suite aux violations des droits de l'homme commises par le passé en République centrafricaine (550 000 dollars). Le

montant proposé tient compte des dépenses prévues au titre des services (210 000 dollars), des voyages (70 000 dollars) et des fournitures et du matériel (270 000 dollars). Dans le cadre du programme, la MINUSCA collaborera étroitement avec des organisations non gouvernementales ;

d) Affaires civiles (programmes de stabilisation des communautés) : participer à des activités de formation, à des groupes de réflexion et à diverses autres initiatives visant à s'attaquer aux causes profondes du conflit et à élaborer des propositions partant de la base pour y remédier, conformément aux recommandations de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation ; appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale de rétablissement et d'extension de l'autorité de l'État ; mettre en œuvre des initiatives de renforcement des capacités visant à aider les préfets, les sous-préfets et les maires à remédier aux faiblesses techniques identifiées par les inspections centrales ; améliorer la coordination et la mise en œuvre des initiatives d'atténuation et de règlement des conflits et concevoir des dispositifs de coordination adaptés en matière de cohésion sociale et de règlement des conflits, en étroite collaboration avec le PNUD, l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement et la société civile ; renforcer la coopération entre les autorités locales et la société civile et appuyer l'instauration d'un environnement propice à la stabilité, à la réconciliation et à la paix (437 200 dollars). Le montant proposé tient compte des dépenses prévues au titre du personnel (307 199 dollars), des voyages (69 796 dollars) et des fournitures et du matériel (60 205 dollars). Dans le cadre du programme, la MINUSCA collaborera étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies, les autorités nationales et des organisations non gouvernementales ;

e) Formation et partage des locaux des forces de police : moderniser et équiper les unités de police et de gendarmerie ainsi que les unités spéciales antifraude pour améliorer leurs capacités opérationnelles dans le cadre de l'extension de l'autorité de l'État et de la lutte contre l'impunité ; sensibiliser les forces de sécurité intérieure et les former, en tant que premiers intervenants, et à la gestion des scènes de crime, à la lutte contre la corruption, à la conduite à adopter en cas de demande de rançon et aux autres domaines clefs et activités principales de police (536 000 dollars). Le montant proposé tient compte des dépenses prévues au titre du personnel (21 440 dollars), d'un contrat avec un tiers (5 360 dollars), des voyages (5 360 dollars), des fournitures et du matériel (493 120 dollars) et des frais de fonctionnement (10 720 dollars). Dans le cadre du plan de partage des locaux, la MINUSCA collaborera étroitement avec les partenaires, dont des organisations non gouvernementales locales et des représentants des forces de sécurité intérieure ;

f) État de droit/institutions chargées de la sécurité/réforme du secteur de la sécurité : appuyer l'intégration des ex-combattants dans les forces nationales de défense et de sécurité intérieure, la mise en service du système de justice militaire, l'élaboration d'un plan d'infrastructure pour les forces de défense nationale et l'élaboration de plans sectoriels pour l'Office des douanes et le Ministère de l'environnement, des eaux, forêts, chasse et pêche (750 000 dollars). Le montant proposé tient compte des dépenses prévues au titre des fournitures et du matériel (580 000 dollars) et des services (170 000 dollars). Dans le cadre du programme, la MINUSCA collaborera étroitement avec des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires ;

g) Affaires politiques (consolidation de la paix) : appuyer, en vue de préparer la population à participer aux élections, l'éducation des électeurs et l'éducation civique en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes, les réfugiés et les personnes déplacées, les rôles et responsabilités des médias dans les élections, les activités de médiation et de règlement des conflits dans les zones de tension touchées par l'activisme des groupes armés et les conflits intercommunautaires, et ce, dans le cadre

du processus électoral et de l'application des décisions découlant du dialogue tenu sous les auspices de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, et renforcer les compétences des femmes et des jeunes, acteurs de la paix, en matière de prévention et de gestion des conflits à Bangui et dans 16 préfectures du pays (388 000 dollars). Le montant proposé tient compte des dépenses prévues au titre des fournitures et du matériel. Dans le cadre du programme, la MINUSCA collaborera étroitement avec des organisations non gouvernementales locales ou internationales et avec des représentants et représentantes des autorités civiles locales et des forces de sécurité intérieure.

J. Projets à effet rapide

140. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2019/20, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Exercice	*Montant*	*Nombre de projets*
2017/18 (montant effectif)	2 982,4	95
2018/19 (montant approuvé)	3 000,0	100
2019/20 (montant proposé)	3 000,0	100

141. En collaboration avec des organisations non gouvernementales, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, la MINUSCA continuera de s'attacher à améliorer concrètement et rapidement les conditions de vie des Centrafricains. Par l'intermédiaire de sa Section des affaires civiles et de projets à effet rapide, elle contribuera à la mise en place de conditions propices à l'exécution de son mandat en renforçant la confiance inspirée par son action, ses objectifs et le processus de paix. Les projets visant à améliorer la fourniture de services sociaux et administratifs seront mis en œuvre par 12 bureaux locaux (dont celui de Bangui) et s'articuleront autour de trois axes : a) assurer la sécurité et protéger les civils et les droits de l'homme pour améliorer la défense des communautés ; b) favoriser le processus politique et les processus de paix et de réconciliation pour promouvoir la cohésion sociale et la réconciliation ; c) lutter contre l'impunité et favoriser l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit. Les projets menés seront les suivants :

a) Assurer la sécurité et protéger les civils et les droits de l'homme : renforcer la capacité de la population de s'organiser pour mieux prévenir et signaler les atteintes à la sécurité afin de permettre une intervention rapide et adaptée de la MINUSCA, des autorités locales et des forces de sécurité. En coordination avec les autorités nationales et les organisations non gouvernementales locales et internationales, les militaires et les policiers de la Mission continueront de mettre en place des systèmes et des réseaux d'alerte rapide dans les régions qui en sont dépourvues et d'installer des systèmes de communication et de coordination pour appuyer les activités de protection des civils de la MINUSCA (volet intervention), améliorer la capacité des communautés locales de s'organiser (volet alerte et communautés) et associer davantage la population au dispositif de protection de la Mission (20 projets, environ 30 000 dollars par projet) ;

b) Favoriser le processus politique et les processus de paix et de réconciliation : promouvoir le dialogue, le renforcement de la confiance, la réconciliation, la cohésion sociale et la cohabitation pacifique dans et entre les communautés en ciblant les femmes, les jeunes et les communautés en conflit (50 projets, environ 30 000 dollars par projet). Conformément à la politique relative

aux projets à effet rapide, les communautés locales participeront à l'élaboration des projets, qui seront coordonnés avec les composantes et sections de la Mission, en consultation avec les parties prenantes et les partenaires nationaux et internationaux. En plus de créer des activités rémunératrices, ces projets viseront à rapprocher les groupes concurrents au sein des communautés pour maximiser leurs revenus à long terme tout en réduisant les risques d'affrontement. La Mission cherchera à nouer des partenariats avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial pour optimiser la productivité agricole et avec le PNUD pour développer des marchés locaux et remettre des ponts en état, l'objectif étant de faciliter les échanges économiques qui influent positivement sur les conditions de vie des femmes et des jeunes ;

c) Lutter contre l'impunité et favoriser l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit : améliorer la fourniture des services publics administratifs et sociaux essentiels, notamment ceux touchant à la budgétisation et à la planification au niveau local, à l'état civil, à la sécurité, à la justice, à la lutte contre l'impunité, à l'éducation, à la santé, à l'eau, à l'électricité et à l'agriculture, y compris en rétablissant et en équipant les organismes publics et en appuyant leur fonctionnement. Ces projets seront complémentaires et mis en œuvre conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies et les ministères compétents, l'objectif étant de garantir leur durabilité. Par exemple, des établissements scolaires et des centres de santé, dont le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, des organisations non gouvernementales actives dans les domaines de la santé et de l'éducation et les ministères compétents s'engageront à appuyer le fonctionnement, seront rénovés et équipés. Dans un premier temps, la viabilité des projets sera assurée par la mise en œuvre d'activités complémentaires de renforcement des capacités à l'intention des dirigeants et dirigeantes et des fonctionnaires locaux, de manière à garantir le bon fonctionnement de ces établissements, et par l'octroi au Gouvernement centrafricain, par la Banque mondiale, la France, l'Union européenne et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PNUD/MINUSCA), de fonds d'investissement locaux destinés à couvrir les dépenses opérationnelles et à promouvoir l'application des bonnes pratiques de gouvernance locale (30 projets, environ 30 000 dollars par projet).

III. Analyse des variations[1]

142. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I, partie B, du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	Variation	
Contingents	(4 829,8)	(1,2%)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

143. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) la diminution des dépenses prévues au titre du matériel appartenant aux contingents destiné au soutien autonome, due au fait que les logements des membres des contingents ont gagné en qualité et sont plus nombreux à répondre aux normes de l'Organisation, la Mission ayant entrepris des travaux de construction de logements en dur qui devraient être achevés avant la fin de l'exercice 2018/19 ; b) la diminution des coûts de fret en raison du non-renouvellement de dépenses inscrites dans le budget approuvé de l'exercice 2018/19 pour financer le déploiement ponctuel de matériel dans le cadre du déploiement de militaires supplémentaires.

	Variation	
Police des Nations Unies	1 225,7	6,8 %

• **Gestion : changements concernant le déploiement**

144. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application d'un taux de vacance moins élevé aux fins du calcul des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) et des frais de voyage (déploiement, relève et rapatriement) du personnel de police des Nations Unies (5,0 % contre 10,0 % en 2018/19), du personnel qualifié ayant été recruté ; b) l'augmentation du prix prévu des trajets aller-retour, qui a atteint 1 900 dollars par billet, contre 1 060 dollars par billet dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19 (prix calculé sur la base des dépenses effectives à ce titre lors de l'exercice 2016/17).

	Variation	
Unités de police constituées	(880,5)	(1,5 %)

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché/inflation**

145. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) la diminution des dépenses afférentes aux rations (eau en bouteille et transport) par rapport à l'exercice 2018/19 après la révision du contrat d'approvisionnement ; b) la baisse prévue du montant total des indemnités à verser en cas de décès ou d'invalidité, compte tenu des conditions de sécurité et des initiatives prises pour faire face aux problèmes systémiques qui menacent la sûreté et la sécurité du personnel.

[1] Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	Variation	
Personnel recruté sur le plan international	(1 676,5)	(1,1 %)

• **Paramètres budgétaires : modification du taux retenu pour les dépenses communes de personnel**

146. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le fait que le taux retenu pour calculer les dépenses communes de personnel pour le personnel recruté sur le plan international a été ramené à 90,4 %, compte tenu des dépenses mensuelles effectives pour l'exercice en cours, contre le taux de 97,57 % appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19. Cette diminution est en partie contrebalancée par la création proposée de 17 postes, pour lesquels on prévoit un taux de vacance de 50 %, et par l'incidence nette, estimée à partir des coûts effectifs actuels, de la révision des coûts salariaux.

	Variation	
Personnel recruté sur le plan national	(113,2)	(0,6 %)

• **Paramètres budgétaires : évolution des taux de change**

147. La diminution des ressources demandées tient essentiellement à la dépréciation du franc CFA par rapport au dollar des États-Unis, le taux de change appliqué étant de 574,293 francs CFA pour 1 dollar, contre 549,010 francs CFA pour 1 dollar dans le budget approuvé de l'exercice 2018/19. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues du fait des six postes d'agent des services généraux qu'il est proposé de créer, pour lesquels un taux de vacance de 50 % est prévu, et par l'application d'un taux de vacance de 8,4 % aux postes d'administrateur recruté sur le plan national lors du calcul des coûts salariaux, contre 15 % pour l'exercice 2018/19.

	Variation	
Volontaires des Nations Unies	3 593,7	32,6 %

• **Paramètres budgétaires : modification du montant des indemnités**

148. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la hausse du montant des indemnités versées aux Volontaires des Nations Unies, comme suite à la révision du barème correspondant, par la création proposée de 19 postes provisoires de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international, pour lesquels un taux de vacance de 50 % est prévu, et par le taux de vacance de poste effectif des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international, qui est de 9,6 % contre le taux de 12,0 % prévu dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19.

	Variation	
Personnel fourni par des gouvernements	394,9	7,8 %

• **Gestion : modification des taux de vacance**

149. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'application, aux fins du calcul des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions), d'un taux de vacance de 1,0 % contre 8,3 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2018/19.

	Variation	
Consultants et services de consultants	462,6	59,7%

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

150. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) le recrutement de consultants individuels possédant les compétences requises pour mettre au point des outils d'évaluation et de suivi afin de déterminer l'efficacité des activités de communication stratégique et d'information de la Mission, pour dispenser des formations à l'utilisation de ces outils et pour proposer des formations spécialisées sur le journalisme dans les situations de conflit et d'après conflit ; b) le recours à des services de consultants chargés d'élaborer et mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation permettant de mesurer les effets des activités de désarmement, démobilisation et réintégration et de lutte contre la violence locale, conformément aux récentes recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne dans son audit du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration de la MINUSCA.

	Variation	
Installations et infrastructures	(7 214,3)	(8,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

151. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) le non-renouvellement de crédits ponctuels ouverts au budget approuvé pour 2018/19 au titre du financement des services de construction, de transformation et de rénovation, des matériaux de construction et des fournitures pour la défense des périmètres destinés à la construction de nouveaux camps, sachant que le projet de construction de logements standard pour les militaires et le personnel de police et d'installations destinées au personnel civil, ainsi que d'autres projets de construction ponctuels, devraient être achevés lors de l'exercice 2018/19, ce qui permettrait d'améliorer sensiblement les conditions de vie du personnel en poste à Bangui et dans les régions et de réduire les dépenses de soutien autonome du contingent ; b) l'achat de groupes électrogènes, de matériel électrique et de matériel d'épuration des eaux et de distribution du carburant en moindre quantité que lors de l'exercice 2018/19, du fait de la mise en place progressive des systèmes et de la disponibilité de suffisamment d'équipement.

152. La diminution des ressources demandées est en partie contrebalancée par la consommation de carburant prévue pour les groupes électrogènes, soit 14,2 millions de litres au prix moyen de 1,678 dollar le litre, estimée sur la base de la consommation effective pour l'exercice en cours, contre 14,0 millions de litres au prix moyen de 1,530 dollar le litre dans le budget approuvé pour 2018/19, et par l'achat de matériel de génie destiné à l'alimentation électrique de secours et à l'amélioration de la sécurité des périmètres dans les sites de la Mission à Bangui et dans d'autres secteurs, conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile.

	Variation	
Transports terrestres	(892,6)	(5,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

153. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) le fait qu'il n'est pas prévu d'acheter de véhicules supplémentaires ou de remplacer les

véhicules existants ; b) la consommation de carburant prévue des véhicules est estimée à 5,6 millions de litres au prix moyen de 1,678 dollar le litre, soit moins que les 6,2 millions de litres au prix moyen de 1,530 dollar le litre inscrits dans le budget approuvé pour 2018/19.

	Variation	
Opérations aériennes	(556,0)	(0,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

154. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par la diminution nette des coûts de location et d'exploitation du parc d'avions et d'hélicoptères suite à sa reconfiguration et à la mise hors service d'hélicoptères conformément à l'initiative lancée par le Secrétaire général pour améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes des Nations Unies. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues au titre du matériel nécessaire aux opérations aériennes de secours dans les zones d'atterrissage et aérodromes de la Mission, et par le coût moyen du carburant, estimé à 1,257 dollar le litre, contre 1,100 dollar le litre dans le budget approuvé de l'exercice 2018/19.

	Variation	
Communications et informatique	3 365,0	9,3 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

155. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'achat de matériel informatique et de communications destiné au réseau fixe, afin de remplacer le matériel obsolète utilisé pour les communications sans fil qui n'est plus pris en charge par le fabricant et de stabiliser l'accès à Internet, qui est encore intermittent ; b) l'augmentation du coût des services de télécommunications et de réseau résultant principalement de la signature d'un nouveau contrat avec plusieurs opérateurs locaux de téléphonie mobile afin que tous les sites de la Mission puissent bénéficier de ces services. Cette augmentation est en partie compensée par la baisse du coût des services centralisés d'accès à Internet suite aux changements apportés aux solutions d'accès à Internet lors des exercices précédents et à la mise en place du projet de système de télécommunications par satellite en orbite basse (« projet O3b ») à Bangui.

	Variation	
Santé	(685,6)	(30,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

156. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'achat d'une quantité moindre de matériel et de fournitures pour les installations médicales par rapport à l'exercice 2018/19, la Mission disposant de ressources et de stocks suffisants et un nombre croissant de membres du personnel se faisant vacciner dans leur pays ; b) le moindre recours à des prestataires de services d'évacuation, en raison de l'évolution de l'utilisation de ces services dans le temps, des prévisions concernant l'appui en interne et des ajustements qu'il est prévu d'apporter à la flotte aérienne de la Mission en 2019/20.

		Variation
Fournitures, services et matériel divers	3 007,2	8,4 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

157. L'augmentation des ressources demandées s'explique par : a) l'engagement pris par les partenaires d'exécution d'appuyer de nouvelles activités de fond de maintien de la paix relatives à la gestion des armes et des munitions, à la réforme du secteur de la sécurité, aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, conformément à la résolution 2448 (2018), en raison des progrès accomplis dans la création et le déploiement des forces de défense et de sécurité intérieure, de l'arrivée et de la distribution d'armes et de munitions en République centrafricaine en 2018, du renforcement par le Gouvernement des plans sectoriels de ses ministères et de la signature, le 6 février 2019, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ; b) le recrutement de personnel contractuel supplémentaire aux fins de la construction d'ateliers d'entretien des véhicules dans les trois secteurs, conformément à la recommandation formulée par le Bureau des services de contrôle interne dans son rapport sur la gestion du parc automobile de la Mission, afin de donner la priorité à la réparation et à l'entretien du parc automobile de la Mission, et la construction d'une aérogare pour accueillir les opérations aériennes de la Mission, le pays hôte exigeant que la capacité opérationnelle de son aéroport international soit entièrement consacrée à ses opérations aériennes croissantes ; c) les services de réapprovisionnement en fournitures d'emballage pour la manutention du fret et son envoi vers les régions. L'augmentation des ressources demandées est en partie compensée par la diminution des coûts de fret prévus pour les fournitures, le mobilier et le matériel, qui s'explique par le volume d'achats prévus inférieur à celui de l'exercice 2018/19.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

158. **Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSCA se présentent comme suit :**

a) Ouverture d'un crédit de 925 498 900 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 ;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 77 124 908 dollars par mois ;

c) Mise en recouvrement du montant de 347 062 086 dollars pour la période allant du 1er juillet 2019 au 15 novembre 2019, si le Conseil décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 77 124 908 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 72/290 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 70/286)

Décision ou demande	*Mesures prises*
Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le cadre de budgétisation axée sur les résultats permette de savoir où en est chaque mission dans l'exécution des tâches qui lui ont été confiées et si elle utilise les ressources de manière rationnelle, dans le plein respect du principe de responsabilité et compte tenu de l'évolution de son mandat (par. 15)	La Mission a établi son cadre de budgétisation axée sur les résultats pour 2019/20 en tenant compte des tâches qui lui ont été confiées et des principaux objectifs énoncés dans la résolution 2448 (2018) du Conseil de sécurité ainsi que des plans de travail spécifiques de ses sections et groupes. Elle a également pris en considération les progrès réalisés dans le pays et dans la région en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, ainsi que les incidences de cette dernière sur l'appui aux missions, les activités de fond et les initiatives prises par le Secrétaire général. C'est pourquoi des indicateurs de succès et des produits supplémentaires ont été inclus dans le présent rapport. La Mission suit ses progrès en permanence et présente des rapports trimestriels à sa direction. Elle intervient et ajuste ses opérations en fonction de l'évolution de la situation dans le pays. Le suivi et l'évaluation des réalisations de la Mission et de l'exécution de ses produits ont permis d'améliorer le respect du principe de responsabilité et l'utilisation efficace de ses ressources, notamment dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2019/20.
Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20)	Le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui pour l'exercice 2017/18 était de 0,66 pour 1. Pour l'exercice 2018/19, il est de 0,67 pour 1. Il est prévu qu'il soit de 0,41 pour 1 en 2019/20. La Mission a eu des difficultés à trouver des candidats qualifiés, surtout pour les postes soumis à un recrutement national. Par conséquent, de nombreux postes ont fait l'objet d'une nouvelle annonce. Le transfert de fonctions à des agents recrutés sur le plan national se fait à mesure que le vivier de candidats qualifiés dans le pays s'agrandit.

Décision ou demande	*Mesures prises*
Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22)	Le nombre moyen de jours ouvrables nécessaires à la sélection des candidats recrutés sur une liste de réserve, pour tous les postes soumis à recrutement international, était de 48 jours au 30 juin 2018 (de la clôture de l'avis de vacance poste à la sélection des candidats), contre 130 jours pour l'exercice 2017/18.
Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24)	Pour l'exercice 2018/19, le Conseiller principal pour les questions de genre est directement rattaché au Chef de la Mission. En juillet 2018, les moyens à la disposition des coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes de la MINUSCA ont été renforcés pour leur permettre d'appuyer efficacement l'intégration de ces questions dans les activités de planification et de programmation de la Mission et dans les initiatives relevant du cadre de résultats stratégiques sur les femmes, la paix et la sécurité. Un programme ordinaire visant à renforcer la capacité des agents pénitentiaires d'améliorer la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans le système pénitentiaire a été lancé pendant l'exercice 2018/19.
Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25)	Grâce aux efforts appuyés par le Secrétaire général et aux activités de sensibilisation menées par les commandants militaires, le nombre de femmes occupant des postes de direction à la MINUSCA est passé de 5 à 9. Par ailleurs, l'unique équipe de liaison féminine des pays fournisseurs de contingents de la Mission a vu son nombre de membres militaires passer de 45 à 79. Ces membres mènent des activités opérationnelles.
Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations	La MINUSCA maintiendra les efforts nécessaires pour réduire son empreinte écologique globale en République centrafricaine. Elle continue de mettre en œuvre les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets et de mener des activités de sensibilisation aux questions environnementales. Tous les nouveaux membres du personnel assistent à un exposé sur l'environnement lors de leur formation

Décision ou demande	*Mesures prises*
Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31)	initiale. Par ailleurs, la formation en matière de politique écologique et de sensibilisation aux enjeux environnementaux fait partie des cours d'initiation dispensés aux nouveaux membres du personnel civil, militaire et policier. La Mission, par l'intermédiaire du Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement, dispense une formation de base sur les cinq principaux piliers de la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions, à savoir l'énergie, l'eau et les eaux usées, les déchets solides, le système de gestion de l'environnement et les incidences à une échelle plus large. La MINUSCA a effectué un audit de la gestion des déchets au cours de l'exercice 2017/18 et a élaboré un plan directeur dans ce domaine qui doit être mis en œuvre sur une période de trois ans. Ce plan a été élaboré avec l'appui de l'équipe d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques. Il prévoit l'évaluation continue de la gestion des déchets en République centrafricaine. Les initiatives de gestion des déchets et de production d'électricité dans le respect de l'environnement approuvées pour 2018/19 sont en cours d'exécution. Ces initiatives, qui sont incluses dans le projet de budget pour l'exercice 2019/20, comprennent la deuxième et dernière phase de la réhabilitation de la décharge municipale de Kolongo, la seule installation publique de gestion des déchets de la ville de Bangui, où sont également traités les déchets de la Mission. Le projet de réhabilitation permettra d'assainir le site pour le mettre en conformité avec les normes applicables et pour prolonger la durée de vie de la décharge, afin que la Mission puisse continuer de l'utiliser pendant qu'elle cherche une solution de remplacement en collaboration avec les autorités locales. L'entretien et l'exploitation quotidienne du site posent de réels problèmes, et la Mission continuera de fournir des services techniques et de mener des activités de sensibilisation pour contribuer à la recherche de solutions. En avril 2018, avec l'aide de l'équipe d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques, la Mission a procédé à une deuxième évaluation, qui a servi de base à l'élaboration d'un résumé de l'assistance technique à fournir et d'un plan d'action pour aider la MINUSCA à mettre au point une stratégie de traitement et d'élimination pour un certain nombre de flux de déchets. Dans cette optique, le Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement continue de recueillir des données pertinentes et de rendre compte de l'état de la gestion

Décision ou demande	*Mesures prises*
	des déchets à la direction, au comité de gestion des déchets de la Mission présidé par le Chef de la Mission et aux conseillers chargés des questions environnementales au Siège. En ce qui concerne la production d'électricité, en 2018, la MINUSCA a synchronisé des groupes électrogènes de grande capacité à Bangui (base logistique, site d'Ucatex et quartier général de la Mission) et a notamment installé des compteurs sur les groupes électrogènes situés dans la base de soutien logistique, en collaboration avec le Département de la défense de la République centrafricaine. La synchronisation des groupes électrogènes a permis de réduire la consommation de carburant. La procédure sera étendue aux bureaux extérieurs de Kaga Bandoro, Bria et Bouar durant l'exercice 2018/19.
Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32)	La Mission a pris les mesures suivantes : • Organisation de formations sur la sensibilisation des membres des contingents à leur arrivée à la Mission pour renforcer ou actualiser la formation qu'ils ont reçue avant le déploiement ; • Organisation d'activités obligatoires à l'intention du personnel de toutes les catégories, par exemple des formations sur la Sécurité et sûreté en mission et sur les mesures et activités de premiers secours et de prévention du paludisme, ainsi que de réunions d'information sur la sécurité à l'arrivée ; • Ajout d'informations sur les radiocommunications à ondes métriques et sur la conduite sûre dans le programme intégré de formation initiale du nouveau personnel. Compte tenu de l'appréciation des risques pour la santé et en appui au protocole « 10-1-2 » relatif aux délais de prise en charge des blessés en cas d'urgence médicale, il est proposé de réaffecter un poste visé dans le tableau 21 au centre médical d'Obo pour contribuer au respect des procédures médicales lors des interventions d'urgence, en particulier lors des évacuations sanitaires primaires, effectuées actuellement par du personnel temporaire.
Considère que les systèmes de drones aériens contribuent à l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la situation et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, et souligne qu'il faut remédier aux difficultés qui sont liées au déploiement et à l'utilisation de ces systèmes dans telle ou telle mission de maintien de la paix (par. 34)	L'appréciation de la situation et la sécurité se sont améliorées dans les lieux situés à portée du nouveau système approuvé pour l'exercice 2018/19, qui a remplacé l'ancien système approuvé pour l'exercice 2017/18. Les problèmes rencontrés dans les zones où l'ancien système était d'une utilité très limitée, comme indiqué ci-dessous, ont été pris en compte aux fins de la passation des marchés et de l'élaboration d'une politique d'appui.

Décision ou demande	*Mesures prises*
	Le système utilisé durant l'exercice 2017/18 avait une portée limitée et ne permettait de collecter des données que pendant de courtes périodes. Par ailleurs, son déploiement dans certains lieux d'opérations était difficile en raison des nombreux impératifs d'appui sur le terrain (sécurité de la zone, soutien logistique et zones de décollage et d'atterrissage) et de problèmes techniques liés à des facteurs environnementaux et à l'âge du matériel.
Rappelle le paragraphe 39 de sa résolution 69/307 et les paragraphes 136 à 138 du rapport du Comité consultatif, prie de nouveau le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones aériens dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, notamment en présentant des réalisations escomptées et des indicateurs de succès adaptés ainsi que des informations sur les produits, selon que de besoin, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et le prie de nouveau également de faire figurer dans le prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés portant, entre autres, sur les enseignements tirés de l'utilisation de systèmes de drones aériens dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 36)	Les paragraphes 75 et 115 du rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/72/770) présentent des informations détaillées sur les systèmes de drones aériens. Un cadre de classification des drones aériens mis à disposition par les pays fournisseurs de contingents figure dans le Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents.
Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42)	Tous les grands projets de construction sont décrits dans la partie du présent rapport consacrée aux hypothèses budgétaires et aux initiatives d'appui à la mission, et des précisions sont fournies à leur sujet dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires. Le dossier de décision pour chaque projet précise la contribution potentielle du projet à l'exécution du mandat de la Mission, le coût estimatif, les méthodes qu'il est proposé d'employer, la date de fin prévue et les avantages et inconvénients sur le plan opérationnel. En ce qui concerne l'exécution des projets, la Mission a créé un groupe de gestion des projets, conformément aux directives du Siège concernant les grands projets de construction dans les missions, qui sera chargé des activités de planification, de gestion et de contrôle afin d'assurer l'achèvement des travaux dans les délais.
Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et	La MINUSCA a mis en place une procédure de contrôle interne selon laquelle toutes les demandes d'achat sont examinées par le Bureau du Chef du Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Cet examen comprend une vérification du niveau des stocks avant qu'une commande ne soit placée. Une fois l'inventaire terminé, la Mission envisagera de nommer un fonctionnaire qui sera chargé de vérifier le

Décision ou demande	*Mesures prises*
futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43)	niveau des stocks avant de procéder à des achats supplémentaires. Outre le responsable ainsi désigné de la vérification du niveau des stocks, le responsable de l'inventaire (rôle d'Umoja), qui est généralement la personne dirigeant la section ou le groupe (ou un membre du personnel habilité), est chargé de gérer les sorties de stocks et d'examiner le niveau de ces derniers avant la commande d'articles supplémentaires.
Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45)	La Mission invite des fournisseurs tant locaux qu'internationaux à participer aux procédures d'appel d'offres pour les matériaux et la main-d'œuvre, dans le plein respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation. Le processus de sélection et la passation des marchés se font conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, et la participation des entreprises locales est encouragée. Le prestataire de services auquel la MINUSCA fait appel pour ses grands travaux de construction, en particulier la construction de logements pour le personnel militaire dans la zone d'opérations de la Mission, engage principalement des travailleurs locaux, qui représentent plus de 90 % de son effectif total. Dans la mesure du possible, il utilise des matériaux de construction achetés localement. La Mission prévoit d'avoir recours essentiellement à de la main-d'œuvre et à des matériaux locaux pendant l'exercice 2019/20, dans la mesure où les compétences techniques requises et les types de matériaux nécessaires pour les grands projets de construction sont disponibles dans le pays.
Rappelle le paragraphe 38 de sa résolution 69/307 et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble (par. 47)	Les équipages aériens de la MINUSCA engagés dans le cadre du contrat d'affrètement de longue durée sont couverts par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies et donc par le plan de sécurité de la MINUSCA. Ils reçoivent également une formation initiale à la sécurité à leur arrivée dans la Mission et sont équipés de radios VHF, qui sont utilisées par tout le personnel de la MINUSCA pour suivre l'évolution quotidienne des conditions de sécurité et pour communiquer avec le quartier général et demander un appui supplémentaire si nécessaire. Le Groupe des transports aériens de la MINUSCA assure la supervision de la sécurité des entreprises de transport aérien sous contrat avec la Mission.
Considère que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets prévus dans le respect du principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de renforcer	Sur une période de trois ans, le taux d'exécution des projets à effet rapide par la MINUSCA a été de 100 %. Des projets à effet rapide ont été exécutés au cours de l'exercice 2017/18 en collaboration avec des groupes locaux, notamment des organisations de jeunes et de femmes et des institutions spécialisées, fonds et

Décision ou demande	*Mesures prises*
l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 55)	programmes des Nations Unies, dans l'esprit de l'initiative Unis dans l'action, afin de renforcer les mécanismes de coordination avec les autorités nationales et les partenaires de développement à Bangui et dans les bureaux locaux. Au total, 85 projets à effet rapide ont été réalisés. Les activités menées dans le cadre de ces projets sont conformes aux objectifs stratégiques de la Mission en matière de dialogue et de réconciliation, de rétablissement de l'autorité de l'État et de protection des civils.
Souligne également qu'il importe de planifier de manière minutieuse et souple tout processus de transition, en étroite coordination avec toutes les entités du système des Nations Unies, les organisations régionales concernées et le gouvernement hôte, afin de garantir un transfert rapide, efficient et effectif des principales fonctions et des responsabilités essentielles lorsque le mandat évolue (par. 59)	En étroite concertation avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, la MINUSCA a participé à l'élaboration du Plan-cadre intégré des Nations Unies pour l'aide au développement 2015-2019, qui tient compte de l'importance que revêtent la coordination et la complémentarité des travaux de ces entités et harmonise leurs objectifs. La MINUSCA et les organismes des Nations Unies ont collaboré étroitement avec le Gouvernement centrafricain, la Banque mondiale et l'Union européenne pour faire en sorte que leur action concertée dans le pays soit prise en compte dans le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (2017-2021). Ce plan sert de cadre à la MINUSCA pour définir de manière minutieuse et souple le processus de transition de la phase de stabilisation à celle de la transformation et permet à la direction de la Mission de prendre les mesures de planification voulues. Le Plan-cadre intégré et le Plan national de relèvement servent de support à la Mission et à ses partenaires pour la planification stratégique des activités prescrites et pour le suivi de la mise en œuvre des grandes priorités en matière de développement et d'édification de l'État. En améliorant la coordination et la coopération tant au niveau interne qu'avec ses partenaires, la MINUSCA sera mieux à même de transférer ses fonctions à des partenaires lorsque cela est possible et lorsqu'ils disposent d'un avantage comparatif, par exemple le PNUD pour ce qui est de la justice transitionnelle et du renforcement des capacités de la police nationale. La planification à long terme tout au long de la durée de vie de la Mission en sera aussi facilitée.
Considère que l'inscription aux budgets des missions, au cas par cas, de fonds relevant d'activités de programmation vise à prêter une plus grande efficacité à l'exécution des mandats, et, afin d'assurer une plus grande transparence, prie le Secrétaire général de présenter de manière claire et systématique le coût	On trouvera à la section I du présent rapport des informations détaillées sur les activités relatives aux programmes proposées pour l'exercice 2019/20.

Décision ou demande	*Mesures prises*
d'activités de ce type lorsqu'elles seront inscrites aux budgets des missions (par. 68)	
Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70 ; voir également par. 71, 76 et 79 à 82)	Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la MINUSCA, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 de la résolution.

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

(Résolution 72/290)

Décision ou demande	*Mesures prises*
Rappelle le paragraphe 20 du rapport du Comité consultatif, décide de maintenir les postes de chef de bureau des secteurs Est et Centre à la classe D-1 et prie le Secrétaire général de garder ces postes à l'étude (par. 10)	La MINUSCA a restructuré ses bureaux locaux selon une approche à trois niveaux, conformément aux dispositions du budget approuvé pour l'exercice 2018/19. Le maintien de deux postes de la classe D-1 à Kaga Bandoro et Bria a contribué à y garantir les niveaux de sécurité voulus. La Mission a adopté une approche plus souple des opérations intégrées et a déployé plusieurs équipes mobiles et intégrées composées à la fois de policiers et de civils, à l'appui des activités en cours et pour répondre aux nouveaux problèmes qui se posent dans différents sites à travers le pays, notamment dans les secteurs Est et Centre.
Souligne que les activités relatives aux programmes sont essentielles à l'exécution du mandat de la Mission et qu'il faut établir un lien direct entre les deux (par. 12)	On trouvera à la section I du présent rapport des informations détaillées sur les activités relatives aux programmes proposées pour l'exercice 2019/20.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales (résolution 70/286)

(A/70/742)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et	La MINUSCA continue de surveiller de près le nombre et la fréquence des transferts, qui ont un caractère exceptionnel et sont étayés, justifiés, vérifiés

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31)	et exécutés conformément aux dispositions de la délégation de pouvoir financier.
Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46)	La Mission a passé en revue les postes vacants depuis deux ans ou plus dans le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice 2018/19, qui a été approuvé par l'Assemblée générale. Au 1er janvier 2019, la Mission ne comptait aucun poste resté vacant depuis au moins deux ans.
Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix. À cet égard, il réaffirme également qu'il importe de veiller à ce que les mesures qui sont jugées les plus efficaces, notamment celles qui portent sur l'élimination, l'enlèvement et le recyclage des biens et matériaux des missions, continuent d'être appliquées en priorité et sans relâche. Le Comité consultatif attend avec intérêt la version actualisée des politiques de gestion de l'environnement et de gestion des déchets et ne doute pas que les incidences spécifiques qui découleront de l'impact de ces politiques dans les missions figureront dans le prochain rapport sur l'aperçu général, qui rendra également compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques et de la poursuite des efforts déployés pour promouvoir d'autres technologies exploitant des sources d'énergie renouvelables dans les opérations de maintien de la paix (par. 94)	Des informations détaillées concernant l'atténuation de l'impact écologique global de la Mission sont présentées dans le rapport sur l'exécution du budget de la MINUSCA pour l'exercice 2017/18 (A/73/654). En 2018, la Mission a signé un contrat lui permettant de recevoir des lubrifiants de rechange contre la restitution des huiles usagées. Des mesures de manutention et d'élimination des déchets dangereux ont été adoptées, en particulier pour la ferraille et les batteries, les filtres à huile et les pneus usagés. En ce qui concerne les énergies renouvelables, la Mission a achevé l'installation de deux systèmes de panneaux photovoltaïques dans deux sites (Bambari et Bossangoa). Deux autres sont en cours d'installation dans la base de soutien logistique et au Camp Fidèle à Bangui. La Mission a également lancé l'installation de 200 lampes solaires. Ces initiatives lui permettront d'utiliser le carburant de manière plus efficiente et de réduire sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles tout en contribuant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. La Mission poursuivra également ses efforts d'amélioration de son rendement énergétique.
Le Comité consultatif estime que le projet O3b est un exemple de projet pilote technologique intersectoriel, qui requiert une transparence accrue à propos de l'objectif d'ensemble, des coûts et des effets escomptés (voir également par. 98 du rapport). Le Comité consultatif attend avec intérêt des informations à jour détaillées sur la mise en œuvre de ce projet, ainsi qu'une analyse coûts-avantages détaillée et claire de faisabilité, dans le prochain rapport sur l'aperçu général (par. 102)	Le projet a été lancé, pour la MINUSCA, à Bangui pendant l'exercice 2015/16. En 2017/18, il n'a pas été possible d'étendre à six bureaux régionaux le projet d'accès à Internet (à l'aide de la technologie O3b) car, à la fin de l'exercice, le contrat n'avait pas été modifié en vue d'y inclure les bureaux en question. Une autre solution a été mise en place pour répondre aux besoins opérationnels immédiats de la région.
Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit présentées dans le rapport et des observations et recommandations formulées aux paragraphes 119 à 138 dudit rapport, le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes	Le paragraphe 111 du rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/72/770) contient des informations détaillées sur l'examen global des moyens aériens dans les missions mené par l'ONU afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes. Les dépenses effectives de la MINUSCA pour l'exercice 2017/18 et le budget approuvé de l'exercice

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
économies dans les budgets des années à venir (par. 116)	2018/19 reflètent les changements apportés aux opérations aériennes de la Mission à l'appui de l'initiative du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes, ainsi que l'évolution des besoins opérationnels. Ces changements sont également pris en compte dans le projet de budget pour l'exercice 2019/20.

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (résolution 72/290)

(A/72/789/Add.8)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux transferts et réaffectations proposés. Il compte néanmoins que le Secrétaire général fera figurer dans son prochain rapport relatif au budget des informations détaillées sur les effets de la définition des zones prioritaires et de la restructuration des bureaux extérieurs (par. 22)	La MINUSCA a restructuré ses bureaux locaux selon une approche à trois niveaux, conformément au budget approuvé pour l'exercice 2018/19. Le maintien de deux postes de la classe D-1 à Kaga Bandoro et Bria a contribué à y garantir les niveaux de sécurité voulus. La Mission a adopté une approche plus souple des opérations intégrées et a déployé plusieurs équipes mobiles et intégrées composées à la fois de policiers et de civils, à l'appui des activités en cours et pour répondre aux nouveaux problèmes qui se posent dans différents sites à travers le pays, par exemple à Batangafo et Alindao. Elle a modifié la structure des opérations sur le terrain pour la rendre plus transversale, en confiant au bureau de la coordination des bureaux locaux un rôle de supervision, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité des opérations et la collecte de données, tout en renforçant l'intégration et la planification intermissions. L'autonomisation des bureaux locaux a également renforcé leur capacité de travailler avec des partenaires, en particulier les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et les membres des forces nationales de défense et de sécurité intérieure, comme en témoigne la situation à Bambari, où le contrôle de la ville par l'État a été renforcé. Là où la sécurité n'est pas gravement menacée ou il n'est pas encore temps d'étendre l'autorité de l'État, les bureaux politiques de la Mission ont bien fonctionné. La Mission continuera d'appuyer ces déploiements et de déployer du personnel dans les diverses zones de manière souple, afin d'appuyer l'extension de l'autorité de l'État.
Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de veiller à ce que la Politique environnementale applicable aux missions des Nations Unies sur le terrain du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux	Outre les autres activités engagées pour donner suite à une décision/demande de l'Assemblée générale et décrites dans la section V du présent rapport, des incinérateurs de déchets solides sont en cours d'installation à divers endroits où la Mission est

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
missions soit intégralement respectée et à ce que les projets environnementaux de la MINUSCA soient achevés dans les temps, notamment ceux concernant l'installation de stations d'épuration et de fosses septiques, la contamination du sol, le recyclage et les sources d'énergie renouvelables (par. 34)	présente. Les travaux d'installation se poursuivront pendant l'exercice 2019/20. En février 2019, la MINUSCA avait installé 37 des 41 stations d'épuration des eaux usées dont la mise en place avait été approuvée pour l'exercice 2018/19. L'installation des stations restantes devrait être achevée d'ici à avril 2019. La Mission a fait l'acquisition de huit stations d'épuration des eaux usées supplémentaires qui seront utilisées pour prendre le relais d'autres stations ou en cas d'urgence. Elles seront installées une fois qu'elles auront été livrées à la Mission, comme prévu, d'ici à avril 2019. En 2018, 7 des 15 fosses septiques incluses dans le budget 2018/19 ont permis d'équiper de petites installations sur le terrain. Le Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement de la Mission élabore actuellement un projet pilote de remédiation des sols contaminés, qui devrait être lancé d'ici à la fin de l'exercice 2018/19. Le projet portera sur des échantillons déjà recueillis et stockés dans divers sites. Les mesures prises pour explorer les possibilités de recyclage qui s'offrent à la Mission et le projet pilote de compostage à Bangui qui doit permettre de réduire la charge de la Mission en matière de déchets organiques sont des éléments essentiels du plan de gestion des déchets de la MINUSCA.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait de la modification sensible des attributions et responsabilités qui y sont attachées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait du caractère continu des fonctions considérées ;
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale ,
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

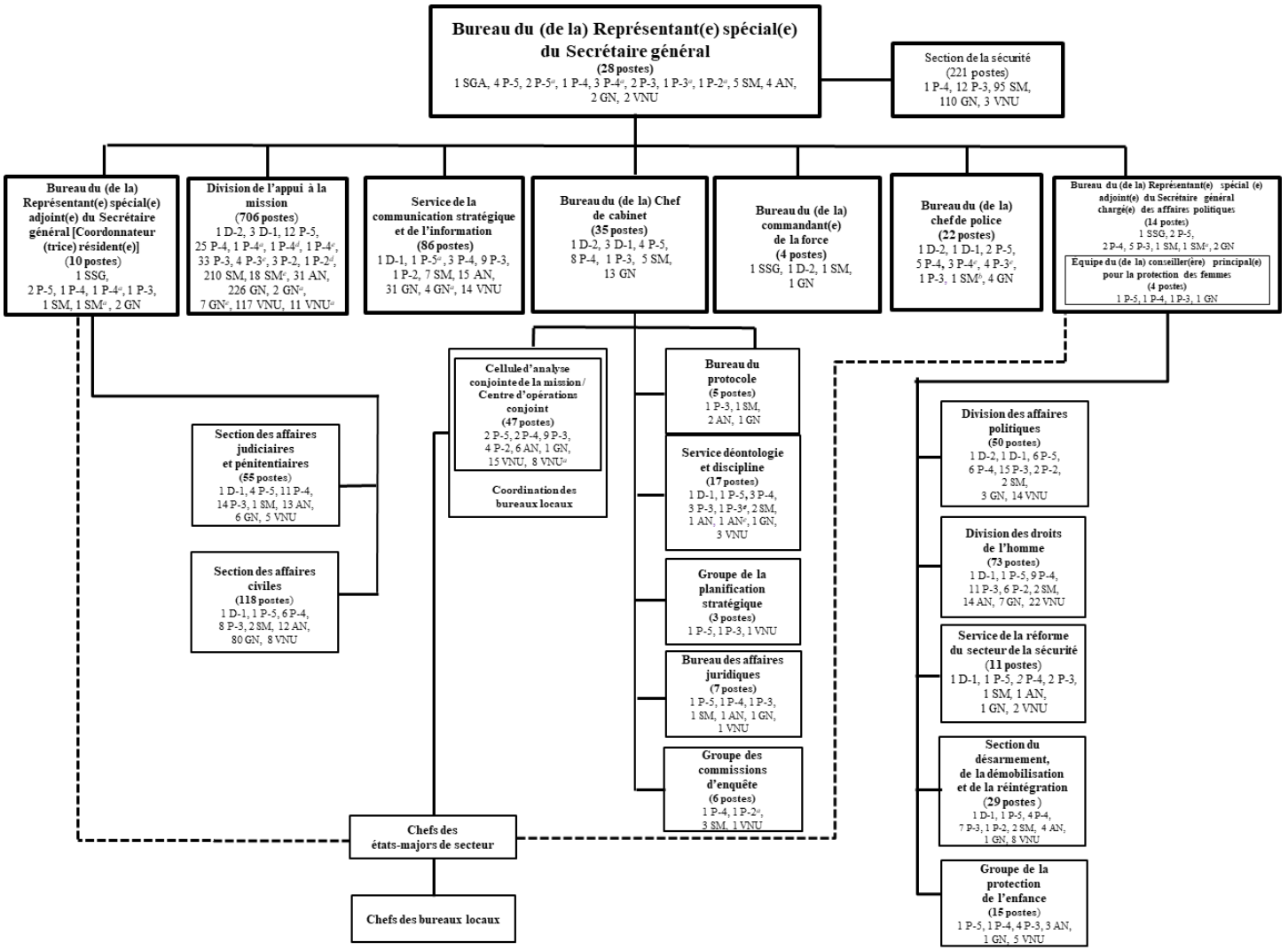
- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou imputables à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

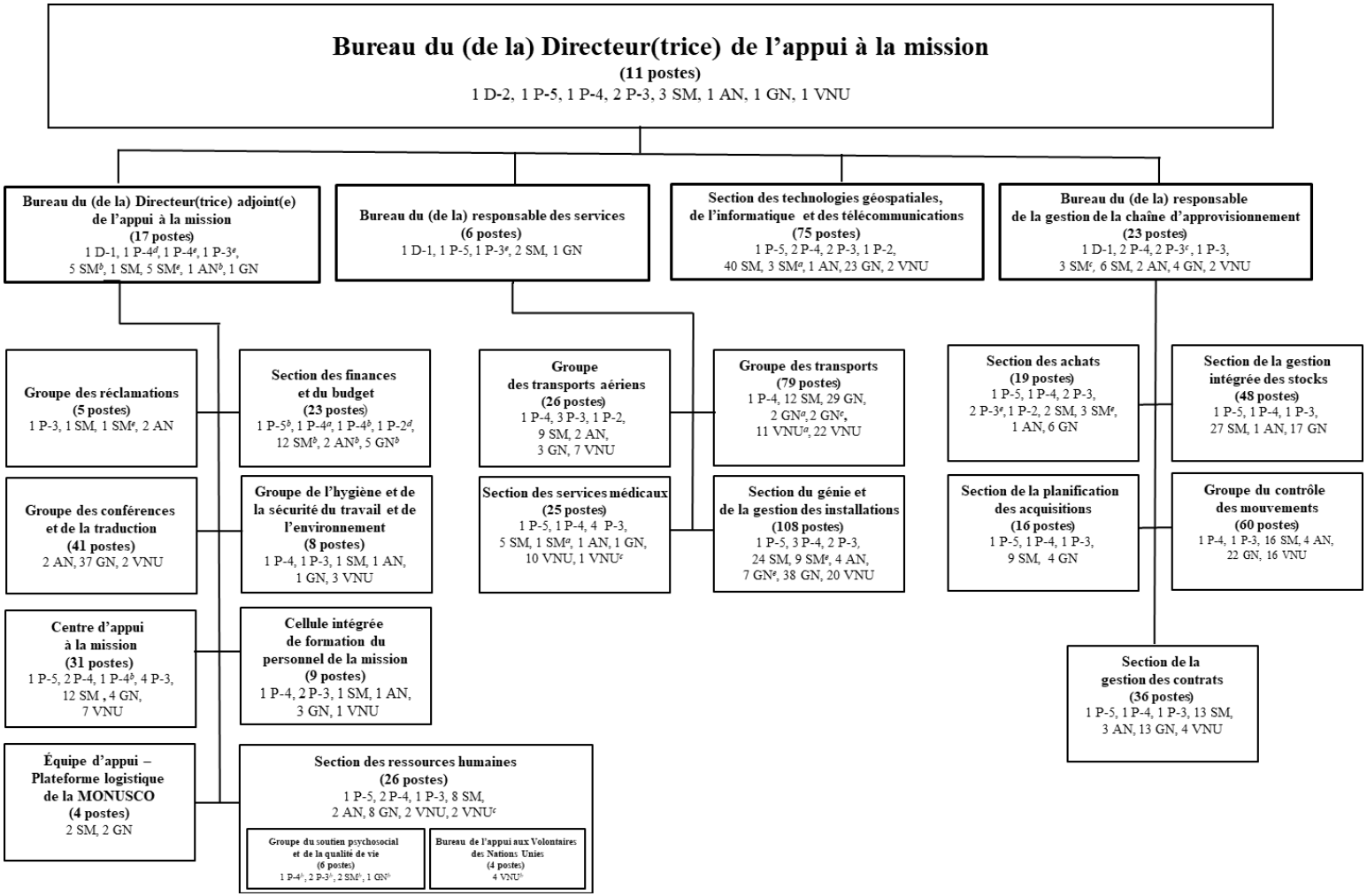
Annexe II

Organigrammes

A. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine



B. Division de l'appui à la mission



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e); SM = agent(e) du Service mobile; SSG = sous-secrétaire général(e); VNU = Volontaire des Nations Unies.

[a] Nouveau poste.
[b] Reclassement ou déclassement.
[c] Personnel temporaire (autre que pour les réunions).
[d] Transfert.
[e] Réaffectation.



Map No. 4522 Rev. 14 UNITED NATIONS
February 2019

Office of Information and Communications Technology
Geospatial Information Section